

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

SEN/
Langue : Français
Original : Français
Distribution : Limitée

ORIGINAL

CONFIDENTIEL

RAPPORT D'EVALUATION

PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Le présent rapport ne peut être communiqué qu'aux membres du personnel dont les activités concernent le sujet traité dans ce rapport. Toute autre distribution doit être autorisée par le Vice-président chargé des Opérations.

DEPARTEMENT PAR PAYS
REGION OUEST

OCDW
Septembre 1998

TABLE DES MATIERES

Page

DONNEES DE BASE, MONNAIES ET MESURES, LISTE DES TABLEAUX, LISTE DES ANNEXES, LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS, FICHE DU PROJET, RESUME DU PROJET, MATRICE DU PROJET i-vii

1.	<u>INTRODUCTION</u>	1
1.1	Historique du projet.....	1
1.2	Performance des projets similaires	1
2.	<u>PAUVRETE AU SENEGAL ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT</u>	3
2.1	La pauvreté au Sénégal.....	3
2.2	Situation économique et sociale des populations pauvres.....	3
2.3	Politique du Gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion des femmes.....	5
2.4	Cadre institutionnel	6
2.5	Contraintes et obstacles à la lutte contre la pauvreté	7
3.	<u>CONTEXTE DU PROJET</u>	7
3.1	Cibles et zones du projet.....	7
3.2	Les partenaires institutionnels du projet.....	8
3.3	Les partenaires d'exécution du projet.....	9
3.4	Capacités des partenaires institutionnels et d'exécution du projet.....	10
4.	<u>LE PROJET</u>	11
4.1	Conception et formulation	11
4.2	Les objectifs du projet.....	11
4.3	Description des réalisations du projet.....	12
4.4	Description détaillée des composantes et activités du projet.....	12
4.5	Hypothèses et risques du projet.....	17
4.6	Coûts du projet	18
4.7	Sources de financement	19
4.8	Impact sur l'environnement	21
4.9	Impact sur les femmes.....	21
4.10	Impact sur le développement du secteur privé.....	21
5.	<u>EXECUTION DU PROJET</u>	22
5.1	Structure de gestion du projet.....	22
5.2	Organisation et gestion.....	23
5.3	Acquisition des travaux, biens et services.....	25
5.4	Plan d'exécution et calendrier des dépenses	27
5.5	Suivi et évaluation.....	29
5.6	Coordination avec les partenaires	31
5.7	Charges récurrentes et pérennité du projet.....	31

6.	<u>AVANTAGES ET JUSTIFICATIONS DU PROJET</u>	32
6.1	Avantages socio-économiques.....	32
6.2	Avantages institutionnels.....	32
6.3	Justification technique.....	32
6.4	Justification socio-économique.....	33
7.	<u>CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</u>	34
7.1	Conclusions	34
7.2	Recommandations.....	34

ANNEXES

Le présent rapport a été rédigé à la suite de la mission d'évaluation effectuée au Sénégal du 15 au 29 août 1998 par M. Boukary SAVADOGO, Expert en éducation, Division OCDW.5, Mme Carmen MALENA, Expert en participation et société civile, OCDW.5 et deux consultants de l'UNESCO. Pour toute information complémentaire, bien vouloir s'adresser à M. P. AFRIKA, Directeur OCDW (Poste 4041) ou M. R. CRESSMAN, Chef de Division, OCDW.5 (Poste 4112)

DONNEES DE BASE

Indicateurs démographiques et socio-économiques
Indicateurs comparatifs

	Année	Sénégal	Afrique	Pays en voie de dévelop.	Pays développés
A. GENERALITES					
Superficie totale (en mille Km ²)	1990	197			
Population totale (en millions)	1994	8,7	30.305	-	-
Rapport de masculinité (/100 femmes)	1990	96	661	4487	1214
Population de moins de 15 ans (%)	1994	44	99	104	94
Population âgée de 65 ans et plus (%)	1994	5	45	35,6	21,4
Rapport de dépendance	1994	88,6	3	4,5	12,1
Population urbaine %	1994	36	92,3	67	50,4
Population rurale (%)	1991	64	34	37	74
Densité (population/km ²)	1996	43	66	63	26
Population/terres arables (Km ²)	1995	143	21	51	21
Taux d'alphabétisation (Total)	1995	33	363	-	-
(Hommes)	1995	43	51	70	99
(Femmes)	1995	23	63	75	99
Taux d'activité économique (%) - Total	1994	53,05	42	62	99
- Masculin	1994	33,68	-	50	-
- Féminin	1994	661	-	35	-
PNB par habitant (en USD)	1994	-0,17	600	987	23195
Taux d'accroissement du PNB (%)	1995		1,7	2,9	2,2
B. INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES					
Taux d'accroissement annuel de la population	1995	2,7			
Taux d'accroissement de la population urbaine	1995	4,2	2,7	2,1	0,4
Taux brut de mortalité (/000)	1996	18	5,0	3,8	0,8
Taux de mortalité infantile (/000)	1994	60	15	9,0	9,0
Taux de mortalité des enfants âgés de 1 à 4 ans	1994	154	107	68	13
Taux de mortalité maternelle (/100 mille naissances)	1995	510	167	91	16
Espérance de vie à la naissance - Total	1994	52	630	480	30
- Masculin	1994	51	52	64	75
- Féminin	1994	53	-	-	-
Taux brut de natalité (/000)	1996	51	44	29	15
Indice synthétique de fécondité	1994	6,3	6,2	3,5	1,7
Age médian	1994	17,6	17,3	22,2	33,6
Temps de doublement de la population (ans)	1994	26	24	34	148
Femmes en âge de procréer (%)	1994	9,2	45	-	-
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1994		18	53	72
C. INDICATEURS SANITAIRES ET NUTRITIONNELS					
Nombre d'habitants par médecin	1990	16000	18000	7000	390
Nombre d'habitants par infirmier	1990	7000	-	1700	180
Accès à l'eau potable (%)	1994	50	60	70	-
Proportion des enfants de 24 mois complètement vaccinés	1994	60	-	85	87
Ratio calorifique journalière	1992	2265	2328	2546	3412
Proportion des enfants pesant moins de 2,5kg de poids à la naissance	1990	11	-	19	7
% du PIB consacré à la santé	1995	0,7	4,0	4,0	14
D. INDICATEURS DU SYSTEME EDUCATIF					
Taux brut de scolarisation :					
- Ecole primaire Total	1995	54,6	79	93	-
Filles	1995	46,6	63	92	102
- Ecole secondaire Total	1995	10,2	58	47	91
Filles	1995	6,7	21	40	96
% du PIB consacré à l'Education	1995	3,1	12	10	4

Sources :

- The State of World Population 1995, UNFPA.
- The World Health Report, 1997
- World Bank Development Report, 1996
- La situation des enfants dans le monde / UNICEF 1997
- African Development Report-ADB, 1997
- Programme National de Développement Sanitaire, PNDS 1997 Sénégal

MONNAIES ET MESURES
(SEPTEMBRE 1998)

MONNAIES

Monnaie nationale	=	FCFA
1 UC	=	796,406 FCFA

MESURES

1 mètre	=	3,8 pieds
1 mètre carré (m2)	=	10,76 pieds carrés
1 kilomètre carré (km2)	=	0,38 mille carré
1 hectare (ha)	=	2,47 acres

ANNEE BUDGETAIRE

1er janvier - 31 décembre

LISTE DES TABLEAUX

Page

4.1	Coût du projet par composante	18
4.2	Coût du projet par catégorie de dépense	19
4.3	Coûts du projet par source de financement	19
4.4	Coût du projet par source de financement et par composante	19
4.5	Coût du projet par source de financement et par catégorie de dépense	20
5.1	Acquisition des travaux, biens et services	25
5.2	Calendrier des dépenses par composante	28
5.3	Calendrier des dépenses par catégorie de dépense	28
5.4	Calendrier des dépenses par source de financement	29

LISTE DES ANNEXES

Nombre de pages

1	Carte administrative du Sénégal (zones du projet)	1
2	Coûts détaillés du projet	5
3	Organigramme du projet	1
4	Liste des biens et services	1
5	Calendrier d'exécution (chronogramme)	1

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	:	Agence canadienne de développement international
ASBEF	:	Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial
ACEP	:	Alliance de crédit et d'épargne pour la production
AGETIP	:	Agence d'exécution des travaux d'intérêt public
AGR	:	Activités génératrices de revenus
BAD	:	Banque africaine de développement
BCSP	:	Bureau de coordination et de suivi des programmes et projets
BGF	:	Bureau de gestion du projet
BM	:	Banque mondiale
CAPEC	:	Caisse d'épargne et de crédit
CECI	:	Centre canadien d'études et de coopération internationale
CERP	:	Centre d'expansion rurale polyvalent
CEVEC	:	Caisse villageoise d'épargne et de crédit
CNCAS :		Crédit national agricole du Sénégal
CNOC	:	Comité national d'orientation et de coordination
CROC	:	Comité régional d'orientation et de coordination
CONGAD		Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement
DAEB	:	Direction de l'alphabétisation et de l'éducation de base
DAONG	:	Division de l'appui aux ONG/OCB
DCEF	:	Direction de la coopération économique et financière
DDC	:	Direction du développement communautaire
DDI	:	Direction de la dette et de l'investissement
DER	:	Direction de l'expansion rurale
DPS	:	Direction de la prévision et de la statistique
IDA	:	Association internationale pour le développement
IDH	:	Indicateur de développement humain
IEC	:	Information, éducation et communication
FAD	:	Fonds africain de développement
FAFS	:	Fédération des associations féminines du Sénégal
FAT	:	Fonds d'assistance technique
FND	:	Fonds nordique de développement
FNGPF	:	Fédération nationale des groupements de promotion féminine
GPF	:	Groupement de promotion féminine
IAPSO	:	Inter agency procurement service office
MEFP	:	Ministère de l'économie des finances et du plan
MFASSN	:	Ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale
OCB	:	Organisation communautaire de base
PAGPF	:	Projet d'appui aux groupements de promotion féminine
PAMECAS	:	Programme d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit au Sénégal
PANAF	:	Plan d'action national de la femme
PDRH	:	Projet de développement des ressources humaines
PELC P	:	Programme élargi de lutte contre la pauvreté
PNLP	:	Programme national de lutte contre la pauvreté
SER	:	Service de l'expansion rurale
SFD	:	Système financier décentralisé
STCS	:	Secrétariat technique de coordination et de suivi (STCS)
UC	:	Unité de compte
UNICEF	:	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNIFEM	:	Fonds des Nations Unies pour la Femme
URG	:	Unité régionale de gestion
USAID	:	Agence internationale d'aide au développement des Etats-Unis

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

01 B.P. 1387 ABIDJAN 01

TEL. 20 44 44 ; 20 48 48

FAX (225) 21 65 45

FICHE DU PROJET

Date : Septembre 1998

Les renseignements ci-dessous ont pour but de fournir quelques indications générales à tous les fournisseurs, entrepreneurs, consultants, et autres personnes intéressées par la fourniture des biens et services au titre des projets approuvés par le Conseil d'Administration du Groupe de la Banque. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de l'organe d'exécution de l'emprunteur.

1. PAYS ET PROJET : Sénégal: Projet de lutte contre la pauvreté
2. LIEU D'IMPLANTATION : Régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Kolda et Tambacounda
3. EMPRUNTEUR : République du Sénégal
4. ORGANE D'EXECUTION : Bureau de gestion du projet sous la tutelle du Ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale

5. DESCRIPTION DU PROJET :

L'objectif général du projet est de contribuer à réduire la pauvreté au Sénégal. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : (i) élever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes-cibles ; (ii) accroître leurs capacités de génération de revenus et, (iii) favoriser l'accès aux services de base.

Le projet, qui sera réalisé sur une période de cinq ans, comprend les quatre composantes suivantes : (i) Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ; (ii) Microfinance et activités génératrices de revenus ; (iii) Infrastructures, équipements et hydraulique ; (iv) Gestion du projet.

6. COUT TOTAL DU PROJET

- i) coût en devises : 8,97 millions d'UC
- ii) coût en monnaie locale : 9,63 millions d'UC
- iii) coût total : 18,60 millions d'UC

7. PRET ET DON DU GROUPE DE LA BANQUE

- FAD : 10,00 millions d'UC
FAT : 1,75 million d'UC

8. AUTRES SOURCES

FND : 5,00 millions d'UC
Gouvernement : 1,85 million d'UC

9. DATE D'APPROBATION DU PRET DU GROUPE DE LA BANQUE : Janvier 1999

10. DATE PREVISIONNELLE DE DEMARRAGE DU PROJET ET DUREE: Janvier 1999 ; 5 ans.

11. ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES:

L'acquisition des travaux, biens et services se fera selon les règles de procédure du FAD ainsi qu'il suit :

Travaux de génie civil

Contrats directs avec les constructeurs locaux et gérés par l'AGETIP qui signera une convention de maître d'ouvrage délégué avec le BGP.

Biens

- (i) Equipement pour les activités du BGP et les partenaires d'exécution : acquisition auprès de IAPSO.
- (ii) Equipement des CVEC et des ONG, ainsi que leur mobilier et celui du BGP : consultation de fournisseurs à l'échelon national.

Services de consultants, formation et audit

- (i) Etudes et supervision : appel d'offres sur la base d'une liste restreinte.
- (ii) Services de consultants : liste restreinte et sélection combinant la qualité technique et le prix.
- (iii) Formation : liste restreinte tenant compte du coût le plus bas pour des services comparables.
- (iv) Audit : liste restreinte combinant la qualité technique et le prix.

12. SERVICE DE CONSULTANTS REQUIS

Les services de consultants sont requis pour les services financiers décentralisés (la micro-finance) ; le renforcement et l'encadrement des bénéficiaires ; IEC/formation/alphabétisation ; l'audit du projet ; les études d'architecture, la préparation des DAO et la supervision des travaux ; le contrôle des travaux.

RESUME, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. EMPRUNTEUR : République du Sénégal
2. ORGANE D'EXECUTION : Bureau de gestion du Projet sous la tutelle du Ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale
3. FINANCEMENT
 - FAD : 10,00 millions d'UC
 - FAT : 1,75 million d'UC
 - Fonds Nordique de Développement : 5,00 millions d'UC
 - Gouvernement : 1,85 millions d'UC
 - Coût total : 18,60 millions d'UC

Prêt FAD

 - a) montant : 10 millions d'UC
 - b) modalités :
 - * durée : cinquante (50) ans y compris un différé d'amortissement de dix ans ;
 - * commission de service : 0,75 % par an sur le montant décaissé et non encore remboursé ;
 - * commission d'engagement : 0,50% par an sur le montant non décaissé, commençant à courir 120 jours après la signature de l'accord de prêt;
 - * remboursement : un pour cent (1%) du principal de la 11ème à la 20 ème année et trois pour cent (3%) l'an par la suite.
4. OBJET DU PRET : le prêt sera utilisé pour financer 54% des coûts du projet dont 100% des coûts en devises et 43% du coût en monnaie locale de la contribution du FAD et du Gouvernement.
5. LE PROJET

a) Objectifs

L'objectif général du projet est de contribuer à réduire la pauvreté au Sénégal. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : (i) élever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes-cibles ; (ii) accroître leurs capacités de génération de revenus et, (iii) favoriser l'accès aux services de base.

b) Description des réalisations du projet

Les réalisations attendues du projet sont les suivantes:

- Campagnes médiatiques dans les 5 régions ciblées sur le projet et les modalités de participation ;
- Réalisation d'un atelier de lancement national du projet regroupant les représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, et des groupes cibles ;

- Tenue de 5 ateliers régionaux sur les modalités de collaboration touchant 150 personnes représentant les partenaires d'exécution dans chaque région en début de projet ;
- Alphabétisation fonctionnelle de 36 000 bénéficiaires dans 600 communautés villageoises, formation de 40 formateurs et de 600 facilitateurs ;
- Sensibilisation de 36 000 bénéficiaires aux thèmes de la santé, la planification et la gestion de microprojets, la démocratie et les droits des femmes, le leadership et la dynamique de groupe ;
- Octroi de 2 400 prêts aux caisses villageoises d'épargne et de crédit ;
- Octroi de 290 000 microcrédits finançant des microprojets et des activités rémunératrices ;
- Formation de 1 800 responsables de groupements de bénéficiaires à l'utilisation du crédit, la gestion financière des AGR et la commercialisation de leurs produits ;
- Réalisation de 3 études sur les créneaux porteurs et diffusion des résultats auprès de 600 communautés ;
- Réalisation de 600 projets de développement communautaire comprenant des cases foyers, des garderies, des banques de céréales, des points d'eau équipés de pompes, des moulins, équipements de séchage de fruits et légumes, de poissons, considérés prioritaires par les communautés concernées ;
- Formation de 3 000 responsables des bénéficiaires pour la mise en place et la gestion des CVEC ;
- Formation de 1 800 représentants des bénéficiaires à la gestion et l'entretien durables des équipements acquis ;
- Renforcement des capacités de 30 ONG et de 3 SFD ;
- Réalisation de 34 autres séminaires de formation pour les partenaires d'exécution du projet ;
- Renforcement des capacités de 3 ministères (MFASSN, MEFP, Ministère de l'Intérieur).

6. COUT DU PROJET

Le coût total du projet hors taxes et hors douane (voir les détails à l'annexe 2) s'élève à 18,60 millions d'UC, dont 8,97 millions d'UC en devises et 9,63 millions d'UC en monnaie locale. Une provision de 5% pour les aléas et imprévus physiques et de 3% pour la hausse des prix, a été incorporée au coût du projet. Les tableaux 4.1 et 4.2 ci-après résument la répartition du coût total du projet par composante et par catégorie de dépenses.

Tableau 4.1

Coûts du projet par composantes

COMPOSANTES	en millions de FCFA			en millions d'UC			% total
	Devises	M. L.	Total	Devises	M. L.	Total	
I - Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires							
- sous composante 1- Sensibilisation, alphabétisation et I.E.C.	1 185	1 262	2 447	1,49	1,58	3,07	16,5
- sous composante 2- Renforcement des capacités des partenaires	642	525	1 166	0,81	0,66	1,46	7,9
II-Microfinance et A.G.R.	549	2 797	3 346	0,69	3,51	4,20	22,6
III- Infrastructures, équipements et hydraulique						0,00	
- sous composante 1- Equipements et Infrastructures	826	156	982	1,04	0,20	1,23	6,6
- sous composante 2- Hydraulique villageoise	2 084	1 898	3 982	2,62	2,38	5,00	26,9
- sous composante 3- Cases foyers et garderies socioéducatives	909	543	1 452	1,14	0,68	1,82	9,8
IV - Gestion du projet	949	488	1 438	1,19	0,61	1,81	9,7
Total	7 144	7 667	14 813	8,97	9,63	18,60	100,0
% du total	48	52	100	48	52	100	

Tableau 4.2
Coûts du projet par catégories de dépenses

CATEGORIES DE DEPENSES	en millions de FCFA			en millions d'UC			% total
	Devises	M. L.	Total	Devises	M. L.	Total	
A. Etudes et supervision	252	97	349	0,32	0,12	0,44	2,4
B. Construction / Réhabilitation	761	2 307	3 068	0,96	2,90	3,85	20,7
C. Equipements, mobilier et fournitures	3 775	31	3 806	4,74	0,04	4,78	25,7
D. Services de spécialistes	1 196	41	1 237	1,50	0,05	1,55	8,3
E. Formation	863	1 797	2 659	1,08	2,26	3,34	18,0
F. Fonds de crédit	0	2 790	2 790	0,00	3,50	3,50	18,8
G. Fonctionnement	297	561	857	0,37	0,70	1,08	5,8
H. Audit	0	46	46	0,00	0,06	0,06	0,3
Total	7 144	7 669	14 813	8,97	9,63	18,60	100,0
% du total	48	52	100	48	52	100	

7. SOURCES DE FINANCEMENT

Le projet sera financé conjointement par le FAD, le FAT, le Fonds nordique de développement (FND) et le Gouvernement comme indiqué dans les tableaux suivants :

Coûts du projet par sources de financement
(en millions d'UC)

SOURCES DE FINANCEMENT	Devises	M. L.	Total	% total
F.A.D.	5,77	4,23	10,00	54,0
F.A.T.	0,58	1,17	1,75	9,0
F.N.D.	2,62	2,38	5,00	27,0
GOUVERNEMENT	0,00	1,85	1,85	10,0
TOTAL	8,97	9,63	18,60	100
% DU TOTAL	48	52	100	

8. EXECUTION DU PROJET

La gestion générale du projet sera confiée au niveau national à un Bureau de gestion (BGP) basé à Dakar et cinq Unités régionales de gestion (URG) basées à Dakar, Diourbel, Kolda, Tambacounda et Thiès. Le projet sera placé sous la tutelle administrative du Ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale.

9. PLAN D'EXECUTION

L'exécution du projet se déroulera sur une période de cinq ans conformément au plan indiqué dans le tableau ci-dessous :

Calendrier d'exécution du projet

Activités	Responsables	Début	Fin
Approbation par le conseil	FAD	Jan. 99	Déc. 98
Mise en vigueur du prêt	GVT/FAD	Mars 99	Avril 99
Mise en place du BGP et du CNOC	GVT/FAD	Jan. 99	Fév. 99
Recrutement du personnel national	GVT/BGP	Mars 99	Avril 99
Recrutement du personnel régional et mise en place des CROC	BGP/FAD	Avril 99	Mai 99
Identification des villages prioritaires	BGP/URG/CROC	Mai 99	Juin 99
Elaboration du plan d'exécution et de la programmation annuelle	BGP	Mai 99	Juin 99

Validation et adoption du manuel des procédures opérationnelles	BGP/FAD	Mars 99	Sept. 99
Campagne de sensibilisation	BGP	Août 99	Nov. 99
Ateliers de lancement (national et régionaux)	BGP/URG	Juillet 99	Sept. 99
Sélection MOD alphabétisation/IEC	BGP/FAD	Mars 99	Mars 99
Sélection SFD et MOD Composante III	BGP/FAD	Sept. 99	Sept. 99
Etude sur la stratégie globale, développement des capacités	BGP/FAD/Consultants	Janv. 2000	Mars 2000
Lancement 1 ^{er} cycle alphabétisation/IEC	BGP/MOD/ONG	Oct. 99	Mars 2001
Mise à jour études sur les créneaux porteurs	BGP/Consultant	Oct. 99	Janv. 2000
Activités de micro-finance	BGP/SFD	Oct 99	Août 2003
Lancement de l'enquête de base, de suivi de l'impact sur pauvreté	BGP/DPS	Sept. 99	Oct. 99
Lancement programme d'équipement et d'infra. socio-économiques	BGP/MOD/ONG	Janv. 2000	Août 2003
Séminaires de formations ONG (8)	BGP/URG/ONG	Fév. 2000	Déc. 2000
1 ^{er} atelier de bilan-évaluation régional	URG/BÉNÉFICIAIRES	Déc. 2000	Janvier 2001
Lancement 2 ^{ème} cycle alpha/IEC	BGP/MOD/ONG	Oct. 2000	Mai 2002
2 ^{ème} enquête suivi-évaluation pauvreté	BGP/DPS	Fév. 2001	Mars 2001
2 ^{ème} atelier de bilan/évaluation	URG/BÉNÉFICIAIRES	Déc. 2001	Janv. 2002
Séminaires de formation ONG (8)	BGP/URG/ONG	Fév. 2001	Déc. 2001
Revue à mi-parcours	FAD/GVT(BGP)	Mars 2001	Avril 2001
Lancement 3 ^{ème} cycle alpha/IEC	BGP/MOD/ONG	Oct. 2001	Mai 2003
Séminaires formation ONG (4)	BGP/URG/ONG	Janv. 2002	Déc. 2002
3 ^{ème} atelier de bilan/évaluation	URG/BÉNÉFICIAIRES	Déc. 2002	Janv. 2003
Séminaires formation ONG (4)	BGP/URG/ONG	Janv. 2003	Avril 2003
3 ^{ème} enquête suivi-évaluation pauvreté	BGP/DPS	Juillet 2003	Août 2003
Fin du projet	GVT(BGP)	Sept. 2003	Sept. 2003
Rapport d'achèvement	FAD/GVT(BGP)	Sept. 2003	Déc. 2003

10. ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES

Le BGP sera responsable de la passation des marchés de biens, travaux, services et formation comme indiqué ci-après :

Travaux de génie civil

Les travaux de construction/réhabilitation dont le montant estimé est de 1,72 million d'UC concernent l'aménagement de 20 caisses populaires, la construction d'environ 15 cases foyers, de cases de santé, de garderies socio-éducatives et d'autres petites infrastructures communautaires. Etant donné que les lots de travaux sont de petite taille (environ 3 000 UC pour une case de santé, 18 500 UC pour une garderie éducative, 37 000 UC pour une case foyer) et éparpillés dans les 600 communautés locales ciblées par le projet, ils seront réalisés sur la base de contrats directs avec les constructeurs locaux et gérés par l'AGETIP qui signera une convention de maître d'ouvrage délégué avec le BGP. L'AGETIP réalise ce type d'infrastructures pour le Gouvernement et les bailleurs de fonds et son statut particulier lui permet d'accélérer le processus d'acquisition et de réaliser des économies.

Biens

- (i) L'équipement pour les activités du BGP et les partenaires d'exécution tels que le BCSP, la DPS, les CERP, d'un montant total de 0,46 million d'UC, sera acquis auprès de IAPSO. Le montant du plus important marché est de 0,10 million d'UC.
- (ii) L'équipement des CVEC et des ONG, ainsi que leur mobilier et celui du BGP, d'un montant estimé à 1,96 million d'UC seront acquis par consultation de fournisseurs à l'échelon national, compte tenu des faibles montants concernés. Le montant du plus gros marché est de 0,05 million d'UC, et il existe un nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de fournisseurs étrangers pour garantir des prix compétitifs.

Services de consultants, formation et audit

- (i) Etudes et supervision : les études à la carte, les études de diagnostic des OCB, des ONG et des SFD, la préparation des dossiers d'appel d'offres et la supervision des travaux de construction des infrastructures communautaires de base, seront confiées à des bureaux d'études recrutés par appel d'offres sur la base d'une liste restreinte dont l'avis sera publié au niveau national, compte tenu des faibles montants concernés (le maximum par marché est de 15 000 UC).
- (ii) Services de consultants : L'expertise nécessaire pour la gestion du projet (BGP et URG), les services d'ONG et SFD seront acquis sur la base d'une liste restreinte et une sélection combinant la qualité technique et le prix. Les consultants de courte durée (1 à 2 mois) seront recrutés sur la base d'une liste restreinte dont l'avis sera publié au niveau national. La publicité pour les contrats de services coûtant moins de 100 000 UC pour un consultant individuel ou 350 000 UC pour une firme, pourra se limiter à la publication nationale ou régionale.
- (iii) Formation: les programmes d'alphabétisation/IEC et de formation dont le montant est estimé à 3,24 millions d'UC seront exécutés par des maîtres d'ouvrage délégués et par des prestataires spécialisés, sur la base d'une liste restreinte. La formation des agents d'enquêtes, des populations bénéficiaires du projet, des ONG, SFD, OCB et autres organisations, sera assurée par les ONG. Les consultants et les institutions de formation seront sélectionnés sur la base d'une liste restreinte et tenant compte du coût le plus bas pour des services comparables.
- (iv) Audit : un cabinet d'audit sera recruté sur la base d'une liste restreinte combinant la qualité technique et le prix, pour mettre en place un système informatisé de comptabilité en début du projet et effectuer l'audit annuel de la gestion et des comptes du projet après chaque exercice.

11. CONCLUSIONS

La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion des femmes. Cette politique vise, entre autres objectifs, à favoriser la réintégration socio-économique des groupes vulnérables à la pauvreté, notamment les femmes, les jeunes et les familles pauvres, par le développement d'activités visant l'amélioration de leurs conditions de vie, la promotion et l'éclosion des initiatives qu'ils développent et la facilitation de leur accès aux biens et services. Elle vise aussi à renforcer les capacités d'intervention des femmes et leur pouvoir de décision par la formation et la sensibilisation en mettant l'accent sur l'épanouissement des filles et des adolescentes. Les actions prévues dans le cadre du projet répondent à ces préoccupations et contribueront à atteindre les objectifs du gouvernement.

Les actions envisagées au titre du projet contribueront, de concert avec les autres interventions en cours, à : (i) améliorer le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ; (ii) accroître leur capacité de génération de revenus ; (iii) améliorer leurs conditions de vie et de travail ; (iv) renforcer les capacités des différents partenaires d'exécution du projet. Le projet constitue une des meilleures solutions aux problèmes de la pauvreté au Sénégal.

12. RECOMMANDATIONS

Il est recommandé d'accorder au Sénégal un prêt FAD d'un montant maximum de 10 millions d'unités de compte et un don FAT d'un montant maximum de 1,75 million d'unités de compte aux fins d'exécution du projet décrit dans le présent rapport. Ce prêt et ce don seront soumis aux conditions particulières ci-après :

SENEGAL : PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

MATRICE DU PROJET

Hierarchie des objectifs	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses importantes
OBJECTIF SECTORIEL 1. Contribuer à la réduction de la pauvreté	1.1 A la fin du projet, le taux d'incidence de la pauvreté au niveau national passe de plus de 32% à moins de 30% <i>Carne</i>	1.1.1 Rapports de la DNS, enquêtes participatives	1.1.1.1 Le PNL P et le PANAF demeurent prioritaires 1.1.1.2 Les différents partenaires participent au PNL P
OBJECTIF SPECIFIQUE 1. Développer les capacités des pauvres à initier et gérer des activités génératrices de revenus et à améliorer leurs conditions de vie.	1.1 A la fin du projet, le ratio des ménages pauvres dans les régions ciblées passe de plus de 52,6% à environ 45% pour Kolda, de plus de 38,9% à environ 34% pour Tamba, de plus de 20,9% à environ 18% pour Thiès, de plus de 19,1% à environ 14% à Diourbel et de plus de 12,5% à environ 10% pour Dakar. 1.2 A la fin du projet, le ratio des individus pauvres dans les régions ciblées passe de plus de 57,8% à environ 50% pour Kolda, de plus de 45,6% à environ 40% pour Tamba, de plus de 23,7% à environ 18% pour Thiès, de 23,9% à environ 18% à Diourbel et de plus de 18,4% à environ 16% pour Dakar. 1.3 Amélioration des connaissances des groupes cibles en santé, nutrition, gestion, démocratie et les autres thèmes IEC 1.4 Près de 290 000 pauvres représentant 25% des individus pauvres dans les zones du projet ont accès au micro-crédit, exercent une activité génératrice de revenus et augmentent leurs revenus	1.1.1 Statistiques de la DNS, enquêtes participatives 1.2.1 Idem 1.3.1 Rapports de la Direction de la santé publique et des autres ministères concernés 1.4.1 Statistiques de la DNS, enquêtes participatives	1.1.1.1 Le PNL P et le PANAF demeurent prioritaires 1.1.1.2 Les différents partenaires participent au PNL P 1.2.1.1 Idem 1.3.1.1 Les ONG partenaires sont suffisamment opérationnelles et compétentes 1.4.1.1 Les partenaires d'exécution du projet (ONG, SFD et secteur privé) sont suffisamment opérationnelles et compétentes pour bien répondre aux besoins des communautés 1.5.1.1 Idem 1.6.1.1 Idem
1.5 Le nombre d'heures consacrées aux tâches domestiques par les femmes ciblées est réduit de près de 25% 1.6 250 communautés dans les zones du projet disposent de points d'eau		1.5.1 Idem 1.6.1 Idem	

A) Conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt et du don

Avant l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et du protocole d'accord de don, l'Emprunteur devra:

- i) fournir au FAD la preuve de la création du Bureau national de gestion du projet (BGP), des Unités régionales de gestion (URG), du Comité national d'orientation et de coordination (CNOOC) et des Comités régionaux d'orientation et de coordination ou CROC (paragraphe 5.1.1, 5.1.3, 5.1.4) ;
- ii) fournir au FAD la preuve du recrutement, par voie de sélection sur la base d'une liste restreinte, du Directeur du BGP, des spécialistes dans les domaines de la microfinance (2), de l'IEC, du génie civil et du développement des capacités, de l'administrateur comptable, ainsi que des 5 coordonnateurs des Unités régionales de gestion, des adjoints aux coordonnateurs régionaux et du personnel de soutien ; les qualifications et l'expérience du personnel cadre devront au préalable avoir été jugées acceptables par le FAD (paragraphe 5.1.2) ;
- iii) fournir au FAD la preuve de la mise à la disposition du BGP et des URG de locaux adéquats pour servir de bureaux (paragraphe 4.4.28) ;
- iv) fournir au FAD la preuve de la signature de l'accord de prêt avec le Fonds nordique de développement (FND) en vue de cofinancer le projet ou la preuve que le FND s'est engagé à participer au financement du projet (paragraphe 4.4.26) ;
- v) fournir au FAD la preuve de l'ouverture dans une banque commerciale au Sénégal, d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du prêt pour le financement du projet, d'un compte destiné à recevoir la contribution de l'Emprunteur pour le financement du projet, d'un sous compte destiné à supporter les menues dépenses de fonctionnement courant du projet et d'un deuxième sous compte destiné à recevoir les remboursements des prêts du fonds de crédit (paragraphe 5.4.3) ;
- vi) s'engager à rétrocéder aux SFD les fonds relatifs au volet crédit (paragraphe 4.4.19).

B) Autres conditions

L'Emprunteur devra en outre :

- i) adopter, au plus tard six mois après la mise en vigueur du prêt, le manuel des procédures opérationnelles concernant le fonctionnement du projet et le volet crédit (paragraphe 5.2.9) ;
- ii) affecter au projet, au plus tard au 31 juillet 1999, les terrains pour la construction des cases foyers (paragraphe 4.4.27) ;
- iii) verser chaque année au plus tard au 31 mars, sa contribution au financement des activités programmées pour l'année en cours (paragraphe 5.4.3) ;
- iv) soumettre au FAD pour avis, au plus tard six mois après la mise en vigueur du prêt, un programme détaillé de formation pour l'ensemble du projet (paragraphe 4.4.22) ;
- v) rétrocéder les fonds relatifs au volet crédit aux SFD avant le démarrage de l'activité de crédit et communiquer les accords de rétrocession (paragraphe 4.4.19).

Résultats	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses importantes																																																												
<p>1. Le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et la capacité d'auto-promotion des groupes cibles sont améliorés</p> <p>2. La capacité de génération des revenus des groupes cibles est augmentée</p> <p>3. Les conditions de vie et de travail des groupes cibles sont améliorées</p> <p>4. Les capacités des différents partenaires d'exécution du projet sont renforcées</p>	<p>1.1 36 000 auditeurs sont alphabétisés; les groupes cibles reçoivent une formation technique/professionnelle,</p> <p>2.1 290 000 micro-crédits octroyés ; les bénéficiaires entreprennent des activités génératrices de revenus; les revenus des groupes cibles augmentent de 3% ; taux de recouvrement des crédits d'au moins 95%</p> <p>3.1 Les équipements d'allègement des tâches et les infrastructures socio-économiques (choisis par les bénéficiaires) sont installés dans 600 communautés</p> <p>4.1 Les représentants de 30 ONG, de 3 SFD et services décentralisés sont formés (dans les domaines pertinents ; les agents des services décentralisés impliqués dans le projet reçoivent des appuis</p>	<p>1.1.1 Rapports de suivi et évaluation du MOD d'alphabétisation</p> <p>2.1.1 Rapports des SFD, rapports de suivi du projet, rapports de la DNS.</p> <p>3.1.1 Rapports de suivi du projet</p> <p>4.1.1 Idem</p>	<p>1.1.1.1 Les auditeurs participent aux programmes d'alphabétisation/IEC</p> <p>2.1.1.1 Les groupes cibles recourent aux services de microfinance</p> <p>3.1.1.1 Les services d'intermédiation technique sont efficaces</p> <p>4.1.1.1 Le projet fonctionne sans ingérence</p>																																																												
<p>Activités</p> <p>1. Faire connaître le projet dans les zones d'intervention</p> <p>2. Mettre en place le programme d'alphabétisation/IEC</p> <p>3. Mettre en place le fonds de micro-crédit</p> <p>4. Réaliser les études sur les créneaux porteurs</p> <p>5. Assurer la formation technique et professionnelle des bénéficiaires</p> <p>6. Réaliser des installations d'équipements et d'infrastructures dans les communautés ciblées.</p> <p>7. Appuyer des activités de renforcement des capacités des partenaires</p> <p>8. Assurer la gestion, suivi et évaluation du projet</p>	<p>Indicateurs objectivement vérifiables</p> <p>Ressources budgétaires (en millions d'UC)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Catég.</th> <th>FAD</th> <th>FAT</th> <th>FND</th> <th>Gouv.</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>0,15</td> <td>0,00</td> <td>0,29</td> <td>0,00</td> <td>0,44</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>1,72</td> <td>0,00</td> <td>2,04</td> <td>0,09</td> <td>3,85</td> </tr> <tr> <td>C</td> <td>2,42</td> <td>0,00</td> <td>2,36</td> <td>0,00</td> <td>4,78</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>0,83</td> <td>0,60</td> <td>0,12</td> <td>0,00</td> <td>1,55</td> </tr> <tr> <td>E</td> <td>2,15</td> <td>1,09</td> <td>0,09</td> <td>0,00</td> <td>3,34</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>1,75</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>1,76</td> <td>3,50</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td>0,98</td> <td>0,00</td> <td>0,10</td> <td>0,00</td> <td>1,08</td> </tr> <tr> <td>H</td> <td>0,00</td> <td>0,06</td> <td>0,00</td> <td>0,00</td> <td>0,06</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>10,00</td> <td>1,75</td> <td>5,00</td> <td>1,85</td> <td>18,60</td> </tr> </tbody> </table> <p>Catégories de dépenses</p> <p>A Etudes et supervision</p> <p>B Construction et réhabilitation</p> <p>C Equipement, mobilier et fournitures</p> <p>D Services de spécialistes</p> <p>E Formation</p> <p>F Fonds de crédit</p> <p>G Fonctionnement</p> <p>H Audit</p>	Catég.	FAD	FAT	FND	Gouv.	Total	A	0,15	0,00	0,29	0,00	0,44	B	1,72	0,00	2,04	0,09	3,85	C	2,42	0,00	2,36	0,00	4,78	D	0,83	0,60	0,12	0,00	1,55	E	2,15	1,09	0,09	0,00	3,34	F	1,75	0,00	0,00	1,76	3,50	G	0,98	0,00	0,10	0,00	1,08	H	0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	Total	10,00	1,75	5,00	1,85	18,60	<p>1.1.1 Situations des décaissements et rapports d'audit</p> <p>1.1.2 Rapports trimestriels d'avancement du projet, rapports de supervision, revue de portefeuille</p>	<p>1.1.1.1 Les ressources du FAD, du FND et de la contrepartie nationale sont mises à la disposition du projet</p>
Catég.	FAD	FAT	FND	Gouv.	Total																																																										
A	0,15	0,00	0,29	0,00	0,44																																																										
B	1,72	0,00	2,04	0,09	3,85																																																										
C	2,42	0,00	2,36	0,00	4,78																																																										
D	0,83	0,60	0,12	0,00	1,55																																																										
E	2,15	1,09	0,09	0,00	3,34																																																										
F	1,75	0,00	0,00	1,76	3,50																																																										
G	0,98	0,00	0,10	0,00	1,08																																																										
H	0,00	0,06	0,00	0,00	0,06																																																										
Total	10,00	1,75	5,00	1,85	18,60																																																										

1. INTRODUCTION

1.1 Historique du projet

1.1.1 Située à l'ouest du continent africain sur une superficie de 197 000 km², la République du Sénégal dont la carte administrative figure à l'annexe 1 compte une population de plus de huit millions d'habitants avec un taux de croissance annuelle de 2,7%. La population est caractérisée par une très grande jeunesse avec 58% ayant moins de 20 ans. Les femmes représentent 52% de la population. Avec un indicateur de développement humain (IDH) de 0,326 en 1996, le Sénégal est classé dans la catégorie des pays à faible niveau de développement. Le rapport du PNUD sur le développement humain, publié en 1997, le classe au 160ème rang sur 175 pays.

1.1.2 Depuis 1980, les autorités ont entrepris des programmes d'ajustement structurel avec l'aide des partenaires au développement en vue d'inverser les tendances négatives de la croissance et créer de meilleures conditions de retour à une situation de croissance durable. Si dans l'ensemble, les différentes mesures d'ajustement ont eu un impact positif sur les agrégats macro-économiques, elles ont aussi eu quelques effets négatifs au plan social. Les groupes vulnérables à la pauvreté, notamment les femmes, les jeunes et les enfants, ont souffert des variations économiques engendrées par ces mesures et les enquêtes menées depuis 1992 ont montré que près du tiers des ménages vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

1.1.3 Face à ce phénomène, le gouvernement appuyé par ses partenaires et notamment par le Groupe de la Banque, a mis en oeuvre des actions de réduction de la pauvreté dans le cadre d'un Programme national de lutte contre la pauvreté (PNLP). Ce programme est l'aboutissement logique des différentes actions prises par le gouvernement pour gérer les dimensions sociales de l'ajustement. Parallèlement à l'action du gouvernement, le Document de Stratégie par Pays pour le Sénégal (1996-1998) du Groupe de la Banque prévoit de mettre l'accent sur le développement des ressources humaines et identifie la réduction de la pauvreté comme une des priorités.

1.1.4 Le présent projet s'inspire à la fois du Programme national de lutte contre la pauvreté (PNLP) et du Plan d'action de la femme. Ces deux documents font ressortir l'importance accordée par le gouvernement à la lutte contre la pauvreté en général et la pauvreté féminine en particulier. Le gouvernement et les bénéficiaires ont sollicité le concours de la Banque pour une intervention en vue de la réduction de la pauvreté au Sénégal. Le projet proposé se fonde sur les leçons et acquis des interventions antérieures de la Banque ayant un impact positif sur la réduction de la pauvreté au Sénégal. Il est cofinancé par le Fonds nordique de développement.

1.2 Performance des projets similaires

1.2.1 Le présent projet constitue la première intervention de la Banque visant à réduire directement la pauvreté au Sénégal. La Banque a toutefois financé d'autres opérations concernant le domaine de ce projet. Le Projet d'appui aux groupements de promotion féminine (PAGPF) financé par le FAD avec une contribution du Fonds nordique de développement (FND), vise l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes et enfants sénégalais. Ce projet, qui a démarré en juillet 1992 et qui est en voie d'achèvement, a permis à ce jour, parmi ses principales réalisations : (i) d'alphabétiser près de 12 000 femmes ; (ii) de réaliser un programme d'IEC portant sur le code de la famille, la santé reproductive et les MST/SIDA et d'autres thèmes afférents au développement ; (iii) d'accorder un volume de crédit d'environ 393 millions de FCFA (environ 493 000 UC) qui a pu financer les activités génératrices de revenus de quelques 100 000 femmes ; (iv) d'aménager 150 garderies équipées et former 200 auxiliaires de garderie ; (v) d'installer environ 70 moulins et de réaliser une cinquantaine de puits munis de pompes ; (vi) d'aménager une quarantaine de cases-foyer équipées ; (vii) de former 461 assistantes villageoises, et environ 25 000 femmes des groupements de promotion féminines (GPF) en gestion financière, en gestion de projet et de leurs activités. Les réalisations du PAGPF sont importantes et dans plusieurs domaines vont au delà des objectifs en dépit des problèmes

rencontrés. Le Groupe de la Banque a par ailleurs financé d'autres projets à caractère social dont deux projets dans le secteur de l'éducation et deux projets dans le secteur de la santé. Ces projets ont un impact sur la réduction de la pauvreté. Par ailleurs, la Banque a financé le volet social du programme d'ajustement structurel (PAS I et II) dont une des mesures se rapportait à la mise en oeuvre par l'AGETIP d'un programme d'activités génératrices de revenus pour les jeunes. Les groupes cibles visés étaient les associations de production des jeunes, les groupements de promotion féminine et les groupements d'intérêt économique.

1.2.2 Le Sénégal a à son actif plusieurs actions financées par d'autres bailleurs et visant à limiter l'ampleur de la pauvreté. Le Projet de nutrition communautaire (PNC) sur financement IDA, KFW et PAM a démarré ses activités en 1996. Le Projet de développement des ressources humaines (PDRH1) financé par la Banque mondiale comprend une composante promotion de la femme. Le Programme élargi de lutte contre la pauvreté (PELCP) financé par le PNUD est en phase de démarrage. Parmi les autres opérations importantes, on note le Projet de promotion économique des groupements féminins (PEGF) financé par le PNUD, les Pays Bas et le FENU, le Projet alimentation en eau et assainissement en milieu rural (PAEA) financé par le PNUD et le FENU, le Projet d'appui technique et technologique (PATT) financé par UNIFEM et le Projet de promotion des droits et renforcement du pouvoir des femmes sénégalaises (PDPF), réalisé par le CECI sur financement ACDI. Le Projet d'appui à l'alphabétisation priorité femmes (PAPF) sur financement IDA appuie le plan d'action du gouvernement qui vise, en 10 ans à réduire le taux d'analphabétisme du groupe d'âge de 10-39 de 20% et de 30% pour les femmes. Le projet d'appui au plan d'action de l'alphabétisation (PAPA) finance les sous-projets d'alphabétisation visant prioritairement les femmes et les jeunes filles. Plusieurs ONG interviennent dans les domaines du développement communautaire, l'alphabétisation, la formation et la microfinance dans toutes les régions du pays en milieu rural et urbain.

1.2.3 Plusieurs leçons se dégagent de l'expérience des différents projets. Les lenteurs dans la passation des marchés publics, la centralisation des mécanismes de mise en oeuvre, la faiblesse de la supervision à la base et le non fonctionnement des cadres de concertation ONG-administration-population sont les facteurs qui ont limité l'efficacité de plusieurs projets. Pour le PAGPF, l'exercice de la tutelle administrative s'est avéré lourd dans la gestion quotidienne et a retardé l'exécution du programme d'activités. Le recours insuffisant à des partenaires et organisations de la société civile dans l'exécution a conduit le projet à développer une lourde structure au niveau central et l'absence de collaboration avec des structures pérennes d'intermédiation financière et technique rend aléatoire le maintien des services au terme du projet.

1.2.4 En conclusion, on note en premier lieu que ce type de projet doit s'intégrer dans un programme cohérent et à long terme de développement. Les chances de réussite de ce type de projet sont améliorées par une approche participative dans sa préparation et à toutes les étapes du cycle du projet. L'autonomie administrative, technique et financière est indispensable à une exécution efficace. Le développement des capacités à la base revêt une importance particulière pour une réelle prise en charge par les bénéficiaires et la pérennisation des actions du projet. D'une manière générale, les activités réalisées dans le cadre de la plupart des projets sont pertinentes en matière de lutte contre la pauvreté et doivent être capitalisées. Les leçons tirées de ces différents projets, et notamment du PAGPF, ont été prises en compte dans la préparation du présent projet.

2. PAUVRETÉ AU SÉNÉGAL ET POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

2.1 La pauvreté au Sénégal

2.1.1 Depuis le début des années 80, le Sénégal fait face à une crise économique et financière qui handicape ses capacités à mettre en place les infrastructures nécessaires dans les secteurs sociaux. Les dépenses publiques dans le domaine social connaissent une décroissance constante depuis une vingtaine d'années. Selon l'Enquête sur les priorités (ESP) réalisée en 1991-92, 32% des ménages sénégalais vivent en dessous du seuil de pauvreté défini à 3 324 FCFA par habitant et par mois, soit 16,8% des ménages en zone urbaine et 38,2% en zone rurale. La majorité des pauvres réside en milieu rural et périurbain où la pauvreté apparaît comme chronique et «structurelle» alors qu'elle semble plutôt transitoire et donc réversible en milieu urbain. Même si la pauvreté se retrouve surtout en milieu rural, elle frappe sévèrement la région de Dakar où se trouvent concentrés plus de 50% des pauvres en milieu urbain.

2.1.2 Les revenus des ménages pauvres proviennent à 78% des activités primaires, faiblement diversifiées. Ces ménages pauvres ont également un accès limité aux marchés et aux services d'encadrement agricoles, aux services financiers et sociaux. Ils souffrent de l'insécurité alimentaire, du chômage et de l'insuffisance des points d'eau, ce qui a des incidences sur la santé des populations et des enfants en particulier. Les principaux groupes touchés par la pauvreté sont : (i) les paysans ne disposant pas de moyens de production ou n'ayant pas accès à la terre ; (ii) les personnes travaillant dans des conditions précaires dans le secteur informel ; (iii) les femmes et les enfants qui vivent des conditions difficiles d'accès aux services de santé et d'éducation ; (iv) les familles sans revenu en milieu périurbain et urbain ; (v) les groupements de femmes sans moyen de production ; (vi) les jeunes sans emploi et sans perspectives d'insertion dans les circuits économiques ; (vii) les pêcheurs à faible moyen de production et insuffisamment encadrés ; (viii) les enfants en situation difficile ; (ix) les personnes handicapées.

2.2 Situation économique et sociale des populations pauvres

2.2.1 La situation des groupes vulnérables à la pauvreté se caractérise, entre autres, par un taux élevé d'analphabétisme, un faible accès aux services sociaux de base, à l'information, aux instances de décision et au crédit. Malgré la volonté politique affirmée et l'élaboration de politiques et programmes spécifiques pour garantir la promotion des femmes et des autres groupes défavorisés, ceux-ci se retrouvent encore pris dans l'engrenage de la pauvreté. En dépit de leur présence dans presque tous les secteurs de production (agriculture, élevage, pêche, artisanat, petit commerce, industrie et les services), leur situation marginale dans la société les empêche de participer efficacement aux activités économiques et politiques du pays pour de nombreuses raisons dont certaines sont ici analysées.

Le problème de l'analphabétisme

2.2.2 Les retards qu'a pris le Sénégal dans les dernières décennies au niveau de l'éducation et de l'alphabétisation de ses populations hypothèquent sa capacité à évoluer vers un développement durable. Ainsi le Sénégal qui possédait autrefois un système d'éducation très développé par rapport à la moyenne africaine, accuse maintenant un sérieux retard au niveau de la scolarisation et de l'alphabétisation avec seulement un taux global d'alphabétisation de 33% contre 51% pour l'ensemble de l'Afrique. Avec un taux de scolarisation de 54,6% en 1995, il figure parmi les pays les plus faiblement scolarisés. Une des caractéristiques générales de la population féminine sénégalaise est son faible niveau d'alphabétisation (23% en 1995, contre 43% pour les hommes). Selon la Banque mondiale, 80% des femmes sénégalaises en milieu rural âgées de 15 à 39 ans - la tranche d'âge où elles sont le plus fécondes - sont analphabètes. Leur taux d'analphabétisme atteint 80% à 90% dans trois des cinq régions du projet (Diourbel, Tambacounda, Kolda) et Louga. Il est de 65% à 75% dans celles de Kaolack, Fatick, Saint Louis et Thiès (une autre région du projet) et 41% dans les régions

de Dakar et Ziguinchor. L'analphabétisme des femmes a des conséquences sur le développement économique et social. En effet, les enfants des femmes analphabètes ont 50% de plus de risques de mourir pendant l'enfance ; les femmes analphabètes désirent 1,8 fois plus d'enfants que les mères alphabétisées ; et toutes choses étant égales par ailleurs, les mères alphabétisées ont 50% de chances de plus d'envoyer leurs filles à l'école que les mères analphabètes.

L'accès à l'information

2.2.3 Même alphabétisés, les pauvres sont confrontés à des contraintes sociales, économiques et culturelles qui entravent les programmes destinés à l'amélioration de leur condition économique et sociale. Une étude récente réalisée par le Bureau régional du CECI sur les réalités et enjeux stratégiques des femmes sénégalaises, a confirmé cet état de fait et retenu la sous-éducation et la sous-information des femmes comme des constats majeurs. Les pauvres sont généralement sous informés en ce qui concerne le peu de droits qu'ils possèdent. L'ignorance de leurs droits élémentaires et des opportunités de leur environnement (code de la famille, code du travail, code électoral) explique dans une certaine mesure, leur situation. C'est pour cette raison que dans tous les nouveaux programmes visant l'amélioration de la condition des groupes défavorisés, une place importante est réservée aux activités d'information, d'éducation et de communication (IEC).

L'accès aux instances de décision

2.2.4 Les pauvres sont généralement exclus ou sous représentés dans les instances de pouvoir et de décision. Les femmes, à titre d'exemple, sont faiblement représentées dans le domaine politique et les sphères de décision. Selon les statistiques officielles du gouvernement, le pays comptait en 1995, trois femmes ministres sur 33, 12 femmes sur 120 au Parlement, 779 conseillères municipales et rurales sur 9 828, une femme chef de village sur 13 000, aucune femme maire, 27 femmes magistrats sur 218, 39 femmes avocats sur 270 et une seule présidente de conseil rural. La principale cause de cette situation est l'inégalité entre les sexes que l'on retrouve de façon constante, à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie des femmes. N'étant pas représentés dans les instances et les lieux où se prennent les décisions qui vont influencer leur vie, les pauvres ne peuvent décider de leur place dans le processus de développement.

L'accès aux services socio-sanitaires

2.2.5 Le renchérissement des coûts des services sociaux réduit les possibilités d'investissement de l'état et celles des populations dans les secteurs sociaux. Il s'en est suivi une dégradation générale de l'état nutritionnel et sanitaire des groupes vulnérables qui affecte particulièrement les femmes, les enfants et les jeunes. Les taux de mortalité maternelle (510 pour 100 000 naissances vivantes) et infantile (68 pour 1000) sont extrêmement élevés. De plus, les ressources allouées au secteur de la santé (1% du PIB entre 1981 et 1990) n'ont pas évolué de façon significative, ce qui constitue un facteur d'aggravation, compte tenu du taux de croissance démographique. L'accès à l'eau potable est très limité en milieu rural où 26% seulement de la population y accèdent alors qu'en milieu urbain, l'eau potable est accessible à 83% des ménages. Deux des régions du projet affichent des taux particulièrement bas : celle de Kolda (17%) et Tambacounda (25%). Ces taux conjugués à la faiblesse de l'espérance de vie à la naissance (50 ans), les taux élevés de malnutrition ainsi que le grand nombre de Sénégalais qui vivent en dessous du seuil de pauvreté se répercutent sur la productivité du travail, le coût du personnel qualifié et en conséquence sur la compétitivité globale de l'économie.

L'accès au crédit

2.2.6 De nombreuses contraintes situées à plusieurs niveaux limitent l'accès des pauvres d'une manière générale et des femmes en particulier, au crédit. Les pauvres, surtout en milieu rural, connaissent mal la culture bancaire et financière et les procédures d'octroi de crédit. Leur capacité d'épargne est limitée par les difficultés d'insertion dans les activités les plus productives et

génératrices de revenus. Cette situation est rendue plus difficile par la culture d'aversion du risque du système bancaire, l'inadaptation du crédit et le manque de garanties pour les prêts. La relative nouveauté du mouvement mutualiste de crédit et la faiblesse des relations entre les systèmes financiers formels et informels constituent également des entraves à l'accès au financement. Les taux d'intérêt élevés et les délais de remboursement courts limitent aussi l'accès aux financements. En ce qui concerne les femmes, le temps considérable qu'elles consacrent aux charges familiales et aux tâches domestiques ne leur permet pas d'identifier et d'exploiter toutes les possibilités de financement. La persistance de préjugés selon lesquels les activités économiques demeurent une chasse gardée pour les hommes et la faible représentation des femmes dans les instances de décision constituent également des facteurs qui bloquent leur accès au crédit.

2.2.7 Tous ces facteurs ont un impact négatif sur la situation des groupes vulnérables. Pour y faire face, le gouvernement a défini et s'applique à exécuter une politique de lutte contre la pauvreté ainsi qu'une politique de promotion de la femme. Par ailleurs, le cadre institutionnel pour la mise en oeuvre et le suivi de l'action gouvernementale a été clairement défini.

2.3 Politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion des femmes

2.3.1 La politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté fait partie intégrante de sa politique de développement adoptée dans le cadre du IXème plan de développement économique et social 1996/2001. Elaboré selon une approche participative avec l'appui des partenaires au développement, le Programme national de lutte contre la pauvreté (PNLP) traduit la volonté de l'état d'accorder une plus grande attention aux couches sociales les plus démunies. Il concrétise les grandes options des pouvoirs publics en matière de réduction de la pauvreté par des mesures de politique économique et sociale visant à améliorer leurs conditions de vie. L'objectif du PNLP est d'améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies en affectant au minimum 80% des ressources mobilisées à au moins 30% des couches de la population les plus pauvres. Comme objectifs intermédiaires, le PNLP vise à : accroître les revenus des populations par une politique volontariste de promotion de la micro-entreprise et d'activités génératrices de revenus ; améliorer la couverture des besoins essentiels de la population ; améliorer le suivi des conditions de vie des ménages et renforcer les capacités des acteurs à la base.

2.3.2 Pour atteindre les objectifs visés, le PNLP comprend 5 composantes : (i) accroissement, diversification des revenus et création d'emplois ; (ii) amélioration de l'accès aux services sociaux de base ; (iii) renforcement des capacités productives des bénéficiaires et du système de suivi des conditions de vie des ménages ; (iv) filets de sécurité, actions sociales et civiles ; (v) promotion économique des femmes. La stratégie du PNLP s'articule autour de plusieurs axes qui concernent la recherche d'une croissance basée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés ainsi que la recherche de l'efficacité et de la maîtrise des instruments de la politique économique basée sur une utilisation optimale des ressources de l'état. Cette stratégie concerne également la promotion d'une nouvelle administration du développement ouverte au monde extérieur, la maîtrise des phénomènes démographiques, l'amélioration de l'habitat rural, urbain et périurbain et du cadre de vie, la gestion de l'environnement et une politique nationale d'emploi.

2.3.3 Le PNLP reconnaît la difficulté de la situation de la femme au Sénégal et la nécessité de mettre en oeuvre des actions spécifiques à son endroit. Il met donc l'accent sur la promotion de la femme en tant qu'acteur de développement par notamment l'amélioration de son statut juridique, l'accès aux facteurs de production, en particulier le crédit et les ressources foncières, le relèvement du niveau d'instruction par la scolarisation des jeunes filles, l'alphabétisation fonctionnelle et la participation aux prises de décision.

2.3.4 Le gouvernement du Sénégal a adopté, par ailleurs, en 1997 un deuxième Plan d'action national de la femme (PANAF) couvrant la période 1997-2001. Le PANAF est axé sur cinq domaines

prioritaires qui sont le développement économique et la lutte contre la pauvreté ; l'éducation ; la santé ; les droits ; les mécanismes institutionnels de promotion et de financement des femmes. Ce plan devra contribuer à la promotion économique des femmes ; l'accroissement du taux de scolarisation des filles et le relèvement du taux d'éducation des femmes ; l'amélioration de l'état de santé des femmes et des petites filles ; la valorisation du rôle et de la place de la femme dans la société et le renforcement de sa participation dans la gestion économique et politique et le renforcement de mécanismes de promotion et de financement des femmes.

2.3.5 Le PANAF a été élaboré selon une approche participative et décentralisée. Les ministères techniques et leurs services décentralisés, les universitaires, les ONG, les associations, les organisations communautaires et les partenaires au développement ont été directement impliqués dans l'élaboration du plan. Des consultations permanentes entre la base et le niveau central, ont permis de prendre en considération les préoccupations de l'ensemble des acteurs, d'adopter une démarche prospective et de tirer parti de toutes les expériences et initiatives en vue de créer les conditions d'une participation efficace de la femme au processus de développement.

2.4 Cadre institutionnel

2.4.1 Deux ministères sont principalement concernés par le PNLP, le Ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale (MFASSN) et le Ministère de l'économie, des finances et du plan (MEFP). Le PNLP a mis en place au niveau national un Comité d'orientation et de coordination (COC) composé de représentants de l'état, des pouvoirs locaux, des bailleurs de fonds, de la société civile et du secteur privé. Ce comité est chargé de garantir l'appui politique nécessaire à la lutte contre la pauvreté, de s'assurer que la lutte contre la pauvreté est prise en compte dans la formulation et la mise en oeuvre des politiques sectorielles, d'assurer la cohérence des interventions des différents partenaires concernés, de susciter la synergie entre eux, de faire le suivi-évaluation de l'état d'avancement du programme et d'en rendre compte au gouvernement. Un Secrétariat technique de coordination et de suivi (STCS) présidé par le Directeur de la planification est chargé de mettre en oeuvre et de gérer le PNLP et d'assurer le suivi des décisions du Comité d'orientation et de coordination.

2.4.2 Au niveau régional, des Comités régionaux de coordination et d'appui technique (CRCAT) sont chargés de superviser l'exécution des activités. Chaque Comité régional est présidé par le directeur de l'Agence régionale de développement et est composé des représentants des services déconcentrés de l'état, des collectivités locales, des ONG et organisations des populations. Au niveau décentralisé, il est mis en place des comités locaux et communaux de lutte contre la pauvreté placés sous la supervision directe du comité régional.

2.4.3 En ce qui concerne le PANAF, le cadre institutionnel de mise en oeuvre au niveau central est articulé autour de plusieurs instances. Au sommet se trouve un Conseil interministériel présidé par le Premier ministre et chargé de donner les directives nécessaires à la bonne exécution du PANAF et d'examiner, tous les ans, l'état d'avancement de la mise en oeuvre. En second lieu, vient le Comité technique de suivi et d'évaluation présidé par le MFASSN et constitué des représentants des ministères techniques, du Parlement, des élus locaux, des syndicats, des ONG, des organisations et associations féminines, du secteur privé, de la société civile et des bailleurs de fonds. Le MFASSN joue par ailleurs le rôle d'un organe de planification, de mise en oeuvre et de coordination. Des structures d'exécution et de contribution au sein des départements ministériels techniques sont chargées de mettre en oeuvre les activités relevant de leur secteur.

2.4.4 Au niveau régional, il est mis en place un Comité régional de pilotage présidé par le Gouverneur de la région avec pour mission la planification, la coordination et le suivi de la mise en oeuvre du PANAF. Ce comité est appuyé par un secrétariat exécutif dont le secrétaire permanent est le Chef du service du développement communautaire et qui est chargé du suivi de la mise en oeuvre

du plan d'action sur le terrain. Toutes ces structures étant de création récente, il est difficile d'apprécier leur efficacité.

2.5 Contraintes et obstacles à la lutte contre la pauvreté

2.5.1 Au plan institutionnel, les principales contraintes concernant spécifiquement les mécanismes de promotion et de financement des groupes défavorisés sont les suivantes : le non fonctionnement des cadres de concertation ONG-administration-population malgré l'existence de textes les organisant, la faiblesse des rencontres entre le MFASSN et les points focaux des autres ministères et la faiblesse des capacités d'organisation des pauvres. Les plus pauvres ne se retrouvent pas nécessairement organisés dans les groupements. On notera aussi l'insuffisance de suivi et de l'évaluation régulière au niveau national des activités de promotion des groupes défavorisés, la faible implication des associations professionnelles et du secteur privé dans les efforts de réduction de la pauvreté, la faiblesse de la représentation des pauvres dans les instances de décision et l'absence de données désagrégées à tous les niveaux d'activité devant permettre l'élaboration d'indicateurs spécifiques.

2.5.2 Pour les femmes en particulier, l'environnement socioculturel dans lequel elles vivent leur confère de fait, un statut inférieur qui freine leur promotion et accentue leur paupérisation. Les femmes en milieu rural se marient tôt, à l'âge moyen de 16 ans. Elles ont en moyenne 7 à 8 enfants. La forte migration des hommes propulse de nombreuses femmes à la tête des ménages sans leur fournir les moyens de faire face aux multiples responsabilités liées à ce rôle. Officiellement, près de 19% des ménages ont une femme comme chef de famille.

2.5.3 Le présent projet apporte une contribution à la résolution de certains des problèmes et contraintes qui exacerbent la paupérisation des groupes vulnérables. Pour ce faire, le projet envisage d'exécuter avec les groupes ciblés, un programme de développement intégré et cohérent comprenant à la fois des activités de sensibilisation, d'alphabétisation, de microcrédit, de génération de revenus et d'amélioration des conditions de vie et de travail. Les femmes, les jeunes et les enfants constituent les principaux groupes cibles du projet.

3. CONTEXTE DU PROJET

3.1 Cibles et zones du projet

Cibles du projet

3.1.1 Au Sénégal, la pratique de ciblage la plus utilisée pour les projets sociaux consiste à conjuguer au moins deux modes d'identification et de sélection des bénéficiaires. Tirant les leçons des pratiques les plus efficaces, le présent projet a combiné deux techniques, le ciblage géographique et un ciblage par genre/catégorie sociale. Cette démarche est parfaitement adaptée à la nature du projet. Le projet cible en priorité les femmes, les jeunes et les enfants et plus particulièrement, les femmes pauvres et femmes chefs de famille. Ce choix se justifie à plusieurs titres. Les femmes font partie des groupes les plus vulnérables à la pauvreté. Leur degré de pauvreté est exacerbé par leur statut. A travers les femmes, d'autres groupes vulnérables comme les enfants seront directement touchés.

3.1.2 Même si le projet cible en priorité les femmes, les jeunes et les enfants, les communautés d'accueil bénéficieront des interventions du projet. Les groupes pauvres de la communauté seront éligibles à participer aux différentes activités financées par le projet. Les femmes joueront un rôle de premier plan dans la sélection, l'exécution, la gestion, le contrôle et le suivi des activités du projet. Les organisations de femmes présentes dans les communautés ciblées seront les principaux interlocuteurs du projet. En ce qui concerne l'alphabétisation/IEC, toutes les femmes de la communauté seront éligibles pour y participer. Au cas où la demande dépasse l'offre, la priorité sera accordée aux femmes les plus défavorisées. Bien que les thèmes d'IEC identifiés soient spécifiquement adaptés aux préoccupations des femmes, les hommes ne seront pas exclus de ces

activités. Les femmes pauvres sont ciblées en priorité pour les activités de microcrédit. Les femmes moins pauvres ne seront pas exclues mais les montants modestes des prêts individuels pourraient ne pas les intéresser.

Zones du projet

3.1.3 Pour déterminer les zones du projet, les critères suivants ont été pris en compte : zones considérées comme prioritaires dans le PNLP ; zones couvertes par le projet PAGPF; complémentarité et effets de synergie avec les interventions d'autres partenaires. A partir de ces critères, les cinq régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tambacounda et Kolda, ont été retenues. Sur la base des critères retenus ainsi que ceux définis par le PNLP, le gouvernement a effectué des analyses complémentaires et a déterminé les départements prioritaires suivants à l'intérieur des régions : Pikine pour la région de Dakar, Mbour pour la région de Thiès, Bambey pour la région de Diourbel, Tambacounda pour la région du même nom et Sédhiou pour la région de Kolda.

3.1.4 Le projet interviendra dans 600 communautés, soit en moyenne, 120 communautés dans chacune des cinq régions retenues. Ces communautés sont principalement les villages en zone rurale et les quartiers en zone urbaine. A l'intérieur de chaque région, 70% des interventions se feront dans le département prioritaire et 30% dans les deux autres départements de la région. Le Comité régional d'orientation et de coordination (CROC) du projet sera chargé d'identifier les communautés prioritaires sur la base des critères suivants, entre autres, à titre indicatif : le taux de pauvreté ; le nombre d'habitants (suffisant pour rendre l'investissement efficient) ; la manifestation d'intérêt et d'initiative de la part des habitants ; la non présence d'autres bailleurs/projets (ou complémentarité avec les activités actuelles ou précédentes) ; l'existence d'organisations féminines organisées ; les besoins relatifs en infrastructures et équipements. Compte tenu des spécificités des zones d'intervention, des indicateurs adaptés à chaque zone seront fixés.

3.2 Les partenaires institutionnels du projet

Les services centraux et déconcentrés de l'Etat

3.2.1 En raison des missions qui leur sont assignées et de leurs attributions, certains services centraux des différents ministères concernés par le projet seront sollicités pour la mise en oeuvre. Il s'agit principalement du Bureau de coordination et de suivi des projets et programmes (BCSP), de la Direction du développement communautaire (DDC) et la Direction du bien être familial (DBEF) du MFASSN ; de la Direction de l'expansion rurale (DER) du Ministère de l'Intérieur ; et de la Direction de la prévision et des statistiques (DPS) du MEFP. Le BCSP assure la coordination et le suivi des projets et programmes du MFASSN et la DBEF est chargée de la mise en oeuvre et du suivi du PANAF. La DDC est chargée de préparer et de mettre en oeuvre une politique cohérente de développement communautaire en collaboration avec les ministères concernés, les ONG et les organisations communautaires de base. La DER constitue, grâce à ses structures déconcentrées et principalement les 93 centres d'expansion rurale polyvalents (CERP), une cellule d'appui et de conseil aux acteurs locaux du développement au niveau de l'arrondissement. La DPS est chargée, entre autres missions, du suivi des indicateurs de pauvreté. Au niveau régional, les services déconcentrés de la DDC, de la DER et de la DPS ainsi que d'autres services déconcentrés relevant des ministères chargés de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'hydraulique, seront sollicités ponctuellement dans l'exécution du projet.

Les structures décentralisées

3.2.2 La politique actuelle de développement du Sénégal est sous-tendue par une volonté affirmée d'assurer le développement à la base par une décentralisation effective du pouvoir ainsi qu'une déconcentration plus avancée des services publics. L'état actuel de la décentralisation est le résultat d'une longue évolution depuis l'indépendance en 1960 et marquée par des jalons importants tels que

l'élargissement du statut de commune de plein exercice à toutes les communes en 1960, la promulgation du code de l'administration communale en 1966, la création des communautés rurales en 1972, le retrait de la gestion des communautés rurales aux sous-préfets au profit des présidents des conseils ruraux en 1990, entre autres. En 1996, a été adoptée la loi 96-06 portant code des collectivités locales qui trace le cadre politique et institutionnel de la décentralisation. En vertu de la loi, l'ensemble du pays est couvert par 10 régions, 48 communes et 320 communautés rurales, soit au total 378 collectivités locales dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel et ont pour mission la conception, la programmation et la mise en oeuvre des actions de développement. Les collectivités locales peuvent entreprendre des actions de coopération entre elles et associer en partenariat, le cas échéant, les mouvements associatifs et les groupements à caractère communautaire dans la réalisation des projets de développement.

3.2.3 Dans le cadre de la politique de décentralisation, le rôle des organisations de la société civile se trouve renforcé aux différents niveaux. En ce qui concerne les ONG, leur longue expérience en matière de développement à la base, d'accompagnement et de partenariat avec les populations dans leur démarche de développement communautaire, sera davantage mise à contribution dans le contexte de la régionalisation et de la décentralisation. Les autres organisations de la société civile présentes aux niveaux régional et local comme les OCB, les SFD, les associations, groupements de femmes, fédérations paysannes, pourront profiter du transfert de responsabilités pour établir des partenariats avec les services déconcentrés de l'Etat et soutenir des initiatives de développement.

3.3 Les partenaires d'exécution du projet

Les regroupements féminins

3.3.1 La naissance de groupements de promotion féminine et leur articulation aux différents échelons administratifs ont abouti à la création de structures fédératives : la Fédération des associations féminines du Sénégal (FAFS) en 1977 et la Fédération nationale des groupements de promotion féminine (FNGPF) en 1987. Cette dernière qui est reconnue comme un vecteur d'appui à la politique gouvernementale pour la promotion des femmes, est constituée de 4 000 groupements représentant près d'un demi million de femmes. Les deux structures fédératives contribuent à la promotion de leurs membres grâce à des stratégies de renforcement des capacités des femmes par des actions de formation et le développement d'activités génératrices de revenus. Toutefois, en raison de difficultés diverses, y compris des conflits internes, ces deux structures connaissent une certaine léthargie et des blocages dans leurs opérations.

3.3.2 Il existe de nombreuses associations de femmes ayant la même vocation que les structures fédératives. Malgré leur diversité et la complémentarité de leurs activités, ces organisations sont autonomes et développent très peu de relations entre elles, ce qui limite leur efficacité. En dehors des organisations formelles, il existe de nombreuses formes d'organisations traditionnelles ou informelles en relation avec les réseaux de solidarité. Certaines de ces organisations développent des activités d'épargne et de crédit (les tontines, par exemple) dans des cadres informels mais bien maîtrisés par les femmes. Ces pratiques peuvent servir dans la lutte contre la pauvreté.

Les organisations non gouvernementales (ONG)

3.3.3 On estime à près de 300 le nombre d'ONG en activité au Sénégal. Le Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD) regroupe une centaine d'ONG considérées comme les plus opérationnelles. Une étude portant sur les capacités de mobilisation des ONG/OCB a été réalisée par la Direction de Planification au MEFP en 1996 pour identifier les futurs partenaires de l'état susceptibles de l'appuyer efficacement à la mise en oeuvre du PNLP. L'étude concluait qu'au moins 25 ONG et 18 OCB pouvaient intervenir au niveau de

l'accroissement des revenus et de la promotion de l'emploi, de l'amélioration de l'accès aux services de base et de la sécurité sociale.

3.3.4 Dans le cadre du projet «Promotion des droits et renforcement du pouvoir des femmes sénégalaises» (PDPF) mis en œuvre par le CECI, il a été constitué un réseau qui regroupe 14 ONG qui se consacrent spécifiquement à la promotion des femmes. Ces ONG sont actives dans plusieurs domaines d'intervention du projet tels que l'éducation en matière de santé, l'alphabétisation et les activités d'IEC. D'autres ONG ont été renforcées dans le cadre du projet d'appui aux ONG (PAONG) financé par l'USAID.

Les systèmes financiers décentralisés (SFD)

3.3.5 Les systèmes financiers décentralisés (SFD) sont de loin les intervenants les plus nombreux et les plus divers en matière de microfinance au Sénégal. Ils sont généralement initiés par les populations à la base (groupements communautaires, associations villageoises, entre autres) ou par des ONG. Il s'agit principalement de l'Alliance de crédit et d'épargne pour la production (ACEP), du Programme d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit du Sénégal (PAMECAS), du Crédit Mutuel du Sénégal (CMS), de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Hann (MECH) et de nombreuses autres structures de tailles diverses que l'on retrouve sur l'ensemble du pays, en milieu urbain (quartiers des villes) comme en milieu rural. Ces SFD constitués parfois en réseaux, jouissent généralement d'une plus grande autonomie aussi bien en matière de ressources que de gestion et couvrent les besoins de services financiers (crédit, mais aussi épargne) de leurs membres selon une méthodologie qui privilégie l'approche participative. L'ACEP, le CMS et le PAMECAS interviennent dans les cinq régions ciblées par le projet. Chacun de ces trois opérateurs possède un certain nombre d'avantages concurrentiels qui, mis ensemble, améliorerait considérablement les chances de réussite du volet microcrédit du projet.

3.4 Capacités des partenaires institutionnels et d'exécution du projet

3.4.1 Comme l'indique l'analyse qui précède, le contexte dans lequel le projet sera mis en œuvre se caractérise, en partie, par la diversité des acteurs et partenaires concernés par les différents domaines du projet. Compte tenu de son caractère participatif, le projet implique dans son exécution tous les partenaires intéressés par les questions de pauvreté et de promotion des femmes. Ces partenaires sont principalement les femmes elles-mêmes et leurs différentes organisations, les groupements villageois, les services centraux et déconcentrés de l'Etat, les structures décentralisées, les ONG et les systèmes financiers décentralisés.

3.4.2 Tous ces partenaires ne disposent pas des mêmes capacités et moyens d'action. Les femmes et leurs organisations souffrent d'un ensemble de faiblesses auxquelles le projet apporte des éléments de solutions. Les services centraux et décentralisés de l'état et les structures décentralisées connaissent des limites en moyens financiers, humains et logistiques. Les organisations de la société civile, notamment les ONG, et celles du privé dont les SFD, ne maîtrisent pas toujours les spécificités des besoins des femmes. Par ailleurs, la faiblesse de leurs moyens d'action ne permet pas une couverture adéquate des zones du projet. En conséquence, les capacités respectives de ces partenaires devront être renforcées de manière sélective et en liaison étroite avec leur domaine d'implication dans le projet.

4. LE PROJET

4.1 Conception et formulation

4.1.1 Le projet proposé qui est conforme à la politique de la Banque en matière de lutte contre la pauvreté, de promotion des femmes et de microfinance, s'inscrit dans les orientations stratégiques et les priorités opérationnelles du PNLP et du PANAF qui ont été élaborés de manière participative. Il a été formulé également selon une approche participative associant les différents représentants du Gouvernement ainsi que les bailleurs de fonds, notamment le Fonds nordique de développement, la Banque mondiale, le PNUD et la coopération canadienne, les organisations de la société civile, le secteur privé et les organisations de femmes. Les principaux acteurs du développement ont été consultés, aux niveaux central et régional, lors de plusieurs réunions tenues durant les missions de préparation et d'évaluation. Les bénéficiaires ont participé à la formulation lors de nombreuses séances de consultations sur les sites potentiels ou à l'occasion de visites de réalisations similaires à celles envisagées par le projet.

4.1.2 Les principes qui ont servi de base à la formulation du projet, qui guideront sa mise en œuvre et qui ont été confirmés avec le Gouvernement lors de la mission d'évaluation sont : (i) faire faire plutôt qu'exécuter directement les programmes d'activités ; (ii) recourir aux organisations de la société civile et du secteur privé ; (iii) accorder l'autonomie administrative et financière au bureau de gestion du projet ; (iv) promouvoir le partenariat entre les différents acteurs au niveau local (population, élus, société civile, secteur privé et services décentralisés). Ces principes ont été adoptés afin de : (i) assurer l'exécution rapide, flexible et efficace du projet ; (ii) renforcer la capacité des structures existantes au lieu de créer un système d'exécution parallèle, et ; (iii) promouvoir la pérennité des acquis du projet en mettant l'accent sur la participation et responsabilisation au niveau local.

4.1.3 L'approche genre a été utilisée afin de tenir compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes sénégalaises dans l'identification des composantes et des activités du projet. Des solutions concrètes et durables sont ainsi apportées pour faciliter l'accès à l'eau potable, réduire le fardeau de leurs tâches domestiques et améliorer leur environnement social. Cette approche permet de susciter une réflexion sur les relations entre les hommes et les femmes, leurs rôles spécifiques et mobiliser le soutien de toute la communauté, en particulier celle des hommes, aux activités des femmes. Des mesures sont également introduites pour améliorer la situation des femmes à long terme et atteindre un plus grand degré d'équité entre hommes et femmes en mettant l'accent sur les changements de mentalité et de certains comportements sociaux qui empêchent la pleine participation des femmes aux instances décisionnelles.

4.1.4 D'autres principes de base sous-tendent la formulation du projet, notamment l'approche intégrée et décentralisée. L'approche intégrée tient compte du caractère multidimensionnel de la pauvreté et permet de traiter les facteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels. L'approche décentralisée privilégie les réponses appropriées selon les contextes régionaux et locaux en fournissant aux acteurs les moyens pour agir de manière concertée sur le développement local. Enfin, l'approche participative et décentralisée du projet privilégie l'appropriation par les bénéficiaires et contribue à la durabilité des réalisations.

4.2 Les objectifs du projet

L'objectif général du projet est de contribuer à réduire la pauvreté au Sénégal. Les objectifs spécifiques du projet sont les suivants : (i) élever le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes-cibles ; (ii) accroître leurs capacités de génération de revenus et, (iii) favoriser l'accès aux services de base.

4.3 Description des réalisations du projet

4.3.1 Afin d'atteindre les objectifs visés, le projet prévoit les principales réalisations suivantes :

- Campagnes médiatiques dans les 5 régions ciblées sur le projet et les modalités de participation ;
- Réalisation d'un atelier de lancement national du projet regroupant les représentants du gouvernement, de la société civile, du secteur privé, et des groupes cibles ;
- Tenue de 5 ateliers régionaux sur les modalités de collaboration touchant 150 personnes représentant les partenaires d'exécution dans chaque région en début de projet ;
- Alphabétisation fonctionnelle de 36 000 bénéficiaires dans 600 communautés villageoises, formation de 40 formateurs et de 600 facilitateurs ;
- Sensibilisation de 36 000 bénéficiaires aux thèmes de la santé, la planification et la gestion de microprojets, la démocratie et les droits des femmes, le leadership et la dynamique de groupe ;
- Octroi de 2 400 prêts aux caisses villageoises d'épargne et de crédit ;
- Octroi de 290 000 microcrédits finançant des microprojets et des activités rémunératrices ;
- Formation de 1 800 responsables de groupements de bénéficiaires à l'utilisation du crédit, la gestion financière des AGR et la commercialisation de leurs produits ;
- Réalisation de 3 études sur les créneaux porteurs et diffusion des résultats auprès de 600 communautés ;
- Réalisation de 600 projets de développement communautaire comprenant des cases foyers, des garderies, des banques de céréales, des points d'eau équipés de pompes, des moulins, équipements de séchage de fruits et légumes, de poissons, considérés prioritaires par les communautés concernées ;
- Formation de 3 000 responsables des bénéficiaires pour la mise en place et la gestion des CVEC ;
- Formation de 1 800 représentants des bénéficiaires à la gestion et l'entretien durables des équipements acquis ;
- Renforcement des capacités de 30 ONG et de 3 SFD ;
- Réalisation de 34 autres séminaires de formation pour les partenaires d'exécution du projet ;
- Renforcement des capacités de 3 ministères (MFASSN, MEFP, Ministère de l'Intérieur).

4.3.2 Le projet, qui sera réalisé sur une période de cinq ans, comprend les composantes suivantes : (i) Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires ; (ii) Microfinance et activités génératrices de revenus ; (iii) Infrastructures, équipements et hydraulique ; (iv) Gestion du projet.

4.4 Description détaillée des composantes et des activités du projet

4.4.1 Pour atteindre les objectifs et les réalisations attendues, le projet prévoit un ensemble cohérent d'activités identifiées de manière participative lors des missions de préparation et d'évaluation du projet. Les activités détaillées du projet par composantes et sous composantes sont les suivantes :

I. Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires

4.4.2 Au titre de cette composante, le projet financera des activités qui permettront de renforcer les capacités des populations bénéficiaires ainsi que celles des partenaires institutionnels et d'exécution du projet. Les activités prévues sont réparties en deux sous composantes : (i) activités de sensibilisation, alphabétisation et IEC ; (ii) renforcement des capacités des partenaires.

Sous composante Sensibilisation, alphabétisation fonctionnelle et IEC

4.4.3 Au titre de cette sous composante, le projet financera des activités d'information et de sensibilisation destinées aux bénéficiaires potentiels et aux partenaires, afin de faire connaître les objectifs et les possibilités offertes par le projet et d'assurer une forte participation des groupes cibles à ses activités. Ces actions sont des activités transversales garantes du succès de toutes les autres

activités du projet. Les thèmes d'alphabétisation/IEC chercheront à combler le manque d'information des femmes et des jeunes dans des domaines liés à leur participation au développement socio-économique. La participation des hommes à ces activités, même si elles s'adressent en priorité aux femmes et aux jeunes, sera encouragée.

4.4.4 Des actions de sensibilisation et d'information sur les objectifs, les groupes-cibles et les activités du projet seront réalisées dans les zones d'intervention pour faire connaître aux bénéficiaires potentiels les opportunités offertes par le projet, les procédures et les modalités de participation. Ainsi, des spots publicitaires seront diffusés dans les médias locaux pour toucher l'ensemble de la population et des supports de promotion tels que des dépliants et des affiches seront produits et distribués dans les zones du projet. Un atelier de lancement national sera tenu à Dakar et 5 ateliers seront réalisés dans les régions ciblées pour informer les partenaires d'exécution, notamment les ONG, SFD et représentants des services déconcentrés et des organisations de base, des mécanismes de collaboration avec le projet. Le projet supportera les coûts de l'équipement, du matériel et des fournitures nécessaires à la réalisation de ces activités de sensibilisation.

4.4.5 Des sessions d'alphabétisation fonctionnelle/IEC d'une durée moyenne de 18 mois seront réalisées durant le projet afin d'élever le niveau de connaissances des bénéficiaires en lecture, écriture et calcul de base et de traiter les thèmes d'IEC tels que : la prise en charge des aspirations et contraintes du milieu, l'hygiène, la santé de la femme incluant les mutilations génitales faites aux femmes, le développement de l'enfant, l'utilisation de la thérapie de réhydratation orale (TRO) et des vaccinations, la gestion financière et matérielle, le leadership et la dynamique de groupe, l'étude de faisabilité et les projets générateurs de revenus, la démocratie, les droits humains et la gestion rationnelle des ressources naturelles. Au total, 36 000 bénéficiaires seront alphabétisés au terme du projet, soit 60 personnes par communauté. Il est prévu que le projet supporte les coûts de formation et les salaires de 40 formateurs et de 600 facilitateurs qui seront basés dans les villages et dispenseront les sessions d'alphabétisation.

4.4.6 Le projet financera les services d'une ONG, spécialiste en alphabétisation fonctionnelle/IEC, qui agira comme maître d'ouvrage délégué de la composante, pour la mise à jour du matériel d'alphabétisation et d'IEC déjà existant, la traduction du matériel pédagogique dans les langues nationales, la formation des formateurs et la supervision du travail des partenaires d'exécution, les ONG. Les formateurs formés font partie du personnel des ONG pré-qualifiées comme partenaires d'exécution et ils formeront les facilitateurs, recrutés localement. Leurs frais de fonctionnement directs seront pris en charge par le projet.

4.4.7 En matière de post-alphabétisation, le projet offrira la possibilité de faire le lien avec les activités décrites dans les autres composantes qui proposeront des champs d'application des aptitudes développées. Il mettra à la disposition des bénéficiaires de la documentation en langues nationales comme des journaux. Cette approche encouragera les bénéficiaires à produire des témoignages écrits de leur expérience, rédiger des poèmes et des contes dont le projet appuiera la diffusion.

Sous composante Renforcement des capacités des partenaires du projet

4.4.8 Cette sous composante financera des activités de renforcement des capacités des partenaires institutionnels et les partenaires d'exécution du projet. Le projet financera les services de spécialistes nationaux (60 jours) et internationaux (45 jours) pour l'élaboration d'une stratégie globale en matière de développement des capacités de tous les partenaires d'exécution. Cette stratégie permettra de mieux préciser les besoins à court et à moyen termes en liaison avec les domaines d'intervention du projet et l'échéancier de manière à équilibrer les activités en relation avec les capacités d'absorption.

4.4.9 Le projet financera un appui institutionnel au MFASSN, au niveau central qui concernera le Bureau de coordination et de suivi des projets et programmes (BCSP), la Direction du bien être familial (DBEF) et la Direction du développement communautaire (DDC). Le BCSP recevra un

véhicule pour renforcer ses capacités de suivi et d'évaluation des projets et programmes en liaison avec les structures internes et les autres partenaires du ministère. La DBEF recevra un appui sous forme d'équipement informatique et de formation pour accroître les capacités d'analyse et de traitement des données de sa Division de recherche, planification et de la formation. La Division de l'appui et de la coordination des ONG de la DDC sera appuyée dans la production et la diffusion du nouveau répertoire des ONG au Sénégal et dans ses tâches de coordination des ONG notamment celles qui travaillent dans la lutte contre la pauvreté.

4.4.10 La Direction de la prévision et de la statistique (DPS/MEFP) sera associée aux activités de suivi-évaluation de la pauvreté menées dans le cadre du projet. A cet égard, le projet financera l'acquisition de matériel informatique et du personnel d'appoint au niveau central. Pour les besoins de supervision liés aux enquêtes sur le terrain, le projet financera l'acquisition d'un véhicule qu'il mettra à sa disposition à chaque fois que nécessaire. Des appuis sont également prévus pour la mise à jour des questionnaires, la formation des enquêteurs, la publication et la diffusion des résultats.

4.4.11 Compte tenu des spécificités sur les besoins en statistiques sur la pauvreté dans les régions du projet et notamment la féminisation de la pauvreté, l'appui à la DPS servira à améliorer le cadre d'analyse statistique en vue d'obtenir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs plus fiables sur l'évolution de la pauvreté dans les zones couvertes ainsi que l'impact à terme du projet. Il sera effectué une série de trois enquêtes sur la pauvreté, l'une au début du projet (enquête de base), l'une à mi-parcours et l'autre au terme du projet. Ces enquêtes permettront de mesurer l'impact du projet sur les revenus, les conditions de vie et le bien-être des populations ciblées et de comparer l'évolution de ces indicateurs avec ceux des non bénéficiaires. Chaque enquête comprendra deux volets: (i) une enquête questionnaire qui utilisera des techniques classiques pour fournir des données quantitatives ; (ii) une enquête participative et qualitative qui utilisera les méthodes actives de recherche participative (MARF). Les enquêtes questionnaires seront réalisées par la DPS. Une ONG ou un bureau d'études spécialisé en MARF sera sélectionné pour réaliser des enquêtes participatives. Les deux intervenants (la DPS et l'ONG/bureau d'études) se coordonneront pour assurer la complémentarité entre les deux enquêtes. Les résultats seront diffusés dans les différentes régions du projet et discutés lors de la revue à mi-parcours et la revue de fin du projet.

4.4.12 Une collaboration est prévue entre la DPS, l'équipe de gestion du projet, les facilitateurs et des représentants des bénéficiaires afin qu'ils participent à la conception des questionnaires d'enquêtes qui seront utilisés et à l'identification des indicateurs. Les résultats des enquêtes seront mis à la disposition des responsables du projet afin qu'ils puissent en tenir compte dans le cadre du suivi-évaluation du projet. Il est prévu de tenir 3 ateliers de bilan/évaluation annuel dans chacune des 5 régions. L'équipe de gestion du projet aux niveaux central et régional, des représentants des partenaires d'exécution et des représentants des bénéficiaires y participeront pour apprécier les résultats atteints par rapport aux résultats attendus, identifier les difficultés rencontrées et dégager des leçons. Les conclusions et recommandations seront transmis aux responsables du projet et intégrés dans les activités de suivi-évaluation du projet.

4.4.13 Les services régionaux du développement communautaire recevront un appui en équipement et fournitures de bureau. Les agents relais du Service de l'expansion rurale (SER) du Ministère de l'intérieur recevront des motos pour effectuer leurs tâches de suivi et d'appui aux groupements de leur arrondissement. Le projet financera pour la DPS l'acquisition de motos pour les enquêteurs dans les régions, ainsi que les salaires du personnel ponctuel requis (enquêteurs, opérateurs de saisie) et du matériel informatique pour le traitement des données.

4.4.14 Trois SFD ont été pressentis pour offrir des services de microfinance dans les zones du projet sur la base de leur réseau existant : le Crédit mutuel du Sénégal (CMS), l'Alliance de crédit et d'épargne pour la production (ACEP), et le Programme d'appui aux mutuelles d'épargne et de crédit du Sénégal (PAMECAS). Ces organisations sont déjà présentes et opérationnelles dans les zones du projet. Afin de mieux desservir la population cible, le projet appuiera l'extension de leurs réseaux en

participant au financement de la mise en place de 20 nouvelles caisses d'épargne et de crédit. Le projet a prévu un appui en formation qui leur permettra de développer les compétences de leurs ressources humaines dans l'approche genre et d'améliorer la gamme de services financiers adaptés aux besoins des groupes vulnérables. Le projet financera trois séminaires spécifiques aux SFD.

4.4.15 Les ONG appelées à fournir des services techniques sont déjà opérationnelles dans les domaines d'intervention du projet et présentes dans les zones d'intervention ciblées. Les ONG pressenties, au nombre de 43, qui fourniront des services techniques aux groupes cibles durant le projet bénéficieront d'activités de formation. Le projet financera des séminaires dans les zones du projet pour le personnel des ONG/OCB et des services impliqués, soit une trentaine de personnes pour chacune des cinq régions du projet. Les thèmes traités auront trait à l'approche participative, les méthodes de diagnostic participatif et l'appui institutionnel, la gestion financière et de microprojets, l'approche genre et développement, la gestion durable des équipements et des infrastructures communautaires. D'autres thèmes pourront être définis suite à l'étude sur la stratégie de développement des capacités qui sera effectuée au début du projet et aux consultations conduites auprès des ONG.

II Microfinance et appui aux activités génératrices de revenus (AGR)

4.4.16 Cette composante financera des activités destinées à augmenter les revenus des bénéficiaires par l'offre de services de proximité en matière de microfinance qui permettront entre autres, l'accès des pauvres au microcrédit pour le financement d'activités génératrices de revenus. Des services d'accompagnement comprenant la formation sur l'utilisation du crédit, l'épargne, la gestion des microprojets, la commercialisation et autres thèmes visant le développement des capacités techniques et professionnelles des bénéficiaires ainsi que les échanges régionaux et inter-régionaux, seront appuyés. Le projet financera la diffusion des résultats des études sur les créneaux porteurs réalisées par le PAGPF ou d'autres projets. Dans la mesure du possible, le système de crédit mis en place par le PAGPF sera consolidé.

4.4.17 Un fonds de crédit sera mis en place pour financer les microprojets et activités génératrices de revenus développées par les bénéficiaires (dont au moins 50% de femmes) sur des bases individuelles ou en groupements, associations et autres formes d'organisation où la caution solidaire est démontrée. Les opérations de crédit seront réalisées par le recours à des systèmes financiers décentralisés (SFD) pouvant atteindre les groupes cibles et assurer la pérennisation des actions dans ce domaine. Les modalités d'octroi du crédit sont spécifiées dans le manuel des procédures opérationnelles du projet. Le projet financera également les coûts directs liés aux prestations de services fournies par les SFD et les ONG dans le cadre de cette composante.

4.4.18 Afin d'orienter les crédits d'investissement vers des créneaux non saturés et présentant un potentiel économique certain pour les groupes cibles, une mise à jour de l'étude des secteurs et créneaux porteurs dans les cinq régions du projet réalisée par le PAGPF, sera effectuée par le projet. L'analyse genre sera utilisée. Les activités éligibles au crédit ne concernent pas uniquement les secteurs traditionnellement accessibles aux pauvres mais se retrouvent également dans des secteurs nouveaux répondant à leurs ambitions et leurs capacités.

4.4.19 Le crédit sera octroyé, selon les taux du marché par le biais d'opérateurs professionnels, les SFD, qui auront conclu des accords de collaboration à cet effet avec le projet. L'octroi des crédits se fera selon des critères précisés dans le manuel de procédures opérationnelles. Les critères énoncés ont trait à la viabilité économique et la rentabilité financière de l'activité génératrice de revenus ou microprojet, la capacité d'endettement et de remboursement du crédit, la performance des bénéficiaires par rapport à des crédits antérieurs, les formes d'organisation s'il s'agit d'un groupement et les modalités de gestion. Compte tenu des expériences analogues au Sénégal et de la nature des groupes cibles, le montant moyen des crédits octroyés sera de 50 000 à 100 000 FCFA pour les prêts individuels et de 500 000 à 1,5 million FCFA pour les groupements et/ou associations. Des montants inférieurs seront éligibles,

notamment dans les caisses villageoises autogérées d'épargne et de crédit. Le projet vise un taux de recouvrement d'au moins 95% (les taux de recouvrement des SFD pré-identifiés sont de 99 à 100%). Avant la mise en vigueur du prêt, le Gouvernement devra s'engager à rétrocéder aux SFD les fonds pour le crédit. Il devra en outre rétrocéder ces fonds avant le démarrage de l'activité de crédit et communiquer les accords de rétrocession au FAD.

4.4.20 L'utilisation du fonds de crédit à la fin du projet devrait permettre de : (i) soutenir d'autres actions de lutte contre la pauvreté entreprises par de nouveaux bénéficiaires parmi les groupes vulnérables ; (ii) consolider et étendre les acquis du présent projet sous la forme de soutien à la micro et petite entreprise pour les bénéficiaires du projet. Ces possibilités feront l'objet d'un examen approfondi lors de la revue à mi-parcours. Dans le processus de gestion du fonds de crédit, les intérêts générés par les prêts seront répartis entre la prise en charge des coûts directs d'opération, la rémunération des SFD, et les produits de gestion pour les bénéficiaires. Le capital reconstitué devra servir à pérenniser le système à travers les SFD par absorption des associations de bénéficiaires dans le réseau actuel des SFD ou par la création de réseaux complémentaires.

III Infrastructures, équipements et hydraulique villageoise

4.4.21 Cette composante financera des activités d'amélioration des conditions de vie et de travail des bénéficiaires par la mise en place d'infrastructures et d'équipements communautaires visant l'allégement des tâches domestiques, l'augmentation de la productivité et un meilleur accès aux services socio-sanitaires. Elle comprend 3 sous-composantes : (i) infrastructures et équipement socio-communautaires, (ii) hydraulique villageoise et, (iii) cases-foyers et garderies socio-éducatives. La sous-composante hydraulique villageoise est entièrement financée par le Fonds nordique de développement (FND). Dans les 3 sous-composantes, les actions envisagées seront déterminées par les bénéficiaires et les membres de leurs communautés avec l'aide des ONG chargées de les encadrer et de les appuyer en utilisant des méthodes d'analyse des besoins et de planification des actions. Les constructions/réhabilitations, infrastructures et équipements seront financés par le projet à concurrence de 90% de leurs coûts et par une contribution des bénéficiaires en nature ou en espèces équivalent à 10%. Lorsque le programme d'action aura été arrêté avec les communautés bénéficiaires, l'ONG le soumettra au projet pour financement.

4.4.22 La formation est une dimension importante de cette composante et une condition essentielle d'une réelle appropriation et prise en charge par les communautés des investissements réalisés. Le projet financera les coûts directs des formations en gestion et à l'entretien durable, afin de rendre pérennes les infrastructures installées et la formation des auxiliaires pour les garderies d'enfants. Les ONG sélectionnées fourniront les services de formation. Pour assurer une bonne programmation des actions de formation prévues dans cette composante et l'ensemble du projet, le BGP soumettra au FAD pour avis au plus tard six mois après la mise en vigueur du prêt, un programme détaillé de formation pour l'ensemble du projet.

Sous-composante Infrastructures et équipements socio-communautaires

4.4.23 Les actions réalisées sous cette sous-composante auront trait à : (i) la réalisation d'études de faisabilité financière et technique; (ii) la construction d'infrastructures socio-communautaires; (iii) l'installation de moulins, décortiqueuses à céréales, batteuses, séchoirs de poisson, légumes et/ou fruits, charrettes, et banques de céréales ; et (iv), les services de spécialistes requis. Le projet financera également la formation à la gestion et à l'entretien durables des infrastructures et des équipements mis en place. Le budget de la composante a été établi sur le coût moyen d'une quantité de réalisations estimée sur la base de la demande actuelle dans les domaines prévus. Il comprend également les études techniques et de faisabilité préalables.

4.4.24 Les domaines d'activités présentés ne sont pas exclusifs et d'autres activités correspondant à des besoins prioritaires des communautés pourront également être financées si elles répondent aux

critères d'admissibilité et d'approbation du manuel des procédures opérationnelles. Les communautés bénéficiaires devront mettre en place des comités de gestion des microprojets. Les questions de l'entretien de ces équipements et/ou de la maintenance des infrastructures socio-communautaires proposées et la prise en charge de leurs coûts récurrents devront être clairement exposées dans les demandes de financement présentées au projet.

4.4.25 Le projet financera les coûts des études techniques et environnementales nécessaires, des travaux de génie civil, des équipements et du mobilier à mettre en place, de même que les matériaux de construction requis et les trousseaux de réparation pour l'entretien des équipements.

Sous-composante Hydraulique villageoise

4.4.26 Les activités réalisées sous cette sous-composante sont entièrement financées par le Fonds nordique de développement (FND). Il s'agit de : (i) l'aménagement de points d'eau potable, munis, dans la plupart des cas, de pompes manuelles et, là où les conditions socio-économiques le permettront, de pompes électriques et de pompes solaires ; (ii) un stock de pièces détachées et des trousseaux d'outils pour la réparation et l'entretien ; (iii) les études techniques et les travaux de génie civil ; (iv) la formation technique et en gestion nécessaires à la pérennisation et, (v) les services de spécialistes requis pour toutes les activités de la sous-composante. Les activités de la sous-composante hydraulique seront réalisées selon la même approche participative et les mêmes principes que celles des deux autres sous-composantes. Comme condition préalable à la mise en vigueur du prêt, l'Emprunteur fournira au FAD la preuve de la signature de l'accord de prêt avec le FND ou tout au moins un engagement écrit de participer au financement du projet.

Sous-composante Cases-foyers et garderies socio-éducatives

4.4.27 Les activités financées par le projet dans cette sous composante comprennent : (i) les études de faisabilité techniques et financières pour la pérennisation des constructions, (ii) la construction/réhabilitation de 15 cases-foyers ; (iii) la construction/réhabilitation d'environ 40 garderie ; (iv) le mobilier, les équipements et le matériel pédagogique et (v) les coûts de formation de 372 personnes membres des comités de gestion villageois et de 40 auxiliaires de garderie. Le Gouvernement fournira au plus tard au 31 juillet 1999, la preuve de l'affectation au projet des terrains pour la construction des cases foyers.

IV Gestion du projet

4.4.28 Le projet prendra en charge les coûts de fonctionnement du bureau national de gestion du projet basé à Dakar et des cinq unités de gestion décentralisées. Les locaux nécessaires à l'hébergement des bureaux du projet aux niveaux central et régional seront fournis par le Gouvernement. Le projet financera les coûts d'aménagement de ces locaux, des études et supervision des travaux et l'acquisition du mobilier nécessaire au personnel. Le projet financera également pendant la durée du projet le matériel roulant, les frais d'entretien, de réparation et d'essence, l'équipement informatique et de bureau, les systèmes de communication, tous les coûts fixes (eau, électricité, assurances, téléphone) et l'équipement nécessaire au fonctionnement. Le projet prendra en charge les frais de mission à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

4.4.29 Le projet assurera également les coûts d'audit annuel du projet effectué par un cabinet d'audit sélectionné à cet effet. L'audit portera à la fois sur la gestion du projet dans son ensemble, sur les comptes ainsi que les modes et procédures d'acquisition.

4.5 Hypothèses et risques du projet

4.5.1 Le projet a été formulé sur la base des hypothèses suivantes : (i) le Programme national de lutte contre la pauvreté et le Plan d'action de la femme, demeurent prioritaires dans la stratégie de

développement du pays ; (ii) les organisations de la société civile et du secteur privé sont suffisamment opérationnelles, compétentes et en nombre suffisant pour offrir les services d'intermédiation technique sollicités par les groupes cibles ; (iii) la structure de gestion responsable de la coordination des activités du projet dispose des spécialistes qualifiés et de l'autonomie administrative, technique et financière.

4.5.2 Le recours à de nombreux intermédiaires spécialisés pour réaliser le programme d'activités du projet impliquera des collaborations entre différentes structures qui n'ont pas nécessairement l'habitude de travailler en partenariat, ce qui représente un risque en termes de gestion des interfaces. Par ailleurs, la mise en œuvre d'un programme d'activités chargé impliquant la présence de nombreux intervenants sur le terrain risque d'entraîner des problèmes de coordination. Le projet a prévu réduire ces risques : (i) en organisant de nombreuses activités de concertation comme les séminaires et ateliers qui favorisent le dialogue et la compréhension mutuelle ; (ii) en définissant clairement les responsabilités de chaque partenaire d'exécution ; (iii) en utilisant des facilitateurs basés au sein des communautés et qui serviront de point focal entre elles et les intervenants.

4.5.3 Les difficultés de remboursement de crédit constituent un risque pour la durabilité de ce genre d'opération. Pour diminuer ce risque, le projet a misé sur des systèmes d'intermédiation professionnels et compétents qui obtiennent déjà des taux de recouvrement satisfaisants. Le système de la caution solidaire sera utilisé systématiquement avec les groupements/associations. De plus, le projet a prévu des activités de développement des capacités afin de renforcer les capacités à mieux répondre aux besoins spécifiques des pauvres dans le domaine de la microfinance. Ce renforcement des capacités concerne tous les autres partenaires d'exécution du projet.

4.6 Coûts du projet

Le coût total du projet hors taxes et hors douane (voir annexe 2 pour les coûts détaillés) s'élève à 18,60 millions d'UC, dont 8,97 millions d'UC en devises et 9,63 millions d'UC en monnaie locale. Une provision de 5% pour les aléas et imprévus physiques et de 3% pour la hausse des prix, a été incorporée au coût du projet. Les coûts ont été estimés au cours des missions de préparation et d'évaluation du projet sur la base d'informations recueillies auprès du PAGPF, de l'AGETIP, du PNUD et d'autres acteurs du développement présents au Sénégal. Les tableaux 4.1 et 4.2 ci-après résument la répartition du coût total du projet par composante et par catégorie de dépenses.

Tableau 4.1
Coûts du projet par composantes
(en millions d'UC)

COMPOSANTES	en millions de FCFA			en millions d'UC			% total
	Devises	M. L.	Total	Devises	M. L.	Total	
I - Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires							
- sous composante 1- Sensibilisation, alphabétisation et I.E.C.	1 185	1 262	2 447	1,49	1,58	3,07	16,5
- sous composante 2- Renforcement des capacités des partenaires	642	525	1 166	0,81	0,66	1,46	7,9
II-Microfinance et A.G.R.	549	2 797	3 346	0,69	3,51	4,20	22,6
III- Infrastructures, équipements et hydraulique							
- sous composante 1- Equipements et Infrastructures	826	156	982	1,04	0,20	1,23	6,6
- sous composante 2- Hydraulique villageoise	2 084	1 898	3 982	2,62	2,38	5,00	26,9
- sous composante 3- Cases foyers et garderies socioéducatives	909	543	1 452	1,14	0,68	1,82	9,8
IV - Gestion du projet	949	488	1 438	1,19	0,61	1,81	9,7
Total	7 144	7 669	14 813	8,97	9,63	18,60	100,0
% du total	48	52	100	48	52	100	

Tableau 4.2
Coûts du projet par catégories de dépenses

CATEGORIES DE DEPENSES	en millions de FCFA			en millions d'UC			%total
	Devises	M. L.	Total	Devises	M. L.	Total	
A. Etudes et supervision	252	97	349	0,32	0,12	0,44	2,4
B. Construction / Réhabilitation	761	2 307	3 068	0,96	2,90	3,85	20,7
C. Equipements, mobilier et fournitures	3 775	31	3 806	4,74	0,04	4,78	25,7
D. Services de spécialistes	1 196	41	1 237	1,50	0,05	1,55	8,3
E. Formation	863	1 797	2 659	1,08	2,26	3,34	18,0
F. Fonds de crédit	0	2 790	2 790	0,00	3,50	3,50	18,8
G. Fonctionnement	297	561	857	0,37	0,70	1,08	5,8
H. Audit	0	46	46	0,00	0,06	0,06	0,3
Total	7 144	7 669	14 813	8,97	9,63	18,60	100,0
% du total	48	52	100	48	52	100	

4.7 Sources de financement

4.7.1 Le projet sera financé par un prêt du FAD, un don FAT, un cofinancement du FND et une contribution du Gouvernement, conformément au plan de financement présenté dans les tableaux suivants :

Tableau 4.3
Coûts du projet par sources de financement
(en millions d'UC)

SOURCES DE FINANCEMENT	Devises	M. L.	Total	% total
F.A.D.	5,77	4,23	10,00	54,0
F.A.T.	0,58	1,17	1,75	9,0
F.N.D.	2,62	2,38	5,00	27,0
GOVERNEMENT	0,00	1,85	1,85	10,0
TOTAL	8,97	9,63	18,60	100
% DU TOTAL	48	52	100	

Tableau 4.4
Coûts du projet par sources de financement et par composantes
(en millions d'UC)

COMPOSANTES	FAD	FAT	FND	GOVT	TOTAL	% total
I - Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires						
- sous composante 1- Sensibilisation, alphabétisation et I.E.C.	2,41	0,66	0,00	0,00	3,07	16,5
- sous composante 2- Renforcement des capacités des partenaires	1,07	0,39	0,00	0,00	1,46	7,9
II - Microfinance et A.G.R.	2,01	0,43	0,00	1,76	4,20	22,6
III - Infrastructures, équipements et hydraulique						
- sous composante 1- Equipements et Infrastructures	1,04	0,20	0,00	0,00	1,23	6,6
- sous composante 2- Hydraulique villageoise	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00	26,9
- sous composante 3- Cases foyers et garderies socioéducatives	1,82	0,00	0,00	0,00	1,82	9,8
IV - Gestion du projet	1,64	0,07	0,00	0,09	1,81	9,7
Total	10,00	1,75	5,00	1,85	18,60	100,0

Tableau 4.5
Coûts du projet par sources de financement et par catégories de dépense
(en millions d'UC)

CATEGORIES DE DEPENSES	FAD	FAT	FND	GOVT	TOTAL	% total
A. Etudes et supervision	0,15	0,00	0,29	0,00	0,44	2,0
B. Construction / Réhabilitation	1,72	0,00	2,04	0,09	3,85	21,0
C. Equipements, mobilier et fournitures	2,42	0,00	2,36	0,00	4,78	26,0
D. Services de spécialistes	0,83	0,60	0,12	0,00	1,55	8,0
E. Formation	2,15	1,09	0,09	0,00	3,34	18,0
F. Fonds de crédit	1,75	0,00	0,00	1,76	3,50	19,0
G. Fonctionnement	0,98	0,00	0,10	0,00	1,08	6,0
H. Audit	0,00	0,06	0,00	0,00	0,06	0,3,0
Total	10,00	1,75	5,00	1,85	18,60	100

4.7.2 La contribution du FAD au financement des coûts en monnaie locale (4,23 millions d'UC) représente respectivement 36% du coût total de la contribution du FAD et du gouvernement (11,85 millions d'UC) au financement du projet et 44% du total des coûts en monnaie locale du projet (9,63 millions d'UC). La participation du FAD (10 millions d'UC) représente 54% du coût total du projet (18,6 millions d'UC). Le financement du FAT d'un montant de 1,75 million d'UC est utilisée pour couvrir des dépenses de renforcement des capacités (services de spécialistes et formation) dans chacune des composantes, ainsi que pour assurer l'audit du projet. La contribution du Gouvernement, entièrement en monnaie locale, est de 1,85 million d'UC (ce qui représente 10% et au moins 5% du financement FAT).

4.7.3 La participation du FAD au financement des coûts en monnaie locale se justifie par le caractère social du projet et par les raisons suivantes :

- (i) depuis 1994, le Sénégal a renforcé l'ajustement structurel de son économie, ce qui a permis de relancer la croissance économique (5,2% par an en moyenne sur la période 1995-1997), maîtriser l'inflation (1,9% de hausse des prix à la consommation en 1997), réduire le déficit des finances publiques (1,5% du PIB en 1997 contre 6,1% en 1994) et stabiliser le solde courant de la balance des paiements (-1,6% du PIB en 1997) ;
- (ii) le redressement des finances publiques qui se reflète dans l'amélioration du solde ordinaire hors dons (3,3% du PIB en 1996 et 4,3% en 1997) a permis de libérer des ressources pour le financement de la contrepartie des projets et de consacrer les ressources extérieures au financement des coûts en devises ;
- (iii) en dépit de l'amélioration de l'épargne budgétaire qui a atteint 5,2% en 1996 et 6,1% du PIB en 1997, les besoins en infrastructures nécessaires pour soutenir la croissance dans les secteurs économiques de base, ne permettent pas à l'Etat de prendre en charge au delà d'un seuil raisonnable, le financement en monnaie locale des projets ;
- (iv) le Gouvernement limite le recours aux emprunts intérieurs pour financer le budget afin de permettre au secteur privé de disposer de ressources suffisantes au financement de ses activités ;
- (v) la mise en oeuvre de la plupart des activités prévues par le projet nécessite de la monnaie locale ; il s'agit, entre autres, des prestations des ONG et des communautés locales, du microcrédit pour les bénéficiaires par l'intermédiaire des SFD, des salaires, de la formation/sensibilisation, de l'acquisition de mobilier et du fonctionnement.

4.8 Impact sur l'environnement

4.8.1 Le projet est classé dans la catégorie environnementale II. Le Sénégal est un pays sahélien à l'écosystème fragilisé par le phénomène de la désertification qui se manifeste par la réduction du couvert végétal, l'ensablement des cuvettes maraîchères, la salinisation des sols de bas-fonds et la baisse de la nappe phréatique. Le projet contribuera à atténuer ces menaces écologiques en dotant les populations, et particulièrement les femmes qui en constituent la frange la plus active dans la gestion des ressources de l'environnement, d'équipements de production et de transformation agricole, d'infrastructures d'approvisionnement en eau potable, de moyens d'assainissement du cadre de vie et diverses opportunités économiques. Par ailleurs, les messages véhiculés à la population à travers le programme IEC porteront, entre autres, des plaidoyers sur l'hygiène du milieu et l'assainissement (latrines), l'économie d'énergie (foyers améliorés et énergie solaire) et le traitement des déchets.

4.8.2 Bien qu'ils soient globalement limités, les effets négatifs potentiels du projet mériteront une attention particulière lors de la réalisation d'infrastructures de base telles que les puits en raison des risques environnementaux qu'ils pourraient engendrer. Ainsi, des dispositions seront prévues dans le manuel de procédures opérationnelles du projet afin de : (i) procéder à l'évaluation environnementale des sous projets de réalisation d'infrastructures en vue d'identifier les mesures d'atténuation ou d'optimisation à prendre ; (ii) s'assurer que les entreprises attributaires de marchés de construction ou de réhabilitation d'infrastructures prennent en compte les mesures d'atténuation ou d'optimisation prescrites dans leurs cahiers de charges par la maîtrise d'ouvrage ; (iii) veiller à ce que les activités éligibles pour le microcrédit, non seulement ne détériorent pas l'environnement, mais contribuent à sa sauvegarde et à son amélioration.

4.9 Impact sur les femmes

4.9.1 Le projet aura un impact direct sur l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes sénégalaises qui constituent son groupe cible prioritaire. L'approche genre a été intégrée dans tout le processus de préparation du projet afin de s'assurer de la prise en compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes et de l'adhésion de la communauté aux activités qui leur sont destinées. Le développement des capacités des femmes est intégré dans trois composantes pour leur permettre d'élever leurs connaissances générales, d'accroître leurs compétences techniques et professionnelles et d'obtenir une plus grande maîtrise des moyens et outils mis à leur disposition. Grâce au programme d'alphabétisation/IEC et de formation technique, plus de 30 000 femmes et jeunes filles augmenteront leurs connaissances de base et pourront ainsi valoriser leur potentiel, jouer un rôle plus actif dans leur milieu et augmenter la rentabilité de leur travail.

4.9.2 Les femmes auront accès à des ressources financières (au moins 50% des crédits prévus) qui leur permettront de développer et de renforcer leurs activités économiques et leur rôle dans la société. Les infrastructures communautaires et équipements à réaliser ont pour objectif premier d'alléger les tâches des femmes et auront un impact positif sur l'amélioration de leurs conditions et qualité de vie. Ces infrastructures comprennent environ 250 points d'eau, 15 cases foyers, 15 cases de santé, 40 garderies socio-éducatives, 20 caisses populaires d'épargne et de crédit ainsi que 60 autres petites infrastructures communautaires (banques de céréales, marchés, entre autres).

4.10 Impact sur le développement du secteur privé

4.10.1 Le projet aura nécessairement un impact direct et important sur le développement du secteur privé dans le pays et ce, pour plusieurs raisons essentielles. Dans le cadre de la composante II «Microfinance et appui aux activités génératrices de revenus», il y a une création de microprojets et d'activités génératrices de revenus de tailles diverses, qui obéissent aux principes de fonctionnement d'une économie de marché fondée sur l'intervention des acteurs économiques essentiels que sont les promoteurs. Cette insertion dans une logique économique dynamique est renforcée par le fait que les microcrédits accordés obéiront aux conditions du marché, ce qui contribue au développement de

l'investissement privé et à la mobilisation de l'épargne. Le volet technique du programme (travaux de génie rural, études techniques) sera sous-traité au secteur privé sous la supervision du maître d'ouvrage délégué.

4.10.2 L'appui apporté par le projet au développement du système financier de proximité aura des répercussions directes et positives sur les possibilités d'accès de nombreux promoteurs potentiels à des ressources rares auparavant. Le projet contribuera au renforcement du secteur financier moderne par la consolidation des relations entre intermédiaires financiers formels et les populations bénéficiaires à travers les structures mutualistes d'épargne et de crédit. En permettant la réalisation de leurs microprojets grâce à l'apport en ressources, le projet contribuera au développement du secteur privé. Les activités de construction/réhabilitation et de génie civil vont, pour l'essentiel, faire appel à des entreprises locales, leur permettant ainsi, d'avoir de nouvelles perspectives de croissance. Enfin, en recourant systématiquement aux organisations de la société civile (ONG, OCB, SFD) pour fournir aux groupes-cibles des services d'intermédiation technique et financière, le projet appuiera concrètement la consolidation de ce réseau d'organismes privés à but non lucratif, renforçant ainsi la société civile et le secteur privé dans le contexte de la décentralisation.

5. EXECUTION DU PROJET

5.1 Structure de gestion du projet

5.1.1 La gestion du projet sera confiée au niveau national à un Bureau de gestion du projet (BGP) basé à Dakar et à cinq Unités régionales de gestion (URG) basées à Dakar, Diourbel, Kolda, Tambacounda et Thiès (voir organigramme à l'annexe 3). L'unité régionale de gestion (URG) de la région de Dakar sera abritée dans les locaux du BGP. Le projet sera placé sous la tutelle administrative du Ministère de la famille, de l'action sociale et de la solidarité nationale. Pour pouvoir gérer les activités du projet de manière rapide, flexible et efficace, le BGP jouira de l'autonomie administrative, technique et financière. Le BGP n'exécute pas les activités du projet mais appuie et facilite l'exécution par les partenaires opérationnels (ONG, SFD, organisations communautaires de base) qui ont déjà une présence sur le terrain et des compétences requises.

5.1.2 Le BGP sera dirigé par un directeur, spécialiste en gestion des projets et en approche genre et développement. Il comprendra, en plus du directeur, un administrateur comptable et les spécialistes dans les domaines de la microfinance, de l'IEC, du développement des capacités et du génie rural. Le recrutement du directeur et de l'administrateur comptable sera effectué en premier lieu afin qu'ils puissent participer au recrutement des spécialistes thématiques et des coordonnateurs des unités régionales. Enfin, le BGP comprendra 3 secrétaires, 3 chauffeurs et 2 gardiens. Chaque unité régionale de gestion comprendra 1 coordonnateur de l'unité, 1 adjoint, 1 secrétaire, 1 chauffeur et 1 gardien. Les coordonnateurs d'unité devront avoir des compétences en gestion de projet, des capacités de leadership et de communication, une bonne connaissance des organisations de la société civile, du secteur privé, de l'état et des organisations féminines. Ils devront en outre avoir une bonne compréhension de l'approche genre et posséder des aptitudes à susciter des dialogues et des partenariats entre les différentes catégories d'intervenants. L'ensemble du personnel sera recruté sur la base d'une liste restreinte. Les qualifications et expériences du personnel cadre du projet devront être préalablement jugées acceptables par la Banque.

Comité national d'orientation et de coordination (CNOC)

5.1.3 Le Bureau de gestion du projet agira sous la supervision d'un comité national d'orientation et de coordination (CNOC) présidé par le Ministère chargé du plan, composé du coordonnateur du programme national de lutte contre la pauvreté (MEFP), du coordonnateur du BCSP (MFASSN), d'une représentante de la Direction du bien-être familial (MFASSN) de deux représentants de la communauté des ONG désignés par le CONGAD, d'un représentant des SFD, de deux représentantes des bénéficiaires et d'un représentant des bailleurs de fonds. Le directeur du BGP participera à titre

de membre ex-officio. Le CNOC sera chargé de veiller à la coordination générale du projet, d'assurer le contrôle financier et administratif, de la cohérence de son programme d'activités avec les objectifs du projet et du suivi-évaluation. Il favorisera également le dialogue entre les différentes catégories d'intervenants. Il se réunira au moins deux fois l'an et plus souvent si nécessaire. Le secrétariat du comité sera assuré par le Ministère chargé du plan. Une représentation significative des femmes au sein de ce comité sera assurée.

Comité régional d'orientation et de coordination (CROC)

5.1.4 Chacune des cinq unités régionales de gestion (URG) agira sous la supervision du BGP. L'URG sera assistée dans ses tâches par un comité régional d'orientation et de coordination (CROC) présidé par un représentant du Conseil régional et composé du chef de l'Unité régionale, de deux représentants des services déconcentrés concernés, de deux représentants des élus locaux, d'un représentant de la société civile désigné par le comité régional de coordination des ONG, d'un représentant des SFD et de deux représentants des bénéficiaires. Les CROC seront chargés de la coordination du programme d'activités dans la région, de la concertation entre les différents intervenants et du suivi-évaluation. Ils choisiront les sites prioritaires dans les départements de la région et à l'occasion, siégeront comme commission technique pour analyser et approuver les propositions d'activités soumises par les communautés de base et les partenaires d'exécution. Pour ce faire, ils pourront s'adjoindre les services d'experts pour certaines analyses techniques et de faisabilité financière. Ils siégeront au moins 6 fois par année et plus souvent si nécessaire. Une représentation significative des femmes au sein de ce comité sera assurée.

5.2 Organisation et gestion

5.2.1 Pour la réalisation des activités du projet, le BGP et les URG s'appuieront sur les organisations de la société civile, en particulier les structures d'intermédiation technique et financière spécialisées et expérimentées dans leurs domaines respectifs. Pour la composante I, le projet retiendra les services d'une ONG spécialisée en alphabétisation/IEC qui agira comme maître d'ouvrage délégué (MOD) et encadrera le travail des ONG qui réaliseront les activités au niveau des villages selon une approche pédagogique cohérente, participative, active et adaptée aux spécificités régionales. En ce qui concerne la composante III, le projet retiendra également les services d'un MOD pour la réalisation des études technique, travaux de construction/réhabilitation et de génie civil prévus. Les MOD seront sélectionnés par un appel d'offres sur la base d'une liste restreinte au niveau national.

Les services d'intermédiation spécialisés et la gestion des activités

5.2.2 Le maître d'ouvrage délégué de la composante I, assurera la conception de la méthodologie qui sera utilisée, l'approche pédagogique, et le contenu du programme d'alphabétisation/IEC. Il aura aussi comme responsabilité la formation des formateurs employés par les ONG pré-qualifiées et la supervision du travail des ONG. Les formateurs formeront les facilitateurs qui travailleront avec les groupements au niveau des villages. Les ONG identifiées dans une région donnée seront invitées à déposer une proposition de services concernant le nombre de villages pouvant être encadrés et le nombre de groupements pouvant être alphabétisés dans un cycle. La proposition sera analysée et approuvée par l'URG appuyée par le CROC et le maître d'ouvrage délégué de cette composante. Les activités d'alphabétisation/IEC démarreront en premier lieu et en cours d'exécution, les facilitateurs appuyés par leur ONG, procéderont à l'analyse participative des besoins, au diagnostic participatif de leurs capacités et à l'identification des actions qui seront soutenues. Les activités d'alphabétisation/IEC serviront de déclencheur pour le lancement des activités de crédit et de développement socio-communautaire.

5.2.3 Les ONG et entreprises locales assureront la mise en œuvre du volet infrastructures et équipements communautaires (puits, pompes, moulins, garderies, cases foyers) avec les services d'accompagnement requis pour former les bénéficiaires à la gestion et à l'entretien durables des

équipements installés. Ces ONG, déjà impliquées dans la réalisation des actions de la composante I, développeront un programme d'activités issu du processus de concertation et de planification participatif avec les bénéficiaires et présenteront des propositions au projet sur la base d'un programme intégrant des activités des composantes I et III d'une durée de 12 à 18 mois. Les actions à réaliser feront l'objet d'un protocole d'accord entre la communauté et l'ONG. L'entente précisera les rôles et responsabilités de chaque partie et leur contribution spécifique. Les propositions seront aussi traitées par les instances régionales (URG et CROC) appuyées par le maître d'ouvrage délégué de cette composante. Le volet technique du programme (travaux de génie rural, études techniques) sera sous-traité au secteur privé sous la supervision du maître d'ouvrage délégué. Le volet formation/accompagnement sera confié aux ONG.

5.2.4 Les organisations mandatées pour réaliser les activités travailleront en étroite concertation avec les groupements à la base, les services déconcentrés présents dans la zone et l'unité régionale de gestion du projet. Le programme proposé aura été élaboré à partir de la demande exprimée par les groupes-cibles conformément à l'approche participative du projet. Les critères d'admissibilité et d'approbation des actions soutenues par le projet, le processus de traitement et les modalités de suivi-évaluation sont décrits dans le manuel des procédures opérationnelles du projet.

5.2.5 Les facilitateurs seront employés par les ONG et basés sur le terrain au sein des communautés qu'ils encadreront. Idéalement, ils seront originaires des villages qu'ils encadreront ou des environs. Ils dispenseront les sessions d'alphabétisation/IEC auprès de deux groupements composés d'une trentaine d'auditeurs. Ils accompagneront les groupements dans les autres activités de développement socio-économique et siégeront, à titre d'observateur, dans les comités de gestion des projets socio-communautaires également appuyés par le projet. Ils assureront une fonction de coordination des activités du projet sur le terrain et de liaison entre les différents intervenants.

Organisation et gestion des activités en microfinance

5.2.6 En ce qui concerne la composante II, le projet a retenu l'option de professionnaliser les activités de microcrédit en confiant l'exécution à des structures créées à cet effet. Les critères qui ont conduit à leur proposition sont les suivants : (i) pertinence de leur méthodologie d'intervention; (ii) expérience en microcrédit dans les zones cibles et en direction des populations cibles; (iii) souplesse et caractère décentralisé des pouvoirs de décision; (iv) autonomie et structure de pouvoir (le capital est détenu par les sociétaires) et, (v) la nécessité de les renforcer afin qu'ils puissent progressivement atteindre les populations pauvres et leur fournir des services financiers que le système bancaire classique ne peut pas offrir de manière rentable et pérenne.

5.2.7 Le schéma d'intervention proposé repose sur les points de convergence entre les trois SFD pressentis et sur un partenariat basé sur : (i) le respect des compétences distinctives des opérateurs et (ii) la spécialisation géographique. Ces deux éléments sont fondamentaux pour optimiser la valeur ajoutée du futur projet, d'en minimiser les coûts additionnels d'intervention et de respecter les projets d'expansion des partenaires chargés d'exécuter la composante microcrédit. Chacun des opérateurs interviendra selon sa méthodologie et ses procédures propres en les adaptant le cas échéant, au contexte du milieu, mais sans que cela ne constitue une contrainte majeure à sa stratégie d'intervention. Les procédures de sélection, d'agrément des SFD ainsi que les relations entre le projet et ses partenaires de la composante sont décrites plus en détail dans le manuel des procédures opérationnelles.

5.2.8 Les trois SFD identifiés comme partenaires potentiels interviendront en complémentarité selon une répartition géographique qui tient compte de la stratégie d'expansion de chacun afin d'éviter les conflits et dysfonctionnements. Ainsi donc le PAMECAS pourrait intervenir dans les départements de Rufisque, Bargny et Pikine, le CMS dans les départements de Kédougou, Bakel, Kolda et Sédhiou et l'ACEP dans les départements de Diourbel, Bambey, Mbour et Tivaouane. Cette répartition spatiale

tient compte également du souci d'homogénéité géographique de ces zones pour éviter des coûts de fonctionnement élevés.

Manuel des procédures opérationnelles

5.2.9 Il est prévu un manuel des procédures opérationnelles précisant respectivement les modalités de fonctionnement du volet crédit et de la gestion du projet. Ce manuel dont sera élaboré et validé par le Gouvernement, les partenaires et les bénéficiaires, selon un processus participatif qui sera conduit avec l'aide de consultants. Le manuel sera examiné par le FAD et le Gouvernement et adopté au plus tard dans les six mois suivant le démarrage du projet.

5.3 Acquisition des travaux, biens et services

5.3.1 L'acquisition des travaux, biens et services financés par les ressources du FAD et du FAT se fera conformément aux Règles de procédure de la Banque. Les dispositions relatives à l'acquisition des biens, travaux et services de consultants sont résumées dans le tableau 5.1 ci-après :

Tableau 5.1
Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services
(en millions d'UC)

CATEGORIE DES ACQUISITIONS	Appel d'offres		En millions d'UC			
	AOI	AON	Autre*	Liste restreinte	FAB	Total
1. Travaux de génie civil						
1.1 Construction/ réhabilitation			1,82 [1,72]		2,03	3,85 [1,72]
2. Biens						
2.1 Equipement BGP, BCS ² , DPS, CERP			0,46 [0,46]			0,46 [0,46]
2.2 Mobilier et équipement des ONG et CVEC			1,96 [1,96]		2,36	4,32 [1,96]
3. Services de consultants						
3.1 Etudes et supervision				0,15 [0,15]	0,29	0,44 [0,15]
3.2 Services de consultants				1,43 [1,43]	0,12	1,55 [1,43]
3.3 Formation				3,24 [3,24]	0,09	3,34 [3,24]
3.4 Audit				0,06 [0,06]		0,06 [0,06]
4. Divers						
4.1 Fonctionnement			0,98 [0,98]		0,10	1,08 [0,98]
4.2 Fonds de crédit			3,50 [1,75]			3,50 [1,75]
TOTAL			8,21 [6,87]	5,39 [4,88]	5,00	18 60 [11,75]

* Autre : contrats directs gérés par AGETIP ; acquisition par IAPSO ; consultation de fournisseurs à l'échelon national ; non acquisition
 [] Financement FAD/ FAT
 FAB Financement autre que FAD/FAT et Gouvernement = FND

Dispositions particulières

5.3.2 Le manuel des procédures opérationnelles qui sera adopté par le gouvernement après avis du FAD indiquera que les dispositions du FAD relatives aux acquisitions seront intégralement appliquées. Le manuel précisera les dispositions particulières acceptables par le FAD et concernant

les situations spéciales des micro-projets qui demandent une certaine flexibilité dans l'application des procédures standards d'acquisition du FAD.

5.3.3 Le BGP sera responsable de la passation des marchés de biens, travaux et services comme indiqué ci-après :

Travaux de génie civil

Les travaux de construction/réhabilitation dont le montant estimé est de 1,72 million d'UC concernent l'aménagement de 20 caisses populaires, la construction d'environ 15 cases foyers, de cases de santé, de garderies socio-éducatives et d'autres petites infrastructures communautaires. Etant donné que les lots de travaux sont de petite taille (environ 3 000 UC pour une case de santé, 18 500 pour une garderie éducative, 37 000 UC pour une case foyer) et éparpillés dans les 600 communautés locales ciblées par le projet, ils seront réalisés sur la base de contrats directs avec les constructeurs locaux et gérés par l'AGETIP qui signera une convention de maître d'ouvrage délégué avec le BGP. L'AGETIP réalise ce type d'infrastructures pour le Gouvernement et les bailleurs de fonds et son statut particulier lui permet d'accélérer le processus d'acquisition et de réaliser des économies.

Biens

- (i) L'équipement pour les activités du BGP et les partenaires d'exécution tels que le BCSP, la DPS, les CERP, d'un montant total de 0,46 million d'UC, sera acquis auprès de IAPSO. Le montant du plus important marché est de 0,10 million d'UC.
- (ii) L'équipement des CVEC et des ONG, ainsi que leur mobilier et celui du BGP, d'un montant estimé à 1,96 million d'UC seront acquis par consultation de fournisseurs à l'échelon national, compte tenu des faibles montants concernés. Le montant du plus gros marché est de 0,05 million d'UC, et il existe un nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de fournisseurs étrangers pour garantir des prix compétitifs.

Services de consultants, formation et audit

- (i) Etudes et supervision : Les études à la carte, les études de diagnostic des OCB, des ONG et des SFD, la préparation des dossiers d'appel d'offres et la supervision des travaux de construction des infrastructures communautaires de base, seront confiées à des bureaux d'études recrutés par appel d'offres sur la base d'une liste restreinte dont l'avis sera publié au niveau national, compte tenu des faibles montants concernés (maximum par marché : 15 000 UC).
- (ii) Services de consultants : L'expertise nécessaire pour la gestion du projet (BGP et URG), les services d'ONG et SFD seront acquis sur la base d'une liste restreinte et une sélection combinant la qualité technique et le prix. Les consultants de courte durée (1 à 2 mois) seront recrutés sur la base d'une liste restreinte dont l'avis sera publié au niveau national. La publicité pour les contrats de services coûtant moins de 100 000 UC pour un consultant individuel ou 350 000 UC pour une firme, pourra se limiter à la publication nationale ou régionale.
- (iii) Formation : Les programmes d'alphabétisation/IEC et de formation dont le montant est estimé à 3,24 millions d'UC seront exécutés par des maîtres d'ouvrage délégués et par des prestataires spécialisés, sur la base d'une liste restreinte. La formation des agents d'enquêtes, des populations bénéficiaires du projet, des ONG, SFD, OCB et autres organisations, sera assurée par les ONG. Les consultants et les institutions de formation

seront sélectionnés sur la base d'une liste restreinte et tenant compte du coût le plus bas pour des services comparables.

- (iv) Audit : Un cabinet d'audit sera recruté sur la base d'une liste restreinte combinant la qualité technique et le prix, pour mettre en place un système informatisé de comptabilité et effectuer l'audit annuel de la gestion et des comptes du projet après chaque exercice.

Divers :

Les biens et services pour le fonctionnement seront acquis par consultation de fournisseurs à l'échelon national, étant donné qu'il s'agit de petits marchés et qu'il existe des fournisseurs en nombre suffisant pour garantir la compétitivité et la qualité.

Revue des activités d'acquisition

5.3.4 Compte tenu du nombre élevé des petits marchés à conclure et du besoin de maintenir un bon rythme d'exécution du projet, les marchés s'élevant jusqu'à 15 000 UC pourront être passés par le BGP sans la non objection préalable du FAD. Les documents relatifs à ces acquisitions, y compris les demandes de consultation des prix, les rapports d'évaluation et les attributions des marchés seront tenus au BGP pour revue périodique par les missions de supervision du FAD. A cette fin, le BGP établira un système de classement adéquat pour permettre aux missions de supervision de vérifier la bonne application des règles de la Banque. Par ailleurs, l'audit du projet devra inclure des consultants indépendants spécialisés dans le domaine des acquisitions pour revoir la conformité des acquisitions par rapport aux règles d'acquisition.

Note d'information générale sur l'acquisition des biens et services

5.3.5 Le texte de la note d'information générale sur l'acquisition (NGA) des biens et services sera adopté avec le Gouvernement lors des négociations de l'Accord de prêt et sera publié dans le journal *Development Business*, dès approbation de la proposition de prêt.

Procédures d'examen

5.3.6 Les documents suivants seront soumis à l'examen et à l'approbation de la Banque avant d'être publiés : les notes d'information spécifique sur l'acquisition ; les dossiers d'appel d'offres ou lettre d'invitation aux consultants ; les rapports d'évaluation des offres des entreprises et fournisseurs ou des propositions des consultants comportant les recommandations sur l'attribution des marchés ; les projets de contrats, si ceux-ci ont été modifiés dans les dossiers d'appel d'offres.

5.4 Plan d'exécution et calendrier des dépenses

5.4.1 L'exécution du projet se déroulera sur une période de cinq ans conformément au plan indiqué à l'annexe 5 et résumé ci-dessous :

Activités	Responsables	Début	Fin
Approbation par le conseil	FAD	Jan. 99	Jan. 99
Mise en vigueur du prêt	GVT/FAD	Mars 99	Avril 99
Mise en place du BGP et du CNOC	GVT/FAD	Jan. 99	Fév. 99
Recrutement du personnel national	GVT/BGP	Mars 99	Avril 99
Recrutement du personnel régional et mise en place des CROC	BGP/FAD	Avril 99	Mai 99
Identification des villages prioritaires	BGP/URG/CROC	Mai 99	Juin 99
Elaboration du plan d'exécution et de la programmation annuelle	BGP	Mai 99	Juin 99
Validation et adoption du manuel des procédures opérationnelles	BGP/FAD	Mars 99	Sept. 99
Campagne de sensibilisation	BGP	Août 99	Nov. 99

seront sélectionnés sur la base d'une liste restreinte et tenant compte du coût le plus bas pour des services comparables.

- (iv) Audit : Un cabinet d'audit sera recruté sur la base d'une liste restreinte combinant la qualité technique et le prix, pour mettre en place un système informatisé de comptabilité et effectuer l'audit annuel de la gestion et des comptes du projet après chaque exercice.

Divers :

Les biens et services pour le fonctionnement seront acquis par consultation de fournisseurs à l'échelon national, étant donné qu'il s'agit de petits marchés et qu'il existe des fournisseurs en nombre suffisant pour garantir la compétitivité et la qualité.

Revue des activités d'acquisition

5.3.4 Compte tenu du nombre élevé des petits marchés à conclure et du besoin de maintenir un bon rythme d'exécution du projet, les marchés s'élevant jusqu'à 15 000 UC pourront être passés par le BGP sans la non objection préalable du FAD. Les documents relatifs à ces acquisitions, y compris les demandes de consultation des prix, les rapports d'évaluation et les attributions des marchés seront tenus au BGP pour revue périodique par les missions de supervision du FAD. A cette fin, le BGP établira un système de classement adéquat pour permettre aux missions de supervision de vérifier la bonne application des règles de la Banque. Par ailleurs, l'audit du projet devra inclure des consultants indépendants spécialisés dans le domaine des acquisitions pour revoir la conformité des acquisitions par rapport aux règles d'acquisition.

Note d'information générale sur l'acquisition des biens et services

5.3.5 Le texte de la note d'information générale sur l'acquisition (NGA) des biens et services sera adopté avec le Gouvernement lors des négociations de l'Accord de prêt et sera publié dans le journal *Development Business*, dès approbation de la proposition de prêt.

Procédures d'examen

5.3.6 Les documents suivants seront soumis à l'examen et à l'approbation de la Banque avant d'être publiés : les notes d'information spécifique sur l'acquisition ; les dossiers d'appel d'offres ou lettre d'invitation aux consultants ; les rapports d'évaluation des offres des entreprises et fournisseurs ou des propositions des consultants comportant les recommandations sur l'attribution des marchés ; les projets de contrats, si ceux-ci ont été modifiés dans les dossiers d'appel d'offres.

5.4 Plan d'exécution et calendrier des dépenses

5.4.1 L'exécution du projet se déroulera sur une période de cinq ans conformément au plan indiqué à l'annexe 5 et résumé ci-dessous :

Activités	Responsables	Début	Fin
Approbation par le conseil	FAD	Jan. 99	Jan. 99
Mise en vigueur du prêt	GVT/FAD	Mars 99	Avril 99
Mise en place du BGP et du CNOC	GVT/FAD	Jan. 99	Fév. 99
Recrutement du personnel national	GVT/BGP	Mars 99	Avril 99
Recrutement du personnel régional et mise en place des CROC	BGP/FAD	Avril 99	Mai 99
Identification des villages prioritaires	BGP/URG/CROC	Mai 99	Juin 99
Elaboration du plan d'exécution et de la programmation annuelle	BGP	Mai 99	Juin 99
Validation et adoption du manuel des procédures opérationnelles	BGP/FAD	Mars 99	Sept. 99
Campagne de sensibilisation	BGP	Août 99	Nov. 99

Ateliers de lancement (national et régionaux)	BGP/URG	Juillet 99	Sept. 99
Sélection MOD alphabétisation/IEC	BGP/FAD	Mars 99	Mars 99
Sélection SFD et MOD Composante III	BGP/FAD	Sept. 99	Sept. 99
Etude sur la stratégie globale, développement des capacités	BGP/FAD/Consultants	Janv. 2000	Mars 2000
Lancement 1 ^{er} cycle alphabétisation/IEC	BGP/MOD/ONG	Oct. 99	Mars 2001
Mise à jour études sur les créneaux porteurs	BGP/Consultant	Oct. 99	Janv. 2000
Activités de micro-finance	BGP/SFD	Oct 99	Août 2003
Lancement de l'enquête de base, de suivi de l'impact sur pauvreté	BGP/DPS	Sept. 99	Oct. 99
Lancement programme d'équipement et d'infra. socio-économiques	BGP/MOD/ONG	Janv. 2000	Août 2003
Séminaires de formations ONG (8)	BGP/URG/ONG	Fév. 2000	Déc. 2000
1 ^{er} atelier de bilan-évaluation régional	URG/BÉNÉFICIAIRES	Déc. 2000	Janvier 2001
Lancement 2 ^{ème} cycle alpha/IEC	BGP/MOD/ONG	Oct. 2000	Mai 2002
2 ^{ème} enquête suivi-évaluation pauvreté	BGP/DPS	Fév. 2001	Mars 2001
2 ^{ème} atelier de bilan/évaluation	URG/BÉNÉFICIAIRES	Déc. 2001	Janv. 2002
Séminaires de formation ONG (8)	BGP/URG/ONG	Fév. 2001	Déc. 2001
Revue à mi-parcours	FAD/GVT(BGP)	Mars 2001	Avril 2001
Lancement 3 ^{ème} cycle alpha/IEC	BGP/MOD/ONG	Oct. 2001	Mai 2003
Séminaires formation ONG (4)	BGP/URG/ONG	Janv. 2002	Déc. 2002
3 ^{ème} atelier de bilan/évaluation	URG/BÉNÉFICIAIRES	Déc. 2002	Janv. 2003
Séminaires formation ONG (4)	BGP/URG/ONG	Janv. 2003	Avril 2003
3 ^{ème} enquête suivi-évaluation pauvreté	BGP/DPS	Juillet 2003	Août 2003
Fin du projet	GVT(BGP)	Sept. 2003	Sept. 2003
Rapport d'achèvement	FAD/GVT(BGP)	Sept. 2003	Déc. 2003

5.4.2 Les dépenses seront effectuées conformément à la liste des biens et services figurant à l'annexe 4 et aux calendriers des dépenses indiqués dans les tableaux ci-après :

Tableau 5.2
Calendrier des dépenses par composante
(en millions d'UC)

COMPOSANTES	1999	2000	2001	2002	2003	Total
I - Renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires						
- sous composante 1- Sensibilisation, alphabétisation et I.E.C.	0,61	0,92	0,92	0,31	0,31	3,07
- sous composante 2- Renforcement des capacités des partenaires	0,22	0,37	0,44	0,22	0,22	1,46
II-Microfinance et A.G.R.	0,50	1,47	1,47	0,63	0,13	4,20
III- Infrastructures, équipements et hydraulique :						
- sous composante 1- Equipements et Infrastructures	0,19	0,43	0,43	0,12	0,06	1,23
- sous composante 2- Hydraulique villageoise	0,75	1,75	1,75	0,50	0,25	5,00
- sous composante 3- Cases foyers et garderies socioéducatives	0,27	0,64	0,64	0,24	0,04	1,82
IV - Gestion du projet	0,27	0,45	0,54	0,27	0,27	1,81
Total	2,82	6,03	6,19	2,29	1,27	18,60

Tableau 5.3
Calendrier des dépenses par catégorie de dépenses
(en millions d'UC)

CATEGORIES DE DEPENSES	1999	2000	2001	2002	2003	Total
A. Etudes et supervision	0,07	0,09	0,11	0,09	0,09	0,44
B. Construction / Réhabilitation	0,58	1,31	1,54	0,39	0,04	3,85
C. Equipements, mobilier et fournitures	0,72	1,91	1,91	0,24	0,00	4,78
D. Services de spécialistes	0,23	0,54	0,47	0,23	0,08	1,55
E. Formation	0,52	0,83	0,83	0,67	0,48	3,34
F. Fonds de crédit	0,53	1,05	1,05	0,46	0,42	3,50
G. Fonctionnement	0,16	0,28	0,27	0,22	0,15	1,08
H. Audit	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,06
Total	2,82	6,03	6,19	2,29	1,27	18,60

Tableau 5.4
Calendrier de dépenses par sources de financement
 (en millions d'UC)

SOURCES DE FINANCEMENT	1999	2000	2001	2002	2003	Total
F.A.D.	1,51	3,24	3,33	1,23	0,68	10,00
F.A.T.	0,26	0,57	0,58	0,22	0,12	1,75
F.N.D.	0,76	1,62	1,67	0,62	0,34	5,00
GOUVERNEMENT	0,28	0,60	0,62	0,23	0,13	1,85
TOTAL	2,82	6,03	6,19	2,29	1,27	18,60

Décaissements

5.4.3 Les décaissements du prêt, au niveau de la Banque, tiendront compte du calendrier des dépenses. En accord avec les dispositions en vigueur pour les opérations financées par les bailleurs de fonds au Sénégal, la gestion des fonds de roulement tirés du prêt sera centralisée au niveau d'une banque commerciale acceptable pour le FAD, où il sera ouvert un compte spécial au nom du projet. Les paiements à partir de ce compte seront soumis à la signature du représentant autorisé du Gouvernement dont les spécimens de signature auront été préalablement adressés au FAD. Conformément au souci d'accorder une autonomie de gestion administrative et financière au BGP, un sous compte sera ouvert au niveau d'une banque commerciale acceptable par le FAD. Ce sous compte, mouvementé sous la signature conjointe du Directeur du projet et de l'administrateur comptable, est destiné à supporter les menues dépenses de fonctionnement courant du projet (sur présentation par les fournisseurs et prestataires des pièces requises). Il est alimenté à partir du compte spécial sur la base d'un programme d'activités sur six mois. Les modalités d'alimentation à partir du compte spécial ainsi que de renouvellement seront consignées dans le manuel des procédures opérationnelles. Un autre sous compte ouvert dans une banque commerciale acceptable par le FAD, servira à recevoir les remboursements des prêts du fonds de crédit. La mobilisation des fonds au titre de la contrepartie de l'Etat se fera conformément aux procédures en vigueur, notamment au travers d'un compte de dépôt ouvert dans les livres du Trésor.

5.4.4 Les décisions d'approvisionnement du compte spécial du projet seront prises sur la base d'une demande préparée par le BGP et transmise après approbation par la Direction de la Dette et de l'Investissement (D.D.I.). Elle sera accompagnée d'un programme d'activités acceptable pour le FAD, et des justifications de l'utilisation de l'approvisionnement précédent, le cas échéant. L'approvisionnement du compte spécial du projet par le FAD visera à financer les dépenses courantes couvrant environ 6 mois d'activités du projet. Les dépenses éligibles, les relations entre ce compte spécial et les sous comptes nécessaires à la gestion du projet, ainsi que les modalités de retrait à partir du compte du projet se feront selon les règles usuelles s'appliquant aux comptes spéciaux, et seront consignées dans le manuel des procédures opérationnelles. Afin de faire face aux dépenses non supportables par le compte du projet, des demandes de paiements directs seront adressées à la Banque.

5.5 Suivi et évaluation

Rapports d'activités

5.5.1 Le BGP élaborera et soumettra au FAD, les rapports annuels d'audit ainsi que les rapports d'activités trimestriels et annuels concernant l'exécution de l'ensemble des activités du projet. Ces rapports devront être rédigés conformément aux directives du FAD. Le BGP devra également préparer et soumettre au FAD un rapport d'achèvement à la fin du projet. Toutes les organisations sous-contractées par le projet (ONG, SFD, maîtres d'ouvrage délégués) fourniront des rapports d'avancement trimestriels et annuels sur les activités et le budget. Ces rapports indiqueront les résultats atteints selon les indicateurs de performance identifiés dans leur programme d'activités. Le BGP, à partir de l'analyse de ces rapports pourra mesurer l'évolution des principaux indicateurs (par exemple, le nombre d'auditeurs dans les cours d'alphabétisation, de micro-crédits octroyés,

d'infrastructures et d'équipements installés) et l'impact du projet (par exemple, l'amélioration des connaissances des groupes cibles, l'augmentation des revenus des bénéficiaires et la réduction du nombre d'heures consacrées aux tâches domestiques par les femmes) et transmettre ces informations au FAD.

5.5.2 Le suivi-évaluation du projet se fera de manière participative, en impliquant les intervenants à tous les niveaux en commençant par la base. Le suivi-évaluation du projet permettra : d'assurer la bonne gestion et la qualité de la mise en oeuvre ; d'identifier rapidement des problèmes et obstacles opérationnels et apporter des solutions ; de fournir des données nécessaires à la prise de décision à tous les niveaux du projet et de renforcer les capacités d'analyse des différents acteurs, particulièrement celles des bénéficiaires pour améliorer leur propre performance.

5.5.3 Avec l'assistance du facilitateur, les bénéficiaires (surtout les responsables des différents comités de gestion au niveau du village) documenteront de manière régulière leurs activités. Des fiches très simples (avec sections : réalisations, transactions financières, problèmes/difficultés rencontrés) seront préparées à cette fin et mises à la disposition des facilitateurs. Tous les trois mois, le facilitateur incorporera ces informations dans le rapport d'activités qu'il remettra à l'ONG. Ces informations seront incorporées par la suite dans les rapports trimestriels à chaque niveau : celui remis par l'ONG à l'URG, celui remis par l'URG au CROC et au BGP et, finalement, celui remis par le BGP au CNOC et au FAD.

5.5.4 Au début du projet, les bénéficiaires, avec les ONG qui les accompagnent et le facilitateur désigné dans leur communauté, définiront les résultats attendus du projet et préciseront les indicateurs pour mesurer l'atteinte de ces résultats. Les bénéficiaires, avec l'aide du facilitateur, feront l'analyse, une fois par semestre, des résultats attendus, des indicateurs et des problèmes et obstacles à résoudre. Les résultats de ces analyses seront inclus dans le rapport du facilitateur et transmis aux différents niveaux du projet par le biais des rapports trimestriels. Ces résultats seront également utilisés pour les 3 ateliers de bilan-évaluation qui se tiendront dans chaque région.

Supervision

5.5.5 Le suivi de la réalisation des activités sera assuré par le BGP et les URG. Le FAD effectuera une mission de lancement du projet et des missions annuelles de supervision renforcée du projet. Ces missions seront organisées de manière à correspondre aux revues annuelles et revue à mi-parcours. Les rapports et conclusions qui résulteront de ces missions seront communiqués au BGP pour les actions qu'il sera nécessaire d'entreprendre. Outre la désignation en son sein d'un responsable du suivi environnemental (l'ingénieur en génie rural), le BGP pourra s'adjoindre les services d'autres partenaires compétents pour la gestion environnementale du projet. Par ailleurs, l'emprunteur mènera des missions de supervision financière du projet.

Revue à mi-parcours

5.5.6 Une revue à mi-parcours du projet sera effectuée par le Gouvernement et le FAD en juillet 2001. Cette revue servira à apprécier l'état d'avancement général du projet, ses effets positifs et négatifs, prévus et imprévus et à recommander les ajustements et modifications nécessaires à la poursuite des activités. La méthodologie de la revue devra indiquer de quelle manière les résultats des activités de suivi-évaluation du projet et de la pauvreté ont été pris en compte. Prendront part à cette revue, en plus du Gouvernement et du FAD, les représentants des bénéficiaires, des partenaires d'exécution ainsi que les services du Ministère de l'environnement et de la protection de la nature.

Audit et comptabilité

5.5.7 Le BGP, sur la base du manuel des procédures opérationnelles, tiendra un système informatisé de comptabilité pour l'ensemble du projet. Pour la gestion des comptes du projet, le BGP

tiendra un système de comptabilité par source de financement, catégorie de dépenses et par composante en mettant en évidence les dépenses effectuées, celles engagées et le montant disponible.

5.5.8 Au terme d'une période de fonctionnement d'un an, le BGI³ pourra convenir avec la banque choisie de la rémunération à terme des avoirs du sous compte de remboursement. Les paiements des différentes dépenses seront effectués au moyen de chèques qui auront toujours deux signatures : celles du Directeur et de l'administrateur comptable. Les relevés de comptes trimestriels seront adressés au FAD et au Gouvernement. L'audit et la vérification annuelle des comptes seront effectués par un cabinet d'audit externe agréé par le FAD et le Gouvernement.

5.6 Coordination avec les partenaires

5.6.1 Lors des missions de préparation et d'évaluation du projet, de nombreux contacts ont été établis avec les partenaires intervenant dans les domaines du projet au titre de la coopération bilatérale ou multilatérale. Des réunions d'information, de concertation et de travail ont été organisées respectivement avec les organisations de la société civile (notamment les associations et groupements de promotion des femmes, les ONG, les organisations de développement à la base), les SFD et les bailleurs de fonds. Ces rencontres ont permis de discuter des modalités de participation des différents partenaires dans l'exécution du projet ainsi que des mécanismes de coordination des différentes interventions.

5.6.2 Les partenaires rencontrés ont confirmé leur volonté de travailler en complémentarité et d'harmoniser leurs interventions avec celles du projet. Le CRDI a participé activement à la préparation et l'évaluation du projet en mettant à la disposition de la mission les services de deux experts nationaux et des moyens logistiques. Le FND a dépêché un expert pour participer en partie à la mission. Le FND cofinance une sous-composante du projet. En plus des structures de coordination mises en place par le Gouvernement, des mécanismes de coordination particuliers seront définis avec les bailleurs de fonds afin d'assurer une harmonisation des actions. L'approche du projet favorisera une coordination efficace de l'ensemble des intervenants et facilitera la gestion des interfaces entre les populations cibles, les services d'intermédiation technique et financière, les services déconcentrés et la structure de gestion de projet.

5.7 Charges récurrentes et pérennité du projet

5.7.1 Le projet n'entraînera pas de frais récurrents pour le gouvernement sénégalais. Tous les frais d'exploitation sont pris en charge par le projet. Le personnel cadre sera embauché sur des bases contractuelles et les contrats se termineront à la fin du projet. Tous les équipements et mobilier acquis par le projet seront rétrocédés au Gouvernement au terme du projet. Les coûts d'entretien des infrastructures socio-communautaires financés dans le cadre des activités d'allègement des tâches des femmes seront assumés par les bénéficiaires. Des sessions de formation portant sur la gestion et la maintenance de ces équipements seront dispensées aux bénéficiaires par les ONG responsables de leur installation de manière à ce qu'ils puissent les assumer durablement.

5.7.2 La durabilité du projet s'appuie sur plusieurs bases. En premier lieu, le projet s'inscrit dans une approche participative et décentralisée avec une forte implication des communautés locales dans sa conception, sa réalisation et sa gestion. Les principales activités du projet intègrent des solutions à long terme des problèmes. Les différentes actions de renforcement des capacités des bénéficiaires et des partenaires accroissent leur pouvoir de résolution de leurs problèmes à long terme. Pour le microfinancement, le recours à des structures pérennes et expérimentées de microcrédit rend possible la continuité des activités bien au delà de la vie du projet. L'approche du projet qui est conforme au processus de développement durable, constitue un gage de pérennité.

6. AVANTAGES ET JUSTIFICATIONS DU PROJET

6.1 Avantages socio-économiques

6.1.1 Le principal avantage socio-économique du projet réside dans sa contribution à la réduction de la pauvreté dans la zone ciblée. Les investissements en éducation non formelle, en formation technique et dans les infrastructures communautaires, auront un impact social très avantageux pour les groupes les plus démunis et pour l'ensemble de la population. Les activités du projet dans ces domaines permettront d'assurer une meilleure couverture des services de base, notamment, l'eau potable et l'éducation. En ciblant les femmes, les jeunes et les enfants, les activités du projet auront des retombées positives sur la santé familiale, celle des enfants en particulier. L'octroi de microcrédits pour le financement d'activités génératrices de revenus et de microprojets, favorisera l'augmentation des revenus des ménages, la création d'emplois et aura des effets stimulants sur l'économie locale.

6.1.2 L'augmentation du niveau éducatif et technique des femmes leur permettra de développer leur compétence et de participer plus activement à la gestion de leur milieu. Le projet contribuera à lever certaines des contraintes socioculturelles qui pèsent sur elles. La capacité des bénéficiaires à rembourser les crédits leur permettra de maintenir un bon dossier auprès des SFD, de constituer de l'épargne et ainsi cheminer progressivement vers les circuits formels. Le recours aux organisations de la société civile et du privé contribue à la redynamisation de l'environnement économique du pays.

6.2 Avantages institutionnels

6.2.1 Par l'apport d'un appui institutionnel au MFASSN, au MEFP, le projet aidera le gouvernement sénégalais dans la mise en œuvre du PNLP et du PANAF, qui font partie intégrante de sa politique de développement adoptée dans le cadre du IX plan de développement 1996/2001. L'appui à ces deux ministères leur permettra d'augmenter aux niveaux central et régional, leurs capacités de coordination, de suivi et d'évaluation des actions menées et de mesurer l'évolution de la pauvreté. Le Ministère de l'intérieur bénéficiera également d'un appui qui lui permettra d'accroître ses capacités opérationnelles et logistiques dans les cinq régions touchées par le projet. Les avantages du projet concernent aussi la décentralisation et favoriseront la collaboration entre les élus locaux, les services publics et la société civile.

6.2.2 Les partenaires d'exécution (services déconcentrés, structures décentralisées, SFD, ONG) du projet augmenteront leurs connaissances et leur expertise par l'expérience cumulée dans la gestion des programmes de développement communautaire et de services en microcrédit pour les groupes défavorisés. Le projet permettra également le développement de manière durable de services de proximité en matière d'auto emploi, d'épargne, de crédit et de formation. Le renforcement des organisations de la société civile actives dans les zones du projet constituera un atout précieux pour la pérennisation des actions.

6.2.3 L'approche participative et décentralisée adoptée par le projet offrira aux groupes vulnérables des opportunités réelles de développement et de renforcement de leurs organisations (groupements, associations, OCB, fédérations) en les mettant en contact avec différents organismes d'appui. En privilégiant les contacts entre les organisations féminines et d'autres catégories d'organisations, le projet favorisera l'établissement de liens de partenariat durables.

6.3 Justification technique

6.3.1 Sur le plan technique, la stratégie du projet et les actions prévues se justifient car elles constituent des solutions appropriées et réalistes aux problèmes de la pauvreté et de la promotion des femmes. Le projet tient compte des priorités du pays, notamment en ce qui concerne la décentralisation, la lutte

contre la pauvreté, la promotion de la femme, la participation de la société civile et du secteur privé au processus de développement. L'approche participative du projet et sa stratégie de mise en œuvre basée sur le recours aux organisations de la société civile tiennent compte des capacités de ces organisations et de leur savoir-faire dans les domaines où leur collaboration est sollicitée.

6.3.2 L'approche retenue pour l'alphabétisation fonctionnelle intégrera l'IEC et offrira des opportunités concrètes aux bénéficiaires de mettre en valeur leurs connaissances par le biais d'actions d'appui. Selon des méthodes participatives, ils pourront s'impliquer dans l'analyse des besoins, l'identification des priorités, la mise en place et la gestion des équipements et/ou des infrastructures. En liant l'alphabétisation à des activités de développement communautaire et/ou génératrices de revenus offrant des occasions d'application concrète des notions apprises, les programmes d'alphabétisation fonctionnelle pourront atteindre les objectifs d'appropriation par les bénéficiaires et de pérennisation des connaissances.

6.3.3 La construction, la réhabilitation et l'équipement de cases foyers ne soulèvent aucun problème technique particulier puisque ces ouvrages ont déjà été réalisés par le PAGPF et que les plans et devis sont disponibles. Les campagnes de sensibilisation, les actions d'alphabétisation permettront d'élever sensiblement le niveau d'éducation bénéficiaires, notamment des jeunes filles et des femmes. La mise en place du fonds de crédit rendra accessible des ressources financières auxquelles les groupes vulnérables à la pauvreté n'ont pas accès facilement. Les actions de renforcement des capacités techniques et professionnelles permettront de développer le leadership et l'entreprenariat féminins. Les activités prévues au titre du projet figurent parmi les meilleures solutions techniques pour résoudre les problèmes de pauvreté et de promotion des femmes au Sénégal.

6.4 Justification socio-économique

6.4.1 Sur le plan social, le projet se justifie à plus d'un titre. Sa mise en œuvre contribuera à augmenter les chances de succès du programme national de lutte contre la pauvreté et du plan d'action de la femme. En mettant l'accent sur l'alphabétisation des populations pauvres, le projet contribuera à réduire les disparités et inégalités entre sexes et régions dans l'offre d'éducation et préparera les bénéficiaires à mieux tenir leur place dans la vie sociale, économique et culturelle.

6.4.2 Du point de vue économique, le projet se justifie également. Le renforcement des capacités des partenaires contribuera à augmenter leur efficacité et permettra une utilisation plus rationnelle des ressources allouées à la lutte contre la pauvreté et aux actions en faveur des groupes vulnérables. La réduction du taux d'analphabétisme contribuera à terme à la formation d'une main d'œuvre de qualité et mieux préparée pour participer au développement du pays. Le microcrédit servira à financer des activités génératrices de revenus ou microprojets dans le secteur agricole (production vivrière et maraîchère, végétale et animale, élevage, pisciculture, transformation des produits agricoles, séchage/fumage de poissons), dans le secteur des services (restauration, hôtellerie, couture, teinture, confection, télécommunications, boutique villageoise, débit de boissons), dans l'artisanat (vannerie, teinture, poterie, maroquinerie) et dans le petit commerce. Il en résultera un accroissement du tissu de micro et petites entreprises pourvoyeuses de nouveaux emplois.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Conclusions

7.1.1 La réalisation de ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté et de promotion des femmes. Cette politique vise, entre autres objectifs, à favoriser la réintégration socio-économique des groupes vulnérables à la pauvreté, notamment les femmes, les jeunes et les familles pauvres, par le développement d'activités visant l'amélioration de leurs conditions de vie, la promotion et l'éclosion des initiatives qu'ils développent et la facilitation de leur accès aux biens et services. Elle vise aussi à renforcer les capacités d'intervention des femmes et leur pouvoir de décision par la formation et la sensibilisation en mettant l'accent sur l'épanouissement des filles et des adolescentes. Les actions prévues dans le cadre du projet répondent à ces préoccupations et contribueront à atteindre les objectifs du gouvernement.

7.1.2 Les actions envisagées au titre du projet contribueront, de concert avec les autres interventions en cours, à : (i) améliorer le niveau éducatif, les compétences techniques et professionnelles et les capacités d'auto-promotion des groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes ; (ii) accroître leur capacité de génération de revenus ; (iii) améliorer leurs conditions de vie et de travail ; (iv) renforcer les capacités des différents partenaires d'exécution du projet. Le projet constitue une des meilleures solutions aux problèmes de la pauvreté au Sénégal.

7.2 Recommandations

7.2.1 Il est recommandé d'accorder au Sénégal un prêt FAD d'un montant maximum de 10 millions d'unités de compte et un don FAT d'un montant maximum de 1,75 million d'unités de compte aux fins d'exécution du projet décrit dans le présent rapport. Ce prêt et ce don seront soumis aux conditions particulières ci-après :

A) Conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt et du don

Avant l'entrée en vigueur de l'accord de prêt et du protocole d'accord de don, l'Emprunteur devra :

- i) fournir au FAD la preuve de la création du Bureau national de gestion du projet (BGP), des Unités régionales de gestion (URG), du Comité national d'orientation et de coordination (CNOC) et des Comités régionaux d'orientation et de coordination ou CROC (paragraphe 5.1.1, 5.1.3, 5.1.4) ;
- ii) fournir au FAD la preuve du recrutement, par voie de sélection sur la base d'une liste restreinte, du Directeur du BGP, des spécialistes dans les domaines de la microfinance (2), de l'IEC, du génie civil et du développement des capacités, de l'administrateur comptable, ainsi que des 5 coordonnateurs des Unités régionales de gestion, des adjoints aux coordonnateurs régionaux et du personnel de soutien ; les qualifications et l'expérience du personnel cadre devront au préalable avoir été jugées acceptables par le FAD (paragraphe 5.1.2) ;
- iii) fournir au FAD la preuve de la mise à la disposition du BGP et des URG de locaux adéquats pour servir de bureaux (paragraphe 4.4.28) ;

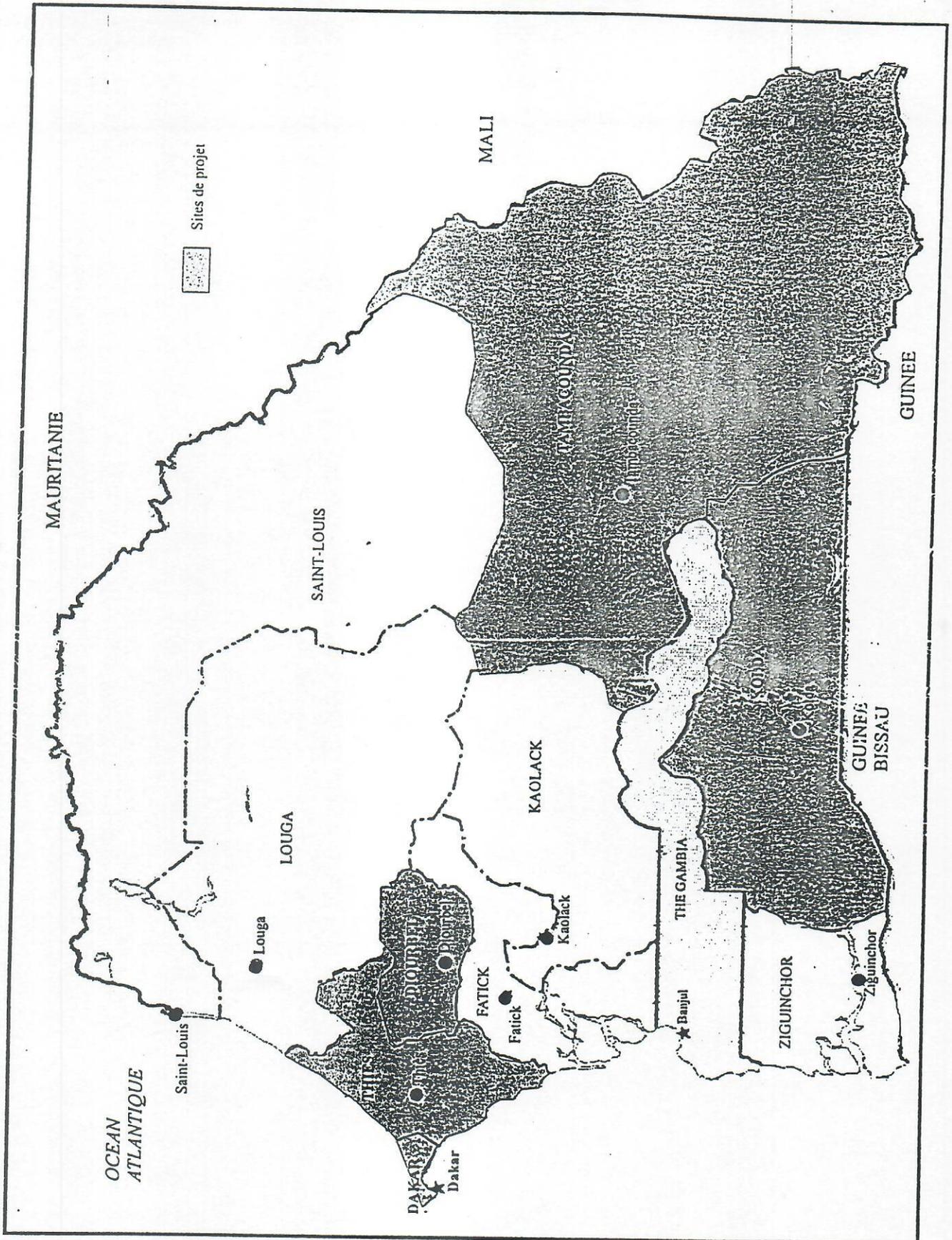
- iv) fournir au FAD la preuve de la signature de l'accord de prêt avec le Fonds nordique de développement (FND) en vue de cofinancer le projet ou la preuve que le FND s'est engagé à participer au financement du projet (paragraphe 4.4.26) ;
- v) fournir au FAD la preuve de l'ouverture dans une banque commerciale au Sénégal, d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du prêt pour le financement du projet, d'un compte destiné à recevoir la contribution de l'Emprunteur pour le financement du projet, d'un sous compte destiné à supporter les menues dépenses de fonctionnement courant du projet et d'un deuxième sous compte destiné à recevoir les remboursements des prêts du fonds de crédit (paragraphe 5.4.3) ;
- vi) s'engager à rétrocéder aux SFD les fonds relatifs au volet crédit (paragraphe 4.4.19).

B) Autres conditions

L'Emprunteur devra en outre :

- i) adopter, au plus tard six mois après la mise en vigueur du prêt, le manuel des procédures opérationnelles concernant le fonctionnement du projet et le volet crédit (paragraphe 5.2.9) ;
- ii) affecter au projet, au plus tard au 31 juillet 1999, les terrains pour la construction des cases foyers (paragraphe 4.4.27) ;
- iii) verser chaque année au plus tard au 31 mars, sa contribution au financement des activités programmées pour l'année en cours (paragraphe 5.4.3) ;
- iv) soumettre au FAD pour avis, au plus tard six mois après la mise en vigueur du prêt, un programme détaillé de formation pour l'ensemble du projet (paragraphe 4.4.22) ;
- v) rétrocéder les fonds relatifs au volet crédit aux SFD avant le démarrage de l'activité de crédit et communiquer les accords de rétrocession (paragraphe 4.4.19).

REPUBLIQUE DU SENEGAL
PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
CARTE ADMINISTRATIVE



Cette carte a été établie par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

DESCRIPTION DES ACTIVITES	Unité	Qté Nbre	P.U F CFA	F CFA Total	en UC Total	FAD Total	FAT Total	FND Total	GOVT
COMPOSANTE I - RENFORCEMENT DES CAPACITES DES BENEFICIAIRES ET DES PARTENAIRES									
Sous composante 1 : SENSIBILISATION, ALPHABETISATION ET I.E.C.									
A. ETUDES ET SUPERVISION									
<i>Sous-Total A</i>									
C. EQUIPEMENT, MOBILIER ET FOURNITURES									
Réalisation de reportage et diffusion d'informations	F	1	5 000 000	5 000 000	6 278	6 278			
Documentaires et pièces de théâtre	U	4	5 000 000	20 000 000	25 113	25 113			
Matériel d'Information et communication (dépliants, affiches,)	F	1	10 000 000	10 000 000	12 556	12 556			
Matériel et fournitures d'animation publique	U	10	1 000 000	10 000 000	12 556	12 556			
Matériel didactique pour alphabétisation	forfait/pers.	36 000	5 000	180 000 000	226 015	226 015			
<i>Sous-Total C</i>				225 000 000	282 519	282 519			
D. SERVICES DE SPECIALISTES									
Rémunération du maître d'ouvrage délégué (5 % de frais alpha.)	F			54 000 000	67 805		67 805		
Spécialistes en alphabétisation fonctionnelle(suivi-évaluation)	h/m	9	1 500 000	13 500 000	16 951		16 951		
Spécialistes en gestion des associations et IEC	jours	60	50 000	3 000 000	3 767		3 767		
Spécialistes en gestion de crédit et de projets	jours	45	50 000	2 250 000	2 825		2 825		
<i>Sous-Total D</i>				72 750 000	91 348		91 348		
E. FORMATION									
Programme d'alphabétisation et d' I.E.C. (60 pers par village*coûts totaux/pers)	Personne	36000	30 000	1 080 000 000	1 356 092	1 270 749	85 343		
Echanges d'expériences et de produits entre organisations de femmes (2 fois/année)	Forum	10	3 000 000	30 000 000	37 669		37 669		
Atelier national de lancement	U	1	1 500 000	1 500 000	1 883		1 883		
Sensibilisation/animation, échanges d'expériences (1/an*3an*600 villages)	Rencontres	1800	100 000	180 000 000	226 015	226 015			
Affiches/Publicité	lot	60	600 000	36 000 000	45 203	45 203			
Emissions radio et télévision	Emission	130	400 000	52 000 000	65 293	65 293			
Formation en identification, formulation et gestion de projets (3 sessions de 3 jours)	2 pers./grpe	1200	72 000	86 400 000	108 487		108 487		
Formation thématique (coopérative, technique et professionnelle)	2 pers./grpe	1200	72 000	86 400 000	108 487		108 487		
Ateliers de concertation/bilan et évaluation/prop. (3 *2 jours durant les 5 ans)	2 pers./grpe	1200	48 000	57 600 000	72 325	72 325			
Formation des formateurs en alphabétisation	personne	40	2 025 000	81 000 000	101 707	101 707			
Formation en organisation et promotion de Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit (CVEC) - 2 sessions durant les 5 ans	5 pers./grpe	3000	48 000	144 000 000	180 812		180 812		
Formation en gestion de crédit et de CVEC : 3 sessions)	3 pers./grpe	1800	72 000	129 600 000	162 731	162 731			
<i>Sous-Total E</i>				2 964 250 000	3 466 757	1 944 024	521 683		
Coûts de base				2 242 250 000	2 740 574	2 326 543	314 031		
Imprévus (5%)				112 112 500	140 141	111 327	30 704		
Marge des prix (3%)				71 268 875	89 478	70 136	19 342		
Total Sous composante				2 425 631 375	3 072 081	2 497 906	664 074		
COMPOSANTE I - Sous composante 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTENAIRES									
A. ETUDES ET SUPERVISION									
Exploitation et analyse des enquêtes de base (statistique et participatif)	H/M	12	1 500 000	18 000 000	22 602	22 602			
Exploitation et analyse à mi-parcours de la pauvreté	H/M	12	1 500 000	18 000 000	22 602	22 602			
Exploitation et analyse des résultats du projet	H/M	12	1 500 000	18 000 000	22 602	22 602			
Analyse de l'environnement des SFD	H/M	1	1 500 000	1 500 000	1 883	1 883			
Diagnostic capacités ONG, SFD, OCB, classement et plan d'appui institutionnel	H/J	45	285 600	12 852 000	16 137	16 137			
Consultants (diagnostic capacités des ONG, classement)	H/M	3	1 500 000	4 500 000	5 650	5 650			
<i>Sous-total A</i>				72 852 000	91 476	91 476			
B. CONSTRUCTION/REHABILITATION									
Aménagement de caisses populaires d'épargne et de crédit (CAPEC)	U	20	5 000 000	100 000 000	125 564	125 564			
<i>Sous-total B</i>				100 000 000	125 564	125 564			
C. EQUIPEMENT, MOBILIER ET FOURNITURES									
Equipement de caisses populaires d'épargne et de crédit (CAPEC)		20	4 000 000	80 000 000	100 451	100 451			
Véhicule 4x4 (appui au BCSP)		1	16 000 000	16 000 000	20 090	20 090			
Motos (Enquêtes pauvreté/serv. Régionaux de la Statistique)		5	1 880 000	9 400 000	11 803	11 803			
Motos (CERP des départements prioritaires)		15	1 880 000	28 200 000	35 409	35 409			
Véhicules 4x4 (enquêtes et suivi statistique/ niveau central)		1	16 000 000	16 000 000	20 090	20 090			
Ordinateur complet par Région /serv. Statistique		5	2 500 000	12 500 000	15 696	15 696			
Ordinateur portable (Coordination et suivi Statistique)		2	1 500 000	3 000 000	3 767	3 767			
Ordinateur complet (BCSP)		1	2 500 000	2 500 000	3 139	3 139			
Microsoft professionnel 97 (BCSP)		1	550 000	550 000	691	691			
Ordinateur complet (Statistique niveau central)		1	2 500 000	2 500 000	3 139	3 139			
Appui en équipements et fournitures DBEF/MFASSN	F/an	5	1 200 000	6 000 000	7 534	7 534			
Appui en équipements/ fournitures -Division des ONG/MFASSN	F/an	5	1 200 000	6 000 000	7 534	7 534			

DESCRIPTION DES ACTIVITES	Unité	Qté Nbre	P.U F CFA	F CFA Total	en UC Total	FAD Total	FAT Total	FND Total	GOVT
Appui en équipements/ fournitures - 5 Serv. Régionaux D.C./MFASSN	F/an	5	2 500 000	12 500 000	15 696	15 696			
Appui en équipements et fournitures/BCSP	F/an	5	800 000	4 000 000	5 023	5 023			
Appui en équipements et fournitures/ONG sélectionnées	F/ONG	30	4 000 000	120 000 000	150 677	150 677			
Sous-total C				319 150 000	400 738	400 738			
D. SERVICES DE SPECIALISTES									
Spécialiste en microfinance	jours	45	285 600	12 852 000	16 137		16 137		
Spécialiste méthodes participatives	jours	45	285 600	12 852 000	16 137		16 137		
Spécialiste en formation gestion micro projets	mois	2	1 500 000	3 000 000	3 767		3 767		
Spécialiste en formation recherche-développement	mois	2	1 500 000	3 000 000	3 767		3 767		
Consultant en techniques de communication	mois	2	1 500 000	3 000 000	3 767		3 767		
Consultant planification et exécution budgets	mois	2	1 500 000	3 000 000	3 767		3 767		
Spécialistes en gestion coopérative	mois	2	1 500 000	3 000 000	3 767		3 767		
Spécialistes en genre et développement	mois	3	1 500 000	4 500 000	5 650		5 650		
Sous-total D				45 204 000	56 760		56 760		
E. FORMATION									
Formation en approche genre (ONG et SFD)	Séminaires	6	3 000 000	18 000 000	22 602		22 602		
Formation en gestion des microprojet (ONG)	Séminaires	5	3 000 000	15 000 000	18 835		18 835		
Formation en planification et exécution du budget (ONG)	Séminaires	5	3 000 000	15 000 000	18 835		18 835		
Formation en approche participative (ONG et SFD)	Séminaires	5	3 000 000	15 000 000	18 835		18 835		
Formation en méthodes de diagnostic participatif des groupements (ONG)	Séminaires	5	3 000 000	15 000 000	18 835		18 835		
Formation en méthodes de gestion des infrastructures communautaires (ONG)	Séminaires	5	3 000 000	15 000 000	18 835		18 835		
Formation en microfinance (ONG)	Séminaires	5	3 000 000	15 000 000	18 835		18 835		
Formation des agents enquêteurs	Séminaires	3	3 000 000	9 000 000	11 301		11 301		
Indemnités des formateurs enquêteurs(2)	jour	90	10 000	900 000	1 130		1 130		
Atelier national de bilan et évaluation	U	4	800 000	3 200 000	4 018		4 018		
Ateliers régionaux d'échanges et de bilan	U	20	800 000	16 000 000	20 090		20 090		
Provision pour autres formations à la carte (pour ONG et SFD)	Séminaires	35	3 000 000	105 000 000	131 842		131 842		
Sous-total E				242 100 000	303 991		303 991		
G. FONCTIONNEMENT									
Salaires superviseurs enquêteurs (2)	H/M	12	180 000	2 160 000	2 712	2 712			
Salaires contrôleurs enquêteurs (2)	H/M	12	150 000	1 800 000	2 260	2 260			
Salaires enquêteurs (10*2 mois*3 enquêteurs)	H/M	60	100 000	6 000 000	7 534	7 534			
Salaires agents de saisie (2*2 mois*3 enquêteurs)	H/M	12	80 000	960 000	1 205	1 205			
Chauffeurs enquêteurs (2*2 mois*3 enquêteurs)	H/M	12	80 000	960 000	1 205	1 205			
Frais de mission (contrôleur, enquêteurs, personnel de direction)	jour	2700	15 000	40 500 000	50 853	50 853			
Carburant et indemnités 1 agent*15 CERP (uniquement départements prioritaires)	H/M	900	25 000	22 500 000	28 252	28 252			
Petite fourniture pour la formation	F	1	1 000 000	1 000 000	1 256	1 256			
Carburant et lubrifiant (Véhicule enquêtes et suivi statistique)	an	3	3 000 000	9 000 000	11 301	11 301			
Maintenance matériel (Véhicule, ordinateurs /enquêtes statistiques...)	an	3	3 000 000	9 000 000	11 301	11 301			
Fourniture de bureau (pour enquêtes)	an	3	2 000 000	6 000 000	7 534	7 534			
Consommable informatique (Statistique)	an	3	5 000 000	15 000 000	18 835	18 835			
Edition des résultats	Enquête	3	2 000 000	6 000 000	7 534	7 534			
Publication des résultats	Enquête	3	30 000 000	90 000 000	113 008	113 008			
Impression des questionnaires	Enquête	3	15 000 000	45 000 000	56 504	56 504			
Impression des supports de cours	Enquête	3	5 000 000	15 000 000	18 835	18 835			
Entretien matériel (services décentralisés de la Statistique)	an	5	1 000 000	5 000 000	6 273	6 278			
Carburant et lubrifiant (services décentralisés de la Statistique)	an	5	1 000 000	5 000 000	6 278	6 278			
Fourniture de bureau (services décentralisés de la Statistique)	an	5	1 000 000	5 000 000	6 278	6 278			
Enquêteurs aspects participation/ pauvreté (5*2 mois*3 enquêteurs)	H/M	36	100 000	3 600 000	4 520	4 520			
Assurance, entretien et carburant véhicule BCSP	F	5	1 920 000	9 600 000	12 054	12 054			
Sous-total G				299 080 000	375 537	375 537			
Coûts de base				1 078 386 000	1 354 066	993 315	360 751		
Imprévus (5%)				53 919 300	67 703				
Hausse des prix (3 %)				33 969 159	42 653	49 666	18 038		
Total Sous composante				1 166 274 459	1 464 422	31 289	11 364		

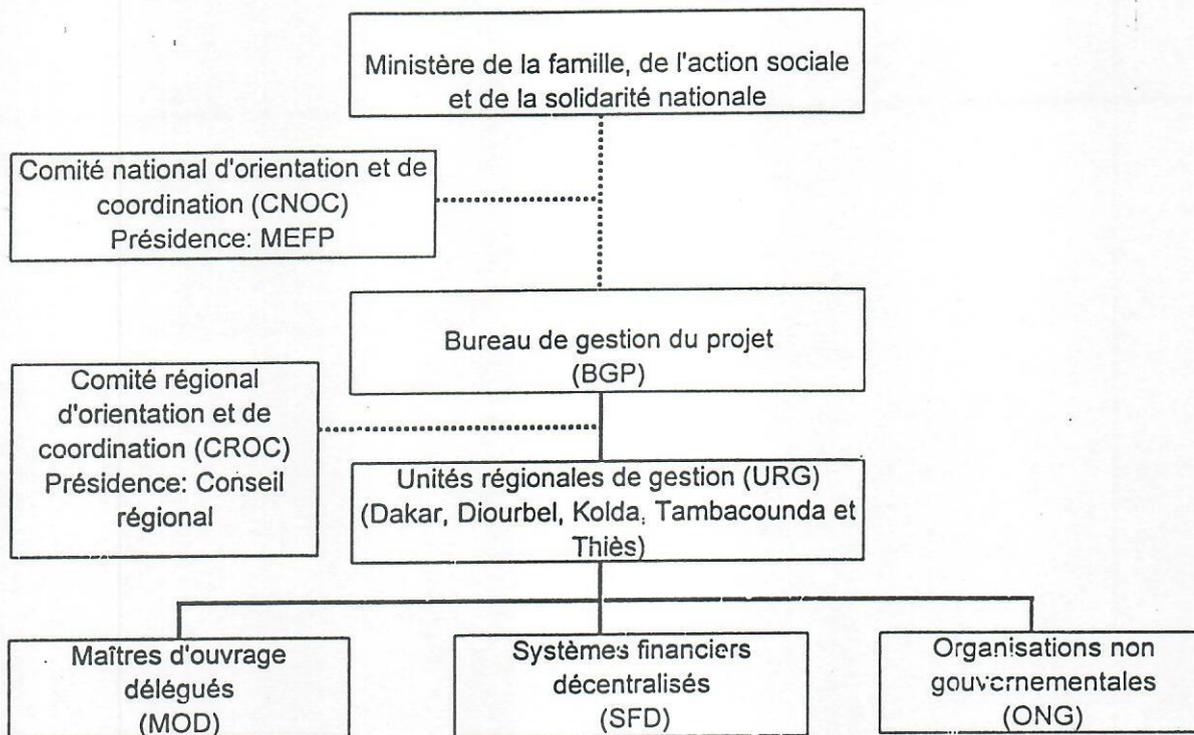
DESCRIPTION DES ACTIVITES	Unité	Qté Nbre	P.U F CFA	F CFA Total	en UC Total	FAD Total	FAT Total	FND Total	GOYT
COMPOSANTE II. MICROFINANCE ET A.G.R.									
A. ETUDES ET SUPERVISION									
Mise à jour de l'étude sur les créneaux porteurs	H/M	2	1500 000	3 000 000	3 767	3 767			
Etude sur les structures de caisses de base	H/M	3	1500 000	4 500 000	5 650	5 650			
Provision pour autres études à la carte	H/M	6	1500 000	9 000 000	11 301	11 301			
<i>Sous-Total A</i>				16 500 000	20 718	20 718			
C. EQUIPEMENT, MOBILIER ET FOURNITURES									
Coffres, mobilier et documents de gestion	F	600	300 000	180 000 000	226 015	226 015			
<i>Sous-Total C</i>				180 000 000	226 015	226 015			
D. SERVICES DE SPECIALISTES									
* Prestations de services des partenaires sélectionnés (ONG et SFD)	%	10		258 000 000	323 955		323 955		
* Socioéconomiste (diagnostic et sélection des SFD)	Jour	42	285 600	11 995 200	15 062		15 062		
* Spécialiste conception systèmes de microfinance adaptés aux pauvres	Jour	42	285 600	11 995 200	15 062		15 062		
* Spécialiste gestion financière et comptable des SFD	Jour	42	285 600	11 995 200	15 062		15 062		
* Suivi et évaluations périodiques (fin années 2 & 4)	Jour	60	285 600	17 136 000	21 517		21 517		
* Spécialistes nationaux en procédures et gestion financière de SFD	H/M	2	1500 000	3 000 000	3 767		3 767		
* Spécialistes nationaux en gestion de microprojets	H/M	2	1500 000	3 000 000	3 767		3 767		
<i>Sous-Total D</i>				317 121 600	398 191		398 191		
F. FONDS DE CRÉDIT									
Ligne de crédit pour les CVEC	CVEC	600	4300 000	2 580 000 000	3 239 554	1 615 661			1 623 893
<i>Sous-Total F</i>				2 580 000 000	3 239 554	1 615 661			1 623 893
Coûts de base				3 293 621 600	3 384 478	1 862 335	398 191		1 623 893
Imprévus (5%)				154 691 080	194 224	93 120	19 910		81 195
Hausse des prix (3%)				97 449 080	122 361	58 665	12 543		51 153
Total COMPOSANTE II - Sous composante I				3 345 751 760	4 201 063	2 014 180	430 643		1 756 240
COMPOSANTE III. INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET HYDRAULIQUE									
<i>Sous-composante I - Infrastructures et Equipements socio-communautaires</i>									
A. ETUDES ET SUPERVISION									
Etudes d'efficacité de pérennisation des infrastructures socio-communautaires, et d'amélioration syst. de gestion	H/m	3	1 500 000	12 000 000	15 068	15 068			
<i>Sous-Total A</i>				12 000 000	15 068	15 068			
B. CONSTRUCTION/REHABILITATION									
Cases de santé et infrastructures d'assainissement	Unité	15	2 500 000	37 500 000	47 087	47 087			
Autres constructions (banques céréalières, marchés,.....)	forfait	60	2 500 000	150 000 000	188 346	188 346			
<i>Sous-Total B</i>				187 500 000	235 433	235 433			
C. EQUIPEMENT, MOBILIER ET FOURNITURES									
Maintenance et pièces détachées (10%coûts équip.)				41 390 000	51 971	51 971			
Broyeur à céréales	U	80	2 600 000	208 000 000	261 173	261 173			
Décortiqueuses à fonio	U	15	2 100 000	31 500 000	39 553	39 553			
Batteuse à mil	U	15	3 680 000	55 200 000	69 311	69 311			
Décortiqueuse à mil	U	15	2 280 000	34 200 000	42 943	42 943			
Broyeur à pâte d'arachide	U	15	1 750 000	26 250 000	32 961	32 961			
Charrettes équipées	U	75	250 000	18 750 000	23 543	23 543			
Autres équipements de transformation ou de conservation (poisson, fruits et légumes, etc)		70	2 000 000	140 000 000	175 790	175 790			
<i>Sous-Total C</i>				555 290 000	697 245	697 245			
D. SERVICES DE SPECIALISTES									
Rémunération maître d'ouvrage délégué(5% de cat.B)	F			9 375 000	11 772	11 772			
<i>Sous-Total D</i>				9 375 000	11 772	11 772			
E. FORMATION									
Formation/recyclage des mécaniciens réparateurs	Personne	30	24 000	720 000	904		904		
Formation/recyclage des opérateurs pour équipement	Personne	460	24 000	11 040 000	13 862		13 862		
Formation et recyclage de comités villageois pour la gestion communautaire des équipements (2 sessions)	Personne	2760	48 000	132 480 000	166 347		166 347		
<i>Sous-Total E</i>				144 240 000	181 114		181 114		
Coûts de base				908 405 000	1 140 631	959 517	181 114		
Imprévus (5%)				45 420 250	57 032	47 976	9 056		
Hausse des prix (3%)				28 614 758	35 930	30 225	5 705		
Total COMPOSANTE III - Sous composante I				982 440 008	1 233 592	1 037 718	195 874		

DESCRIPTION DES ACTIVITES	Unité	Qté Nbre	P.U F CFA	F CFA Total	en UC Total	FAD Total	FAT Total	FND Total	GOVT
COMPOSANTE III - INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET HYDRAULIQUE									
Sous-composante 2 - Hydraulique villageoise									
A. ETUDES ET SUPERVISION									
Consultants nationaux (choix types d'ouvrages/ syst. de gestion/ suivi)	H/m	10	1 500 000	15 000 000	18 835			18 835	
Consultants internationaux (supervision et suivi)	H/m	6	8 400 000	50 400 000	63 284			63 284	
Etudes techniques/sites et suivi des chantiers (10% de construction)	F			150 000 000	188 346			188 346	
Sous-Total A				215 400 000	270 465			270 465	
B. CONSTRUCTION/REHABILITATION									
Fouçage de puits	U	250	6 000 000	1 500 000 000	1 883 461			1 883 461	
Sous-Total B				1 500 000 000	1 883 461			1 883 461	
C. EQUIPEMENT, MOBILIER ET FOURNITURES									
Pompe électrique	U	50	3 000 000	150 000 000	188 346			188 346	
Pompe manuelle	U	130	2 500 000	325 000 000	408 083			408 083	
Pompe solaire	U	80	11 558 000	924 640 000	1 161 016			1 161 016	
Outils (treuil, caisse à outils)	U	260	750 000	195 000 000	244 850			244 850	
Stock initial de pièces détachées (5% coûts pompes)	F			139 750 000	175 476			175 476	
Sous-Total C				1 734 390 000	2 177 771			2 177 771	
D. SERVICES DE SPECIALISTES									
Appui Services décentralisés (5% de cat. Formation)	F			3 486 000	4 377			4 377	
Consultant international en hydraulique solaire (formation & installation)	H/m	8	8 400 000	67 200 000	84 379			84 379	
Consultant national en hydraulique solaire	H/m	13	1 500 000	19 500 000	24 485			24 485	
Sous-Total D				90 186 000	113 241			113 241	
E. FORMATION									
Formation d'artisans réparateurs (3 pers. * 15 départements)	Personne	45	24 000	1 080 000	1 356			1 356	
Formation de comité villageois pour la gestion communautaire des points d'eau (6 pers/puits)	Personne	1560	24 000	37 440 000	47 011			47 011	
Formation en maraîchage et arboriculture	Personne	1300	24 000	31 200 000	39 176			39 176	
Sous-Total E				69 720 000	87 543			87 543	
G. FONCTIONNEMENT									
Frais généraux (2% de cat. A à cat. F.)				72 267 275	90 742			90 742	
Sous-Total G				72 267 275	90 742			90 742	
Coût de base				3 681 063 375	4 623 224			4 623 224	
Imprévu (5%)				184 096 164	231 161			231 161	
Hausse des prix (3%)				115 981 843	145 632			145 632	
Total COMPOSANTE III - Sous composante 2				3 982 042 282	5 000 017			5 000 017	
COMPOSANTE III - INFRASTRUCTURES, EQUIPEMENTS ET HYDRAULIQUE									
Sous-composante 3 - Cases foyers et garderies socioéducatives									
A. ETUDES ET SUPERVISION									
Etudes d'efficience, de pérennisation des infrastructures socio-communautaires, et d'amélioration des syst. de gestion	h/m	4	1 500 000	6 000 000	7 534	7 534			
Sous-Total A				6 000 000	7 534	7 534			
B. CONSTRUCTION/REHABILITATION									
Construction de garderies socioéducatives	U	30	15 000 000	450 000 000	565 038	565 038			
Réfection de garderies	U	10	7 000 000	70 000 000	87 895	87 895			
Construction de cases foyers	U	15	30 000 000	450 000 000	565 038	565 038			
Sous-Total B				970 000 000	1 217 972	1 217 972			
C. EQUIPEMENT, MOBILIER ET FOURNITURES									
Mobilier garderie	U	40	3 000 000	120 000 000	150 677	150 677			
Mobilier case foyer	U	15	500 000	7 500 000	9 417	9 417			
Matériel pédagogique	F	2	5 000 000	10 000 000	12 556	12 556			
Equipement garderie	U	40	3 000 000	120 000 000	150 677	150 677			
Equipement case foyer	U	15	1 500 000	22 500 000	28 252	28 252			
Sous-Total C				280 000 000	351 579	351 579			
D. SERVICES DE SPECIALISTES									
Rémunération maître d'ouvrage délégué (5% de cat. B)	F			48 500 000	60 899	60 899			
Sous-Total D				48 500 000	60 899	60 899			
E. FORMATION									
Formation et recyclage de comités villageois pour la gestion communautaire des infrastructures	Personne	372	48 000	17 856 000	22 421	22 421			
Formation auxiliaires de garderie	Personne	40	510 000	20 400 000	25 615	25 615			
Sous-Total E				38 256 000	48 036	48 036			
Coût de base				1 342 756 000	1 686 019	1 686 019			
Imprévu (5%)				67 137 800	84 301	84 301			
Hausse des prix (3%)				42 296 814	53 110	53 110			
Total COMPOSANTE III - Sous composante 3				1 452 190 614	1 823 430	1 823 430			

DESCRIPTION DES ACTIVITES	Unité	Qté Nbre	P.U F CFA	F CFA Total	en UC Total	FAD Total	FAT Total	FND Total	GOVT
COMPOSANTE IV - GESTION DU PROJET									
B. CONSTRUCTION/REHABILITATION									
Mise à disposition d'un bâtiment pour le Siège du projet	mois	60	400 000	24 000 000	30 135				30 135
Travaux d'aménagement du bâtiment	forfait	1	3 000 000	3 000 000	3 767	3 767			
Mise à disposition de locaux pour les URG du projet	mois	300	150 000	45 000 000	56 504				56 504
Travaux d'aménagements des locaux des URG bâtiment	forfait	5	1 000 000	5 000 000	6 278	6 278			
Installation réseau informatique(Siège)	forfait	1	2 500 000	2 500 000	3 139	3 139			
Sous-Total B				79 500 000	99 823	13 184			86 639
C. EQUIPEMENT, MOBILIER ET FOURNITURES									
Véhicule de liaison	U	1	9 000 000	9 000 000	11 301	11 301			
Véhicule 4X4	U	8	16 000 000	128 000 000	160 722	160 722			
Ordinateur portable	U	2	1 500 000	3 000 000	3 767				
Ordinateurs de bureau complets	U	11	2 500 000	27 500 000	34 530	34 530			
Climatiseur	U	23	400 000	9 200 000	11 552	11 552			
Photocopieuse	U	6	2 000 000	12 000 000	15 068				
Fax machine	U	6	600 000	3 600 000	4 520	4 520			
Réfrigérateur	U	6	400 000	2 400 000	3 014	3 014			
Téléviseur	U	1	400 000	400 000	502	502			
Magnétoscope	U	1	450 000	450 000	565	565			
Appareil photo	U	1	300 000	300 000	377	377			
Caméra	U	1	950 000	950 000	1 193	1 193			
Bureau Directeur national	U	1	475 000	475 000	596	596			
Fauteuil	U	1	250 000	250 000	314	314			
Chaise réception	U	3	90 000	270 000	339	339			
Meuble de rangement	U	2	350 000	700 000	879	879			
Bureau cadre	U	15	350 000	5 250 000	6 592	6 592			
Fauteuil	U	15	125 000	1 875 000	2 354	2 354			
Chaise réception	U	30	45 000	1 350 000	1 695	1 695			
Meuble de rangement	U	30	200 000	6 000 000	7 534	7 534			
Bureau secrétaire	U	8	480 000	3 840 000	4 822	4 822			
Chaise secrétaire	U	8	125 000	1 000 000	1 256	1 256			
Meuble de rangement	U	16	150 000	2 400 000	3 014	3 014			
Chaise salle d'attente	U	24	30 000	720 000	904	904			
Table de réunion (20 places)	U	1	700 000	700 000	879	879			
Chaise de réunion	U	20	35 000	700 000	879	879			
Chaise de réunion	U	10	25 000	250 000	314	314			
Table de réunion (10 places)/URG + chaises	F	5	400 000	2 000 000	2 511	2 511			
Installations eau	F	6	50 000	300 000	377	377			
Installations électricité	F	6	50 000	300 000	377	377			
Installations téléphone et fax	F	6	50 000	300 000	377	377			
Sous-Total C				225 480 000	283 122	283 122			
D. SERVICES DE SPECIALISTES									
Consultant pour finalisation du manuel des opérations	mois	3	1 500 000	4 500 000	5 557		5 650		
Consultant de validation manuel des opérations/regions	F/region	5	800 000	4 000 000	5 023		5 023		
Directeur national	H/M	60	1 200 000	72 000 000	90 406	90 406			
Administrateur Comptable	H/M	60	800 000	48 000 000	60 271	60 271			
Spécialiste Microfinance (2)	H/M	120	800 000	96 000 000	120 542	120 542			
Spécialiste Alpha et IEC	H/M	60	800 000	48 000 000	60 271	60 271			
Spécialiste génie civil	H/M	60	800 000	48 000 000	60 271	60 271			
Coordonneurs régionaux (5)	H/M	300	500 000	150 000 000	188 346	188 346			
Spécialistes régionaux (1 pers. *5 régions)	H/M	300	300 000	90 000 000	113 008	113 008			
Sous-Total D				560 500 000	703 787	693 114	10 673		
G. FONCTIONNEMENT									
Secrétaires (8)	H/M	480	120 000	57 600 000	72 325	72 325			
Chauffeurs (8)	H/M	480	90 000	43 200 000	54 244	54 244			
Gardien (7)	H/M	420	60 000	25 200 000	31 642	31 642			
Factures eau, électricité, téléphone/Siège	mois	300	200 000	60 000 000	75 338	75 338			
Factures eau, électricité, téléphone/URG	mois	1500	60 000	90 000 000	113 008	113 008			
Assurances (9 véhicules : hors Statistique et BCSP)	annuel	5	1 800 000	9 000 000	11 301	11 301			
Carburant et lubrifiants (9 véhicules)	annuel	5	9 000 000	45 000 000	56 504	56 504			
Fournitures de bureaux	annuel	5	3 000 000	15 000 000	18 835	18 835			
Frais de déplacements intérieurs	jour	1200	15 000	18 000 000	22 602	22 602			
Missions au Siège de la B.A.D.	annuel	5	1 250 000	6 250 000	7 848	7 848			
Revue à mi-parcours (année 3)	h/m	4	1 500 000	6 000 000	7 534	7 534			
Maintenance des locaux professionnels	an	5	1 200 000	6 000 000	7 534	7 534			
Maintenance équipement informatique	an	5	1 300 000	6 500 000	8 162	8 162			
Maintenance matériel roulant	an	5	6 750 000	33 750 000	42 378	42 378			
Sous-Total G				421 500 000	529 253	529 253			
H. AUDIT									
Assistance comptable	H/M	5	2 500 000	12 500 000	15 696		15 696		
Audit et vérification des comptes	an.uel	5	6 000 000	30 000 000	37 669		37 669		
Sous-Total H				42 500 000	53 365		53 365		
Coût de base				1 329 480 000	1 669 350	1 518 673	64 038		86 639
Imprévus (5%)				66 474 000	83 467	75 934	3 202		4 332
Hausse des prix (3%)				41 878 620	52 585	47 838	2 017		2 729
Total COMPOSANTE				1 437 832 620	1 805 402	1 642 444	69 257		93 700

REPUBLIQUE DU SENEGAL: PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

ORGANIGRAMME DU PROJET



————— Liaisons hiérarchiques

..... Liaisons fonctionnelles

SENEGAL: PROJET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
LISTE DES BIENS ET SERVICES

ANNEXE IV
Page 1/1

Catégories	FAD			FAT			FND			GOVT	TOTAUX			%
	Devises	Monnaie locale	Total	Devises	Monnaie locale	Total	Devises	Monnaie locale	Total	Monnaie locale	Total Devises	Total M. L.	Total projet	
A. Etudes et supervision														
Coût de base	0,13		0,13				0,16	0,11	0,27		0,29	0,11	0,41	
Aléas physiques	0,01		0,01				0,01	0,01	0,01		0,01	0,01	0,02	
Hausse des prix	0,00		0,00				0,00	0,00	0,01		0,01	0,00	0,01	
Coût total	0,15		0,15				0,17	0,12	0,29		0,32	0,12	0,44	2,4%
B. Construction / Réhabilitation														
Coût de base	0,88	0,71	1,59					1,88	1,88	0,09	0,88	2,68	3,56	
Aléas physiques	0,04	0,04	0,08					0,09	0,09	0,00	0,04	0,13	0,18	
Hausse des prix	0,03	0,02	0,05					0,06	0,06	0,00	0,03	0,08	0,11	
Coût total	0,96	0,77	1,72					2,04	2,04	0,09	0,96	2,90	3,85	20,7%
C. Equipements, mobilier et fournitures														
Coût de base	2,21	0,04	2,24				2,18		2,18		4,38	0,04	4,42	
Aléas physiques	0,11	0,00	0,11				0,11		0,11		0,22	0,00	0,22	
Hausse des prix	0,07	0,00	0,07				0,07		0,07		0,14	0,00	0,14	
Coût total	2,38	0,04	2,42				2,36		2,36		4,74	0,04	4,78	25,7%
D. Services de spécialistes														
Coût de base	0,77		0,77	0,54	0,02	0,56	0,08	0,03	0,11		1,39	0,05	1,44	
Aléas physiques	0,04		0,04	0,03	0,00	0,03	0,00	0,00	0,01		0,07	0,00	0,07	
Hausse des prix	0,02		0,02	0,02	0,00	0,02	0,00	0,00	0,00		0,04	0,00	0,05	
Coût total	0,83		0,83	0,58	0,02	0,60	0,09	0,03	0,12		1,50	0,05	1,55	8,3%
E. Formation														
Coût de base	1,00	0,99	1,99		1,01	1,01		0,09	0,09		1,00	2,09	3,09	
Aléas physiques	0,05	0,05	0,10		0,05	0,05		0,00	0,00		0,05	0,10	0,15	
Hausse des prix	0,03	0,03	0,06		0,03	0,03		0,00	0,00		0,03	0,07	0,10	
Coût total	1,08	1,07	2,15		1,09	1,09		0,09	0,09		1,08	2,26	3,34	18,0%
F. Fonds de crédit														
Coût de base		1,62	1,62							1,62		3,24	3,24	
Aléas physiques		0,08	0,08							0,08		0,16	0,16	
Hausse des prix		0,05	0,05							0,05		0,10	0,10	
Coût total		1,75	1,75							1,76		3,50	3,50	18,8%
G. Fonctionnement														
Coût de base	0,34	0,56	0,90					0,09	0,09		0,34	0,65	1,00	
Aléas physiques	0,02	0,03	0,05					0,00	0,00		0,02	0,03	0,05	
Hausse des prix	0,01	0,02	0,03					0,00	0,00		0,01	0,02	0,03	
Coût total	0,37	0,61	0,98					0,10	0,10		0,37	0,70	1,08	5,8%
H. Audit														
Coût de base					0,05	0,05						0,05	0,05	
Aléas physiques					0,00	0,00						0,00	0,00	
Hausse des prix					0,00	0,00						0,00	0,00	
Coût total					0,05	0,06						0,06	0,06	0,3%
Total	5,77	4,23	10,00	0,58	1,17	1,75	4,62	2,38	5,00	1,85	8,97	9,63	18,60	100%